

L'ASIE FRANÇAISE

BULLETIN MENSUEL

DU

COMITÉ DE L'ASIE FRANÇAISE

Publié sous la direction de M. Robert de Caix de Saint-Aymour

avec la collaboration de MM. Jean-Louis Deloncle; Henri de Peyerimhoff de Fontenelle; Charles Mourey; E. Payen; Paul Labbé; M. Sauvé; J.-H. Franklin, etc.

Adresser toutes les communications relatives à la rédaction au Bulletin du Comité de l'Asie Française, Paris, 19-21, rue Cassette. — Téléph. 732.84. Adresse télégr. : COMASIE PARIS.

SOMMAIRE

107 ^e liste de souscripteurs.....	103
Le Comité.....	106
Comité d'Angkor.....	106
Les élections chinoises et la crise de demain, par ROBERT DE CAIX.....	108
Lettre de Chine, par ALBERT MAYBON.....	110
La question des distilleries du Tonkin et du Nord-Annam.....	114
L'emprunt chinois, par KAT.....	116
L'état présent des travaux du chemin de fer de Bagdad.....	119
L'œuvre économique américaine aux Philippines, par GOULVEN.....	123
Variétés. — Légendes expliquant les inondations annuelles au Tonkin, par E. LANGLET.....	127
Indochine — La session extraordinaire du Conseil du gouvernement. — La réalisation d'une première tranche de l'emprunt. — L'exploitation des chemins de fer en 1912. — La réorganisation du service forestier. — La magistrature indochinoise. — Les tabacs et la régie française.....	132
Levant. — L'Allemagne en Turquie d'Asie. — Un rapport secret sur les massacres d'Adana.....	135
Extrême-Orient. — Chine: Youan Chi Kai et le « Conseil national ». — L'indépendance des autorités provinciales. — La question de l'opium. — La Mongolie et le Tibet. — La tuerie des lépreux de Nan-ning.....	137
Japon: La politique financière du cabinet Yamamoto.....	141
Perse: La situation intérieure.....	141
Asie anglaise: Extension de la représentation élue dans les Conseils généraux et au Conseil suprême. — Les élections aux Conseils provinciaux et au Conseil suprême. — L'occupation de Pien-ma par les Anglais. — Les étudiants hindous en Angleterre.....	142
Asie russe: La colonisation de la région de l'Amour.....	146
Nominations officielles.....	146
Bibliographie.....	147
Livres nouveaux.....	148
CARTE	
Carte du chemin de fer de Bagdad.....	120

107^e LISTE DE SOUSCRIPTEURS

MM.

R. Martinie, lieutenant de vaisseau.....	20 »
Capitaine de Reau, à Besançon.....	15 »
Norès, inspecteur des colonies.....	27 »
* Dr J.-J. Matignon, médecin-major.....	15 »
Joseph Joubert, à Angers.....	15 »
Bibliothèque de la Chambre des députés.....	20 »
Maurice Ordinaire, à Paris.....	20 »
Mater, à Paris.....	20 »
Lieut.-colonel Le Rond, à Tokyo.....	30 »
Kammerer, consul de France.....	20 »
Réunion des officiers de Bizerte.....	15 »
Marquis de Reverseaux, à Paris.....	50 »
* Général Wirbel, à Toul.....	15 »
Commandant de Thomasson, à Paris.....	25 »
Dr Pennel, à Paris.....	25 »
* Général Sucillon, à Paris.....	15 »
Aymonier, à Paris.....	25 »
L. Malibrán y Santibañez, à Paris.....	25 »
A. Alby, ingénieur des P. C., à Paris.....	25 »
Comte d'Ormesson, à Paris.....	25 »
Fouques-Duparc, ministre plénipotentiaire.....	50 »
* Belin frères, à Paris.....	20 »
* Colonel A. Boucher, à Boulogne-sur-Seine.....	15 »
Capitaine Flottes, à Agen.....	15 »
* Jean Knight, consul de France.....	25 »
Vissière, consul de France.....	12 »
Georges Outrey, ministre plénipotentiaire.....	25 »
Le Soudier, à Paris.....	20 »
* Faculté des lettres de Montpellier.....	20 »
A. Deschryvère, à Malakoff.....	12 »

A reporter..... 661 »

(1) Les noms marqués d'un * sont ceux des nouveaux souscripteurs. — Pour faciliter le contrôle, le Bulletin ne publiera plus désormais les souscriptions qu'après encaissement de leur montant.

Nous prions MM. les membres bienfaiteurs, donateurs, adhérents et souscripteurs qui ne verraient pas figurer leurs noms dans la deuxième liste publiée après l'encaissement de leur souscription de vouloir bien nous signaler l'omission.

Report	664 »
De Maillard, administ. adjoint.....	15 »
* René Ristelhueber, consul de France.....	20 »
Louis Aubert, à Paris.....	25 »
Général Baron Corvisart.....	12 »
* Cercle militaire de Rennes.....	20 »
* Bibliothèque du cercle de Tourane.....	20 »
A. Durieu, préfet en retraite.....	25 »
Pierre Bodereau, à Paris.....	15 »
Schmitt, des Ch. de fer de l'I.-C., à Hanoï.....	25 »
De Borchgrave, ministre plénipotentiaire.....	25 »
Bibliothèque des officiers du 6 ^e colonial.....	12 »
* Touzet, avocat, à Paris.....	20 »
H. Frandin, ministre plénipotentiaire.....	50 »
* Commandant Pageot, à Paris.....	15 »
R. Clouet, élève interprète.....	15 »
Capitaine de Fleurette, à Limoges.....	12 »
Baron Ludovic de Contenson.....	50 »
H. Charlot, à Saint-Cloud.....	20 »
E. Descos, ministre plénipotentiaire.....	300 »
Bené Saint-Pierre, à Pékin.....	25 »
Ed. Chavannes, de l'Institut.....	25 »
Lieut.-colonel Sadorge, à Tombouctou.....	15 »
Société d'études indochinoises, à Saïgon.....	25 »
Cercle militaire d'Orléans.....	12 »
* G. Demorgny, jurisconsulte, à Téhéran.....	25 »
Ch. Douin, lieutenant de vaisseau.....	15 »
F. Wiet, consul de France, à Bagdad.....	15 »
Prince Jean de Broglie, à Paris.....	20 »
H. Baron, ingénieur des P.-C., à Sfax.....	12 »
Max. des Francs, à Rennes.....	12 »
Wilden, consul de France, à Yunnan-fou.....	25 »
Ch. B. Maybon, à Changhaï.....	15 »
Cercle des officiers de Caobang.....	15 »
Reynaud, vice-consul de France.....	20 »
G. Calmann-Lévy, à Paris.....	50 »
René Blanchard, à Paris.....	25 »
Angoulvant, gouverneur des colonies.....	15 »
J. Borel, secrétaire d'ambassade, à Pékin.....	20 »
R. Jourdain, ingénieur des A.-M.....	20 »
Dr A.-F. Legendre, médecin ppal.....	20 »
Jacques Barth, à Paris.....	20 »
Le Bon Marché, à Paris.....	20 »
Ed. de Billy, à Paris.....	50 »
Louis Raveneau, à Paris.....	25 »
Max Leclerc, à Paris.....	25 »
C ^{ie} des chemins de fer de l'Indochine, à Paris.....	12 »
— — à Mongtzeu.....	12 »
— — à Hanoï.....	12 »
Capitaine L. Braive de l'infanterie coloniale.....	25 »
Marquis de Laborde, à Paris.....	25 »
P. Ristelhueber, consul général.....	25 »
Société de construction de Ch. de fer en Chine.....	25 »
Comte René de Germiny, à Paris.....	20 »
Heurteau, ingénieur au corps des mines.....	25 »
J. Marc-Bel, ingénieur civil des mines.....	25 »
Georges Johnston, à Paris.....	25 »
Louis Vignon, à Paris.....	12 »
Réunion des officiers d'Oran.....	25 »
L. Finot, à Paris.....	25 »
P. Duchesne-Fournet, à Paris.....	20 »
Société des Charbonnages du Tonkin.....	100 »
Albert Massu, à Paris.....	20 »
Souscriptions diverses.....	239 »
Total.....	2.595 »

LE COMITÉ

Le Comité s'est réuni le 5 mars, pour entendre une communication de M. Cazenave, ministre plénipotentiaire sur la question des finances de la République chinoise et de l'emprunt chinois. M. Cazenave a rappelé les origines du consortium et fait l'historique du rôle que la France a eu à y jouer; il s'est surtout étendu sur les négociations poursuivies à Pékin en vue de l'emprunt de la réforme monétaire, puis de l'emprunt de réorganisation encore en suspens, négociations auxquelles il a pris une part très active comme représentant à Pékin de la banque de l'Indochine, c'est-à-dire du groupe français du consortium. Faisant bénéficier le Comité de sa grande expérience des choses de Chine, M. Cazenave a donné nombre de renseignements inédits, présenté toute une série d'observations très intéressantes mais qui ne sont pas toutes à publier sur les laborieuses négociations de l'emprunt chinois.

COMITÉ D'ANGKOR

Séance du 14 mars 1912.

La séance est ouverte à 5 heures, sous la présidence de M. Sénart.

Sont présents : MM. le colonel Bernard, Cabaton, Chavannes, Cœdes, Finot, Fouché, Guesde, Harmand, de Laroy, Leroux, Madrolle, Raïga, M^{me} Raïga, M. Salle. Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Le secrétaire rend compte de l'état actuel des travaux qui se poursuivent sous la direction de M. de Meiguenem à Angkor-thom et Angkor-vat. Il fait connaître que les efforts ont porté : 1^o sur la portion de la chaussée allant de la porte Sud au centre de la vieille capitale; 2^o sur le Bayon; 3^o sur la terre des Eléphants qui était profondément ensablée et cachée par la végétation. Il donne lecture à la Société de deux lettres adressées par M. Gravelle, président du sous-comité de Phnom-Penh, à M. Sénart, lettres dans lesquelles M. Gravelle fait connaître : 1^o les attentions et satisfactions accordées aux touristes; 2^o la propagande exercée dans le pays; 3^o les améliorations apportées dans les installations du bungalow, etc. Le secrétaire communique la photographie d'une affiche exécutée par M. Georges Groslier et transmise par M. Gravelle à M. Sénart.

M. le colonel Bernard expose ses idées au point de vue de l'organisation du tourisme en Indochine.

M. Harmand suggère la vente d'un petit album durant les conférences qui seront données sur Angkor.

Le président propose une modification aux statuts, modification qui consisterait dans la suppression du paragraphe 2 de l'article 13, paragraphe ainsi conçu : toute cotisation perpétuelle de 100 francs doit être capitalisée. Adoptée à l'unanimité.

Le secrétaire-trésorier fait part à la Société des ressources pour l'exercice écoulé :

Recettes.....	921 70
Dépenses.....	921 45
En caisse.....	0 35

se décomposant ainsi :

Recettes.

En caisse de 1911.....	74 »
Coupons, cotisations et dons pour 1911.....	847 70
	921 70

Dépenses.

Divers.....	46 35
Deux membres à vie capitalisés.....	200 »
Mandat à M. Maitre, directeur de l'Ecole française d'Extrême-Orient.....	675 »
En caisse.....	0 35
	921 70

Le procès-verbal est adopté.
La séance est levée à 6 h. 10.

Recettes (1912).

Janvier.	M. Hyde.....	5 fr.
Février.	M. Barth.....	20 »
—	M. Fourès.....	5 »
—	M. Depincé.....	10 »
—	M. Prêtre.....	5 »
—	M. Cordier.....	5 »
Mars.	M. Roeské.....	10 »
—	M. Meillet.....	5 »
—	M. Hauvette.....	5 »
—	M ^{me} Hauvette.....	5 »
—	M. S. Reinach.....	10 »
—	M. le comte d'Agoult.....	5 »
—	M. le marquis de Barthélemy.....	5 »
—	M. J. Chailley.....	10 »
—	M. Leroy Dupré.....	20 »
—	M. Therns.....	5 »
—	M. Le Myre de Vilers.....	10 »
—	M. Rodin.....	10 »
—	M. le Dr Pichon.....	5 »
—	M. Clavery.....	5 »
—	M. Benoit.....	5 »
—	M. Pierre de Larcy.....	20 »
—	M ^{lle} Philibert.....	5 »
—	M. de Lamothe.....	10 »
—	M. Cultru.....	5 »
—	M ^{me} Fournet-Kandler.....	5 »
—	M. Fontaine.....	10 »
—	M. le commandant d'Ollonne.....	5 »
—	M. Siegfried.....	10 »
—	M. Bacot.....	5 »
—	M. Lorin.....	5 »
—	M. de La Jonquière.....	5 »
—	MM. Cœdès (père et fils).....	10 »
—	M. le marquis de la Mazelière.....	10 »
—	M. Maurice Courant.....	5 »
—	M. Nobel.....	10 »
—	M ^{me} Nobel.....	10 »
—	M. Gérard Nobel.....	10 »
—	M. le colonel Bernard.....	10 »
—	M. Dubail.....	5 »
—	M. Russak.....	10 »
—	M. Deslandres.....	20 »

A reporter..... 350 »

Report..... 350 »

—	M. F. Lacote.....	5 »
—	M. Patté.....	20 »
—	M. R. de Caix.....	5 »
—	M. P. Berthelot.....	10 »
—	M ^{me} Michel.....	5 »
—	M. Foucher.....	5 »
—	M. Leroux.....	5 »
—	M. Harmand.....	20 »
—	M. S. Lévi.....	5 »
—	M ^{me} S. Lévi.....	5 »
—	M. Cabaton.....	5 »
—	M. Joubert.....	20 »
—	M. Ch. Huet.....	10 »
—	M. F. Lefèvre-Pontalis.....	100 »
—	M. L. Fontaine.....	40 »
—	M. Outrey (Marseille).....	5 »
—	M. Mille.....	5 »
—	M. de Billy.....	20 »
Avril.	M. Ch. F. Dreyfus.....	10 »
—	M. Fageot.....	10 »
—	M. Hubert.....	5 »
Mai.	M. Pavie.....	5 »
—	M ^{me} Raiga.....	5 »
Juin.	M. Paix-Séailles.....	5 »

Recettes (1913).

Janvier.	M. Doubrère (1912).....	5 »
—	M. Sénéchal (1912 et 1913).....	10 »
—	M. J. Hyde (1913).....	5 »
		700 »

Produit net de la Conférence du duc de Montpensier.....	1.546 80
	2.246 80
En caisse de 1911.....	0 35
	2.247 15

N.B. — Les derniers coupons n'ont pas encore été détachés.

Arrêté le 7 mars 1913 à la somme de deux mille deux cent quarante-sept francs quinze centimes.

Le secrétaire-trésorier,
PIERRE GUESDE.

Le secrétaire-trésorier prie les membres qui n'ont pas encore versé leurs cotisations pour 1912 de bien vouloir se mettre en règle avec la Société.

Dépenses 1912.

Imprimés.....	5 20
Frais de timbres (convocations, envoi de quittances, lettres de rappel, recouvrements, etc.).....	16 60
Envoi de lettres d'invitation pour la conférence du duc de Montpensier.....	12 »
Lettre de change à M. Maitre.....	1.542 25
Frais d'envoi (assurance, timbres, droits, etc.).....	3 35
2 mandats à M. Maitre, 1 ^o	500 »
— 2 ^o	135 »
Frais d'envoi de ces deux mandats (recommandation et droit).....	2 20
En caisse.....	30 35
	2.247 15

Le secrétaire-trésorier,
PIERRE GUESDE.

Les Élections Chinoises

ET LA CRISE DE DEMAIN

Les élections du premier Parlement chinois viennent de s'achever et on pourrait dire avec certitude que nous sommes à la veille d'une crise décisive de la politique chinoise si ce pays n'avait montré, au point de défier toute prévision, sa capacité de vivre indéfiniment dans un état incertain et inorganique. Cependant les choses se présentent de telle manière qu'il est impossible que d'ici quelques semaines la partie définitive n'ait pas été jouée entre les républicains partisans du régime parlementaire et le régime personnel du président Youan Chi Kaï qui s'affirme de plus en plus.

*
* *

On ne saurait dire d'ailleurs à aucun égard que le premier Parlement chinois qui vient d'être élu soit le produit d'une grande consultation populaire. Tout d'abord le corps électoral est assez restreint par des conditions de fortune et d'instruction. Il n'est ouvert en effet qu'aux Célestes payant 2 dollars d'impôt, ou possédant un capital de 500 dollars ou ayant fait des études primaires complètes. Il faut noter que les conditions d'éligibilité sont beaucoup plus larges puisque tous les citoyens sachant parler le chinois et non illettrés sont éligibles ; cette différence entre l'éligibilité et l'électorat, qui est au rebours de celle qui existait sous la plupart des régimes censitaires d'Europe, paraît inspirée de la Constitution japonaise.

En outre le mode d'élection comporte deux degrés. Les électeurs du second degré sont nommés à raison de 50 par député à élire. Chaque fraction de 800.000 habitants donne à une province droit à un député, avec un minimum de 10 par province. (Le Sénat au contraire comporte une représentation égale pour toutes les provinces qui doivent avoir 10 sénateurs chacune.) Mais comme le recensement n'a pu encore être fait partout d'une manière exacte, on a attribué à chacune des provinces un nombre de députés un peu arbitraire : c'est ainsi que le Tche-kiang et le Tcheli, dont la population a pu être très approximativement recensée, ont respectivement 46 et 38 députés, tandis que le Seu-tchouan qui passe pour la province la plus peuplée de la Chine, mais où le recensement n'a pu être que partiel, n'a élu que 33 députés. Le total des membres de la première Chambre chinoise est de 623.

Mais la limitation du corps électoral et le mode de scrutin ne sont pas les seules raisons pour qu'on ne doive pas considérer cette assemblée comme vraiment populaire : les élections semblent s'être faites au milieu d'une indifférence que nous signalions déjà dans notre dernier numéro. Nous y reproduisons une dépêche disant

que plus des trois quarts des électeurs du premier degré de Changhaï, la ville sans doute la plus avancée de Chine, avaient jugé bon de s'abstenir. En somme les élections ont été le fait des sociétés secrètes et des clubs, dont les seuls membres, ou à peu près, se sont souciés du recrutement du Parlement. Ajoutons que, d'après les nouvelles de Chine, les fraudes électorales auraient été très grandes, notamment au Hounan et au Houpé. Aussi ne faut-il pas s'étonner si, comme nous le faisons prévoir, c'est le parti le plus avancé, le kouo-min-tang, émanation de la société secrète toung-moung-houei, qui a l'écrasante majorité, alors qu'il serait fort osé de prétendre qu'il représente l'opinion du plus grand nombre des Chinois. Le kouo-min-tang compte la moitié de la Chambre qui doit, d'après les informations venues de Chine, se réunir au commencement d'avril.

*
* *

C'est de la rencontre d'une assemblée ainsi constituée avec Youan Chi Kaï que semble devoir résulter la prochaine crise dont nous parlions en débutant. Le kouo-min-tang est surtout fort dans le Centre et le Sud, il désire en général que la capitale soit transférée à Nankin : on se rappelle qu'elle ne fut laissée à Pékin au commencement de l'année dernière que pour ménager Youan qui voulait rester dans le Nord où il s'appuie sur ses troupes. Mais surtout le kouo-min-tang désire ne pas nommer définitivement Youan Chi Kaï à la présidence de la République. Tout au moins, si cette nomination était absolument nécessaire, le parti en majorité dans le Parlement de demain voudrait-il que les pouvoirs du président soient très faibles par rapport à ceux de l'assemblée et que Houang Hsin, général natif du Hounan et que le kouo-min-tang désirerait porter à la présidence, devienne premier ministre.

Il est inutile de dire que ces vœux sont en antagonisme radical avec les volontés de Youan Chi Kaï qui a la ferme intention de rester président et avec des pouvoirs très forts. S'il affecte, dans ce qu'il fait dire de ses projets, le détachement d'un homme désireux de retourner dans ses terres et retenu seulement aux affaires par le souci du bien public, on sait qu'il tient vigoureusement à son rang et à sa puissance et il a même manifesté sa détermination de ne pas laisser diminuer ses pouvoirs pour conserver son titre. Il ne veut pas être ligotté. Or Youan ne peut compter trouver pour sa réélection une majorité en dehors du kouo-min-tang. Ce parti a conclu un pacte avec le groupe moins avancé des amis de Li Huan Hong, le vice-président de la République qui reste toujours à Wou-tchang. Youan Chi Kaï n'est assuré que des 200 voix de la droite, le kong-ho-tang, qui se recrute surtout dans les provinces du Nord.

Mais la situation du président, qui serait désespérée dans un pays vraiment parlementaire, semble cependant beaucoup plus forte en fait que celle de ses adversaires. Tout d'abord Youan Chi

Kaï, qui n'est sans doute pas un homme d'Etat mais en qui il faut au moins reconnaître un fin matois, peut s'exercer à dissocier la majorité qu'il trouve contre lui. Il a prié, dit-on, des amis de dissimuler leurs couleurs pour s'introduire dans le kouo-min-tang. Il fait travailler ses adversaires, essaie d'en rallier une partie, notamment son ex-associé, Tang Chao Yi, qui a été élu sénateur de Canton. Le voyage que fait en ce moment, dans le Sud, Liang Chih Yi, vice-président de la République, n'aurait pas d'autre but. Youan Chi Kaï sait par une longue expérience que les politiciens chinois, même lorsqu'ils se parent de vertus républicaines, ne sont pas de bronze. Nous avons déjà raconté comment le meneur de la révolution Sun Yat Sen avait été couvert par Youan Chi Kaï, d'honneurs, de ridicule... et d'argent. Un poste de directeur du bureau de futurs chemins de fer lui a permis de rêver à un réseau ferré fantasmagorique tout en touchant très pratiquement un salaire de quelque 90.000 francs par mois. A ce prix Sun a bruyamment admiré Youan, l'a déclaré l'homme nécessaire. Et comme si le révolutionnaire cantonnais était encore gênant, même à Pékin, ou bien craignait de s'y trouver dans une situation embarrassante lors de la réunion du Parlement, on annonce qu'il a éprouvé le besoin d'aller faire au Japon un voyage d'études nécessaires à ses vastes projets. Le correspondant du *Times* à Tokyo, qui ne s'est pas, à vrai dire, toujours manifesté par une vue raisonnable et « objective » des choses, annonce gravement à son journal que Sun négocierait à Tokyo une alliance des peuples jaunes : il aurait déjà réussi à créer un syndicat sino-japonais pour la mise en valeur des richesses de la Chine. Sun n'est pas le seul des fondateurs de la République qui ait ainsi accepté du tentateur Youan Chi Kaï un bon poste ou une mission bien rétribuée à l'étranger... il semble bien même que la mission à l'étranger ait bien les préférences des révolutionnaires, qu'on doive se demander s'ils n'ont pas cet instinct commun aux rongeurs et aux politiciens de tous pays qui fait sentir aux uns et aux autres l'opportunité de quitter les maisons qui vont s'écrouler.

A côté de la séduction, Youan a l'intimidation. Il sait souffler le froid et le chaud tout comme la politique allemande envers la France pendant la période qui eut pour heures marquantes Tanger, Algésiras et Agadir. Si on veut se rendre compte de l'art avec lequel le président de la République chinoise sait « museler » une assemblée, on n'a qu'à lire le résumé que nous publions sous notre rubrique « Chine » de ses relations avec le Conseil provisoire. Ce corps, résigné maintenant à l'impuissance, bien certain du danger de toute tentative pour en sortir, n'arrive même plus à réunir le *quorum*. Dans toutes ses luttes avec le président il n'a eu qu'à s'incliner. Lorsque ces difficultés se produisirent, notamment à la suite de l'exécution sommaire des généraux du Houpé, on raconta que des mouvements de troupes donnant à réfléchir avaient été remarqués autour de

l'assemblée. C'est même sans doute pour cette raison que Youan tient à maintenir la capitale à Pékin et à obliger le Parlement où sont en majorité ses adversaires à s'y réunir sous l'influence irrésistible des arguments spéciaux qui ont fait maintenir et qui maintiendront sans doute encore président de la République l'homme qui trahit et livra les meneurs de la tentative de réformes de 1898 et qui était resté l'objet des mauvais sentiments des réformistes et républicains. On signale que le président ne cesse de « soigner » et même d'augmenter les troupes qui sont pour lui une vraie garde prétorienne.

A tous égards Youan a le nerf de la guerre puisque, à côté de soldats, il peut faire manœuvrer ce qui reste de deniers publics en Chine. Et ses journaux officieux ont ouvert la campagne. Une bonne partie de la presse commence à parler avec un certain détachement de la République, à dire qu'elle a surtout eu pour résultat de faire perdre à la Chine la Mongolie et le Tibet. Ils déclarent que la popularité de Youan Chi Kaï ne cesse d'augmenter. Certains journaux estiment que les provinces du Nord ne sauraient accepter d'autre président, ce qui est une manière délicate, mais que des Chinois saisissent fort bien, de faire comprendre qu'il faudrait se battre si les députés du Sud voulaient porter Houan Hsin à la présidence. Sans doute le kouo-min tang, même dans ce milieu menaçant, peut vouloir faire des siennes, provoquer un conflit. Mais il est infiniment plus probable que la crise se dénouera en douceur, que la Chambre des députés, devant laquelle Youan aura d'ailleurs soin de graisser la pente, se résignera comme le Conseil provisoire et que la Chine ou tout au moins le gouvernement de Pékin achèvera sa glissade, déjà si sensible, vers la dictature de Youan Chi Kaï.

*
*
*

Quelle forme prendra cette dictature et quelles seront les limites de sa puissance? Les imaginations se sont déjà exercées sur ce sujet. Les plus subtiles conçoivent pour Youan le projet de devenir une sorte de maire du palais. Il reviendrait à la tradition gouvernementale chinoise et rendrait à l'empereur une autorité au moins apparente; il lui ferait notamment exercer en grande pompe son rôle de pontife auquel l'édit d'abdication du 12 février 1913 n'a pas renoncé pour l'enfant impérial, mais il conserverait entre ses mains la réalité du pouvoir. Ainsi la révolution chinoise, allant au rebours de la japonaise, aboutirait où celle-ci a commencé : la Chine aurait à son tour un empereur hiératique et une manière de Chogoun.

La mort subite de l'impératrice douairière que nous annonçons le mois dernier aurait, d'après certains esprits, quelques rapports avec cet ingénieux projet. On sait maintenant que la fin de la veuve de Kouang Hsiou a fait naître à Pékin une foule de suppositions; elle n'aurait pas été naturelle : la morte aurait présenté cette enflure spéciale dont un mal, depuis longtemps usité en

Chine pour envoyer au Temple des ancêtres les personnages encombrants, marquerait ses victimes. L'impératrice douairière disparaîtrait parce que Youan Chi Kaï veut être seul en présence du malheureux enfant de six ans qui fut le dernier souverain de la dynastie mandchoue.

Quelques-uns imaginent que Youan veut même créer une dynastie nouvelle, que, pour cela, il désire qu'aucun membre de l'ex-famille régnante ne reste ayant occupé une situation suffisante pour lui disputer décentement le Palais Impérial. D'autres enfin pensent plus simplement que le président veut seulement bien montrer sa puissance en s'installant dans l'ex-cité interdite, à côté du Parlement domestiqué de la République chinoise. Pour ceux-là, Youan Chi Kaï ne songerait à être ni empereur, ni une réplique chinoise des Chogouns, mais bien le Porfirio Diaz d'une République chinoise qui conserverait les formes vaines du gouvernement rêvé par les révolutionnaires, mais qui laisserait les réalités entre les mains du président que sa force rendrait inamovible. Quoi qu'il en soit, tout fait prévoir que Youan Chi Kaï, soldat de l'ancien régime, dédaigneux de parlottes des révolutionnaires, exploitant de la République mais nullement croyant en celle-ci, se consolidera, au moins à Pékin, dans un pouvoir qu'il a plus de moyens de garder que ses adversaires n'en ont de le lui prendre.

Mais ensuite la vraie question se posera. Que pourra sur l'ensemble de la Chine Youan Chi Kaï dictateur à Pékin? Certes on ne saurait dire qu'elle soulèvera contre elle une opinion républicaine suivie et bien formée de son côté. Que Youan trouve son modèle dans les Tokugawa, dans Bonaparte ou dans un dictateur mexicain, il est certes bien clair qu'il ne se heurtera pas à une force résolue à défendre la République qui n'est qu'un placage sur l'édifice chinois, qui reste sans racines dans le sol de la vieille Chine. La masse est demeurée indifférente et ne demande qu'à cultiver aussi paisiblement que possible, son champ de riz ou de millet. Le parti des vieux lettrés, que leur culture confucianiste ne faisait pas naturellement républicains est aussi nombreuse et influente dans les milieux bourgeois, que les produits révolutionnaires de la « science occidentale ». Ces représentants de la tradition ont quelque sympathie pour Youan Chi Kaï habitué à respecter les hommes formés par la vieille culture chinoise. Il n'y a pas d'opinion républicaine pour combattre ses usurpations, surtout si celles-ci savent rester dans les formes du régime nouveau. Tout au plus un Brutus chinois pourrait-il briser la carrière de Youan. Mais l'opposition peut venir d'ailleurs, des *beati possidentes* des gouvernements provinciaux qui ne montrent nulle part le moindre empressement à abdiquer leurs pouvoirs et leurs prébendes au profit du gouvernement central. Plusieurs ont des troupes pour se défendre. Youan Chi Kaï pourra-t-il leur imposer son autorité sans lutte? S'il y a conflit violent, ses troupes auront-elles assez de supériorité pour réduire ces espèces de jantes locales,

défendues par la distance que si peu de chemins de fer vainquent encore en Chine, et soutenues par l'esprit provincial? Restera-t-il le maître du Nord seulement ou le deviendra-t-il effectivement dans toute la Chine? Une lettre que nous publions plus loin confirme tous les doutes en ce qui concerne le pouvoir qu'aura le gouvernement central, même dominé par Youan Chi Kaï, de s'imposer aux provinces.

Nous avons, au cours de cet article, énoncé assez de questions pour montrer quelle attention le problème qui se pose pour la Chine, c'est-à-dire pour le quart presque de l'effectif de l'humanité entière, mériterait et inspirerait sans doute, si en ce moment même l'Europe ne nous offrait tant d'énigmes troublantes et si surtout, dans le bavardage de notre politique, on ne voyait embrouiller, enliser, compromettre peut-être définitivement des mesures de défense nationale d'où dépendra demain la vie ou la mort de notre propre pays.

ROBERT DE CAIX.

Lettre de Chine

Changhaï,..... février.

L'incertitude du gouvernement. — L'émiettement des provinces. — Fantasmagories et discrédit de Sun Yat Sen.

J'écrivais dans ma dernière lettre que l'on chercherait en vain dans ce pays une autorité réelle, authentique, reconnue. Partout, en effet, l'on se trouve en face d'un véritable émiettement du pouvoir; jamais sous le règne des Mandchous l'on n'avait constaté pareil état de dislocation gouvernementale, et cette situation est d'autant plus surprenante que le but des révolutionnaires a été de réaliser l'unité nationale.

Sans doute est-il trop tôt pour discerner exactement les effets et les conséquences de la révolution; l'on ne doit pas oublier que la Chine à l'heure actuelle vit sous un régime provisoire; quand, dans quelques mois, le Sénat et la Chambre des députés, réunis en Assemblée nationale, l'auront dotée d'un statut définitif, la situation sera peut-être plus claire. Mais tout en ne perdant pas de vue les facteurs qui interviendront dans un avenir prochain, tout en tenant compte du flottement des périodes transitoires, peut-on espérer qu'un vote législatif, suivi d'un acte de l'exécutif, aura la vertu de faire rentrer dans l'ordre un corps politique aussi divisé? Les chefs de la nouvelle république que j'ai interrogés se sont tous prononcés en faveur d'une forte concentration du pouvoir chimérique — politique, est-il besoin de le dire? — non seulement parce qu'elle est en opposition avec la tendance à la décentralisation, qu'il y a dans les faits, mais aussi et surtout parce que le gouvernement central n'a

ni la force ni les moyens de la mettre en pratique. Ce sont précisément les faits dans leur matérialité qu'il faut examiner et non point d'abord les aspirations, les sentiments, les projets, tout le subjectif qui ne repose sur nulle base sérieuse. Or, j'y insiste, l'état de choses réel est caractérisé par un morcellement politique qui va à l'infini. Cette constatation faite, on ne saurait attacher qu'une valeur théorique aux déclarations d'allure étatiste que l'on entend dans les milieux et dans les partis gouvernementaux.

Mon enquête m'a en premier lieu conduit à douter de l'existence du gouvernement central.

J'ai eu l'honneur d'être reçu le 13 décembre, en compagnie de M. Beauvais, deuxième interprète de la légation de France, par le « grand président de la république chinoise ».

— Nous sommes des ouvriers qui construisons un bâtiment, m'a dit Youan Chi Kaï, nous sommes à pied d'œuvre, les murs sortent à peine de terre, il faudra encore du temps et de nombreux artisans pour achever la maison, pour la rendre habitable... Nous devons d'ailleurs prévoir des erreurs qui nous obligeront à modifier notre plan, il y a tant d'événements imprévus qui peuvent nous arrêter! C'est un ouvrage vraiment bien difficile, qui ne peut être mené à bien que dans la paix et la concorde.

Il m'a semblé que ces paroles trahissaient une pensée hésitante et je ne sais quelle inquiétude de l'avenir. Mais pour rendre sensible l'effet qu'elles me firent, il faudrait dépeindre l'expression d'anxiété, de fatigue qui se dégageait d'un regard chargé d'interrogations.

À une question plus précise, Youan Chi Kaï répète :

— Notre plan n'est pas définitivement établi... Nous saurons nous inspirer de la constitution française, car l'on me dit que votre système de centralisation convient au régime que nous voulons fonder. Les différents pouvoirs doivent être séparés, et tous les fonctionnaires seront tenus d'obéir au gouvernement.

Quand je risquai une allusion aux difficultés inévitables, la réponse ne laisse pas d'être la même :

— Il nous reste beaucoup à faire, nous avons beaucoup à apprendre, nous sommes à l'école...

En sortant du palais présidentiel, le mot d'un jeune *Tong mong houei*, rencontré à Han-keou, me revint à la mémoire : « Youan Chi Kaï aime à jouer avec les hommes et les partis, tout le monde lui est indifférent ». J'ai noté à Pékin, tant dans les cercles européens que dans les groupes chinois, des opinions à peu près semblables. Ici on le considère comme « le premier des politiciens », là comme un « artiste en opportunisme », et l'on est unanime à lui dénier toute espèce de scrupules. En vérité il connaît les points faibles de la conscience chinoise, il sait ce qu'elle vaut et comment dans les situations difficiles l'on obtient le silence des camps ennemis. Il semble que les hommes aient toujours regardé avec un vague sentiment d'admiration

ce type de gouvernant dont le caractère est fait de cynisme et de ruse; Youan Chi Kaï exerce une réelle fascination. « C'est une idée de génie! », voilà les premiers mots que j'entendis à mon arrivée à Pékin, et l'on m'expliqua que Youan Chi Kaï venait de répondre aux insensés qui demandaient à cor et à cri la rupture des relations diplomatiques avec la Russie, au sujet des affaires de Mongolie, que leurs requêtes étaient vaines s'ils ne les accompagnaient pas de subsides militaires. Cette demande d'argent à un moment où les provinces se refusent à adresser à Pékin les divers fonds qu'elles perçoivent, eut pour effet de refroidir instantanément les agitateurs; des envois furent cependant faits à Pékin en vue de la guerre et ce fut autant de gagné pour le Trésor central. L'idée certes n'avait rien de génial; ce n'était qu'une supercherie. Pékin, qui si longtemps s'est laissé éblouir par la puissance trompeuse du gouvernement mandchou, a aujourd'hui une tendance à parer de couleurs hyperboliques les expédients et toutes les roueries de Youan Chi Kaï. Il y a des jours cependant où ceux-là mêmes qui goûtent le plus son savoir-faire se disent las de la politique de la présidence; ils n'y voient que passe-passe et petits calculs. Un Européen de marque, en rapports constants par ses fonctions avec le gouvernement chinois, m'exprimait son découragement : « Véritablement, me disait-il, à fonder de trop grands espoirs sur l'habileté de Youan Chi Kaï on se réserve des déceptions! Le règlement de l'affaire de Mongolie exigerait que l'on fit preuve de quelque largeur de vues, mais le président se laisse trop volontiers absorber par les petites questions de personnes, par une cuisine politique dont il ne tirera nul profit; quant à ses ministres, ils ont de grosses malices, et jouent au plus fin, quand dans une conférence on arrive au vif de la question... »

Tout ce monde évidemment est resté chinois, en dépit de son contact avec l'Occident. Et, en ce qui concerne Youan Chi Kaï, il ne faudrait pas croire trop aveuglément qu'il possède l'étoffe d'un véritable homme d'Etat. Devant les problèmes extérieurs, sa politique semble devoir être fuyante, dilatoire, pareille à celle que ce pays a toujours pratiquée. Vis-à-vis des affaires intérieures, il pratique un opportunisme au jour le jour, terre à terre, en ne portant qu'un intérêt médiocre à l'œuvre proprement réformiste. L'opinion de mon *Tong mong houei* d'Han-keou, d'autres Chinois à Pékin me l'ont exprimée à peu près dans les mêmes termes : « Tout ce qui n'est pas maniement d'individus et de groupes ne retient pas l'attention du président. » Il y a dans son entourage ou dans celui des ministres quelques diplomés d'écoles étrangères qui se chargent de prendre, en matière de réformes administratives ou législatives, les initiatives qu'ils croient nécessaires; c'est uniquement de ce côté que l'on doit chercher l'origine des projets de réformes qui portent l'estampille présidentielle. Personne, parmi les Chinois, ne prend le change et, aux yeux de ses jeunes compatriotes, Youan Chi Kaï

n'apparaît nullement comme l'homme désigné pour rénover le pays.

Le président n'est pas sans avoir quelque conscience de ce qui fait sa faiblesse. Mis, en quelque sorte, en demeure par le fait révolutionnaire d'entreprendre une œuvre gigantesque de réorganisation, il manque de cette assurance que donne la confiance en soi. De là ce vague malaise qui perce dans ses propos; d'autres personnes, qui ont souvent des entretiens avec lui, m'ont confirmé l'impression que m'avaient produite ses réponses. Pour suppléer à son insuffisance et pour donner des gages aux impatients, il est donc tenu d'agréer les suggestions d'une sorte de conseil occulte dont les membres sont embusqués dans toutes les dépendances du pouvoir. Mais, d'autre part, il doit veiller à ne pas mécontenter ou, mieux, à plaire, à un monde influent, puissant, de modérés, de conservateurs, dont j'ai rapporté les déclarations dans ma dernière lettre. Ainsi s'explique ce jeu de combinaisons, de manœuvres où, d'ailleurs, Youan Chi Kai excelle. Il n'a pas craint ces derniers temps de réintégrer dans les fonctions administratives ou politiques des mandarins de l'ancien régime qui s'étaient distingués, sous la dynastie ou pendant la période révolutionnaire, par des actes réactionnaires; dans ces nominations, il y eut même des Mandchous! Le rappel de ce vieux personnel n'a soulevé que peu de protestations, des concessions — les républicains de l'entourage de Sun Yat Sen me sauront gré de cet euphémisme — ayant été faites aux réformateurs. Mais ceux-ci, réduits à servir en silence la politique de la présidence, n'ont que plus d'éloignement pour Youan Chi Kai; j'ai eu maintes fois l'occasion de surprendre quelques-uns d'entre eux à médire de la politique actuelle. Ce n'est pas dès le premier abord, dans la rue, qu'ils exhalent à cet égard leur mécontentement; dans l'intimité seulement l'on est quelquefois favorisé de confidences édifiantes, et il arrive que l'on entende en même temps les deux avis opposés. Je me rappelle une réunion de Noël chez un de nos compatriotes pékinois, un dîner qui avait l'originalité de mettre côte à côte mandarins de vieille école et jeunes stagiaires des ministères. L'un de ces derniers, mon voisin de table me disait, non sans vivacité: « Toutes les places en vue sont données à ceux qui apprirent à gouverner ou à administrer au temps où l'on ne s'écartait pas des traditions, dans le ministère il n'y a que deux jeunes! Elle est absurde cette façon d'aider à l'établissement du nouveau régime! » Mais me tournant de l'autre côté, vers un ancien vice-roi et un des personnages de l'amirauté, qui contaient leurs débuts dans la carrière mandarinale, je remarquai: « Il y a eu depuis de grands changements en Chine, l'avènement de la République... » « Des changements qui eussent été des catastrophes si Youan Chi Kai ne se fût pas trouvé là! » s'écria le premier, et le second de renchérir: « Avec Souen Yi Sien — il prononçait le nom de Sun Yat Sen en langue mandarine — nous sombrions! C'était un fou, ce Souen, ou un homme

bien méprisable! Heureusement que la vieille Chine, qui a du bon, répare les dégâts... »

Voilà bien à quoi se réduit la lutte des partis en Chine, à une question de places. Youan Chi Kai ne se le dissimule pas, et il agit en conséquence. Sa politique est toute négative et d'équilibre. Il compose avec les uns et avec les autres, ayant grand soin, dans l'exercice de son autorité, de ne pas dépasser une limite au delà de laquelle il se verrait aux prises avec des difficultés dangereuses, car il ne saurait admettre que sa loi ne soit pas exécutée. Il veut durer, et pour durer il s'interdit de gouverner. Dans ces conditions l'existence du gouvernement de Pékin paraît singulièrement précaire.

*
*
*

Quant aux provinces, nulle direction effective n'étant imprimée par un centre, elles se gouvernent elles-mêmes suivant leur esprit particulariste, leurs tendances locales, leurs ressources en hommes et en argent. Les unes délibèrent et agissent dans une indépendance à peu près absolue, leurs initiatives sont prises au mépris de Pékin. « C'est à Canton, m'a dit un doctrinaire des groupes cantonais de la capitale, que s'organise le régime républicain tel que nous l'avons rêvé, là tous les organismes du gouvernement populaire existent et fonctionnent: Canton, c'est bien la cité-type de la République chinoise. » D'autres provinces obéissent à des influences multiples qui leur font appliquer différemment les mesures édictées par Pékin ou formulées par le journalisme réformiste; enfin d'autres ne bougent pas.

En général les deux organisations, l'ancienne et la nouvelle, sont superposées et c'est au sein des conseils municipaux des grandes cités que se pénètrent et se concilient les deux tendances opposées. Dans la ville chinoise de Changhaï l'édilité forme un centre politique influent; son rôle dans les élections dernières a été prépondérant, et on lui doit l'élection d'une majorité de kong ho fang, de modérés de gauche, nuance Wou Ting Fang et Li Youan Hong, ou, pour me placer à un point de vue plus local et, par conséquent, plus juste, nuance de grands « compradores » et notabilités commerciales de la place. Des hommes comme Tchao Fong Chang, qui est à la tête du *Han Yeh Ping Iron and Coal*, présidé avant la révolution par Cheng Kong Pao, comme l'académicien Tchao Tsieng qui joint à une haute culture littéraire une longue expérience des affaires et vient d'écrire, avec ses connaissances de surintendant du sel du Leang-houeï, une brochure louée par la presse anglaise, sur la réforme de la gabelle, quelques autres personnalités encore, aussi éloignées du révolutionnarisme cantonais que du conservatisme stérile, sont à Changhaï les maîtres de l'opinion publique. Ils exercent, d'ailleurs, une attraction loin de leur résidence; j'ai noté ce fait qui m'a paru significatif: M. Tchouang, ancien taotai militaire de Longtcheou, et gouverneur du Kiang-sou sous la révo-

lution, peu après avoir été nommé toulan de Pou-koou, avec la charge d'organiser ce port, nouvellement ouvert au commerce international, vint à Changhaï s'entretenir avec MM. Tchang Tsieng et Tchao Fong Chang sur les travaux à entreprendre sur la rive en face de Nankin. C'est grâce à M. Tchouang, que j'avais connu à Pékin, que j'ai pu avoir accès auprès d'un monde que, lors de mon premier séjour, je n'avais pu que difficilement atteindre.

Dans tous les grands centres, à Han-keou, à Wou-tchang, à Tient-sin, à Tsinan-fou, à Sou-tcheou, à Nankin, pour ne parler que des villes qui furent sur mon itinéraire, j'ai remarqué que des notabilités, de culture, de tradition chinoises, s'imposaient par leur intelligence, ouverte aux innovations pratiques, ou par leur fortune, et il m'a toujours semblé que leur influence se faisait particulièrement sentir dans les conseils municipaux dont quelques-uns réunissent des éléments sérieux, de véritables échevins. Il n'en est pas de même, je crois, des assemblées provinciales qui me sont apparues comme des institutions sans base solide, profonde; des politiciens perturbateurs y pénètrent aisément. Si du chaos actuel un principe d'ordre doit finir par percer, c'est sans doute de l'organisme communal qu'il se dégagera. Mais, pour l'instant, ce rouage ajoute à l'incohérence générale.

On ne sait plus au juste où réside l'autorité. Autant d'affaires, autant de fonctionnaires ou de soi-disant corps élus appelés à les juger, à les régler. C'est comme une coexistence d'attributions sans ordre hiérarchique. Il semble que personne ne soit coupable de ses actes vis-à-vis d'une juridiction supérieure. Autrefois le vice-roi, investi par l'empereur, avait dans sa main tout son personnel; aujourd'hui le gouverneur militaire, le tou-tou, créature de politiciens, nommé, sur les recommandations de ceux-ci, par un président sans pouvoir, est impuissant à régir ses subordonnés, à contrôler même leur administration; et d'ailleurs lui-même prend en fait position de chef indépendant, il agit le plus souvent sans en référer à Pékin.

A Wou-tchang, le gouverneur général, Li Youan Hong, statue souverainement sur les questions qui lui parviennent, mais ses ordres ne sont pas exécutés, ou ils le sont dans les divisions territoriales de la province, au mépris de la pensée qui les a inspirés. Impuissant à mettre un terme aux concussions et aux mesures arbitraires de ses agents, il rappela récemment ces derniers à leur devoir sous peine de châtiments exemplaires. On sait que Li ne menace pas vainement. Mais son attitude rigoureuse l'oblige à rester confiné dans l'ancien yamen du trésorier, dont il a fait sa demeure, toujours sur le qui-vive, dans l'appréhension d'un acte isolé de vengeance ou d'une rébellion de soldats auxquels il donna le premier, en octobre 1911, l'exemple de l'indiscipline. C'est tout au fond de ce gîte que je l'approchai, après avoir suivi une enfilade de couloirs, aux planchers branlants, et franchi des

lignes de factionnaires, nippés et armés comme de vulgaires routiers. Je confesse que j'eus là une piètre idée du prestige d'un tou-tou de la République, et Li est cependant une des gloires du régime! Que penser alors de l'autorité des autres chefs provinciaux? Ou elle est totalement annulée par les droits que s'arrogent les fonctionnaires subalternes, ou bien elle s'impose par la rigueur, par une sorte de gouvernement dictatorial et, dans ce cas, le toutou, se sentant menacé, se dérobe, comme celui de Wou-tchang, à la vue de tous!

Tel est l'état de choses. J'en ai dit assez pour montrer que le résultat le plus visible de la révolution a été, contrairement à la volonté de ses auteurs, une sorte de démembrement de l'Etat chinois, tel qu'il s'était constitué au cours des siècles et qui, sous les derniers Mandchous, apparaissait comme un compromis assez heureux entre les libertés provinciales, jamais abandonnées, et des nécessités croissantes de centralisation. Le gouvernement de Pékin n'est aujourd'hui « central » que de nom, il est isolé de l'ensemble de l'empire, dans les mêmes conditions que le gouvernement provincial l'est des districts. Ce qui maintient une certaine unité, ce sont des vues ou, plus exactement des sentiments identiques parmi les dirigeants sur certaines questions: opposition aux entreprises étrangères, interdiction du commerce de l'opium indien, construction de chemins de fer, etc., etc.

*
*
*

Au sujet de cette dernière affaire, j'ai vu à Changhaï le « commissaire plénipotentiaire des chemins de fer nationaux chinois », M. Sun Yat Sen, qui reçoit, dit-on, de Youan Chi Kai, une mensualité de 30.000 taels pour l'organisation et le fonctionnement de ses services. De fait, Sun Yat Sen a confortablement installé ceux-ci dans un vaste immeuble, et là, à toute heure du jour, on rencontre un personnel nombreux qui ne doit cependant pas faire illusion, car tous ces bureaucrates et secrétaires sont des parents et amis, qui, ainsi qu'il arrive, dans ce pays plus que dans tout autre, s'attachent aux pas de celui qui a des titres et de l'argent à distribuer.

L'ancien chef du parti révolutionnaire est devenu un ambigu de businessman et de prophète tout à fait curieux. Comme à tout le monde, il m'a annoncé que la Chine sera dans dix ou quinze ans sillonnée de chemins de fer. Il dira à l'industrie étrangère: « Construisez nos lignes, et vous serez autorisé à en assurer l'exploitation jusqu'au jour du retour à l'Etat chinois. »

Est-il possible que Sun Yat Sen prenne au sérieux son titre et sa fonction? Il semble qu'au début il ait eu cette naïveté, mais depuis il a dû revenir à une plus saine notion des choses. Il est, en effet, visible à tous les yeux que sa « Corporation des chemins de fer » n'est d'aucune sorte rattachée au gouvernement central, au ministère des Voies et Communications, qui seul est compétent en

matière de construction de chemins de fer; quand ce ministère, il y a quelques semaines, mit à l'étude le prolongement de la ligne de Kaifong, ce fut à l'insu du « commissaire plénipotentiaire des chemins de fer! »

On voit dans quelle situation cocasse se trouve celui-ci! C'est bien le gouvernement de Pékin qui a autorisé Sun Yat Sen à créer ce rouage superflu, mais il a négligé de déléguer ses pouvoirs, en bonne et due forme, à son plénipotentiaire! C'est d'une imagination tout bonnement chinoise; et il n'est personne qui ne doute que « le docteur » fut victime d'une mystification de Youan Chi Kai; mais Sun ne put en concevoir du dépit, quand ses yeux se dessillèrent, car, somme toute, par cet artifice, Youan Chi Kai voulut sauver la face d'un personnage qui manifestait quelque appétit.

Depuis quelques temps, Sun Yat Sen, conscient sans doute de la vanité de ses gestes, semble s'occuper de moins en moins de chemins de fer. Il ne quitte cependant pas ses bureaux de Changhaï, mais il se donne à d'autres occupations, et il n'a pas fait mystère récemment de ses négociations avec des financiers de Paris en vue de l'établissement d'une banque industrielle; négociations qui viennent d'échouer, le groupe de Sun ayant émis la prétention, la veille de la signature, de se réserver dans le Conseil d'administration une place qui n'eût pas été en rapport avec la participation financière chinoise, d'ailleurs toute théorique.

L'on se demande ici dans quelle mesure ce groupe peut inspirer confiance et quelles garanties il offre pour permettre de nouer avec lui des relations sérieuses d'affaires. J'ai constaté à mon retour à Changhaï que le crédit de Sun Yat Sen avait singulièrement diminué. Lui-même d'ailleurs travaille à sa ruine. Rien ne pouvait plus lui nuire que sa dernière élucubration, destinée à éclairer Youan Chi Kai; il y réclame l'arrêt, par le gouvernement central, de la circulation monétaire et l'émission de billets gagés sur des réserves agricoles, par ce moyen la Chine sera en état de faire face à ses obligations militaires et de déclarer la guerre à la Russie!

Il n'en fallait pas tant pour achever de déconsidérer celui qui, pendant les années qui précédèrent la révolution, avait su organiser un parti autour d'un programme adroitement formulé. Cette chute entraîne avec elle tous ceux qui aux côtés de Sun Yat Sen, préparèrent le mouvement révolutionnaire. S'il y a encore un parti démocrate jeune-chinois, il obéit à d'autres influences, à une poussée d'individus non satisfaits. Ces nouveaux venus, ce sont les politiciens qui viennent de se faire élire. Youan Chi Kai me disait avec son sourire malicieux: « Notre Sénat et notre Chambre ne seront pas parfaits! » Mais peut-on espérer que, sous cette direction parlementaire, l'autorité refluera au centre et que le pays se laissant conduire, l'état de morcellement politique, dont je viens de donner une faible idée, prendra fin? Il n'est personne parmi les

Européens qui le croie; des Chinois même en doutent, et l'un d'eux m'expliquait que si Youan Chi Kai lâche la bride à ces faux représentants du peuple, qui ont acheté leur mandat comme les mandarins de l'ancien régime achetaient leurs fonctions, le pays sera encore plus divisé qu'à l'heure présente.

ALBERT MAYBON.

LA QUESTION

DES

DISTILLERIES DU TONKIN ET DU NORD-ANNAM

Par un des derniers courriers nous est parvenu le compte rendu de la session extraordinaire du Conseil de gouvernement de l'Indochine, tenue le 5 février dernier à Hué, et au cours de laquelle a été examinée la question des distilleries du Tonkin et du Nord-Annam.

Nous avons ainsi appris officiellement, — ce que nous savions déjà officieusement, — que le Conseil avait à l'unanimité émis un avis favorable au nouveau contrat passé par la colonie avec la Société des distilleries de l'Indochine. Comment concilier cette décision du Conseil de gouvernement avec la déclaration formelle du ministre (lettre à M. J. Reinach) « qu'il n'est pas question de prorogation et que l'étude du régime des alcools à instaurer en Indochine en avril prochain se poursuit actuellement ». C'est là une énigme qui paraît fort simple peut-être à ceux qui la posent devant le pays, mais qui déconcerte les esprits clairs, nets, véridiques et ayant le plus élémentaire souci de la bonne foi.

Ce qui peut encore plus nous étonner, c'est que le gouverneur général, malgré l'avis unanime des membres du Conseil de gouvernement, ait cru bon de couvrir sa responsabilité derrière celle du ministre des Colonies. M. Morel, à son tour, n'a pas voulu endosser tout seul le nouveau contrat, et il a soumis l'affaire à la fois au Conseil des ministres et à la Commission des Affaires extérieures et coloniales de la Chambre. Nous serions curieux de savoir comment Conseil et Commission, absorbés comme ils le sont en ce moment par des soucis encore beaucoup plus graves, ont été renseignés sur la solution qu'on leur présentait!

Il nous semble que ces deux assemblées auraient dû être au moins surprises de cette fuite des responsabilités et qu'elles ne devraient pas permettre au ministre des Colonies et au gouverneur général de pouvoir « se laver les mains » de la faute que l'on se propose de commettre. Comment pourrions-nous admettre sans sourire que l'on vienne nous parler de projets grandioses de réforme, de décentralisation administrative et financière, lorsque nous voyons le chef de la colo-

nie rechercher un moyen détourné pour faire maintenir un système dont il connaît les vices rédhitoires. Que le Conseil des ministres, que la Commission des Affaires extérieures de la Chambre, que le ministre des Colonies lui-même donnent leur assentiment au projet de monopole; celui-ci n'aura vraiment qu'un auteur responsable, le gouverneur général de l'Indochine, car lui seul pouvait exactement savoir ce qu'il faisait et on ne peut tenir rigueur aux diverses autorités énumérées ci-dessus si elles approuvent un projet que le chef de la colonie représente comme le seul praticable. Il y a, en effet, pour les responsables, une manière de présenter avec une apparente impartialité toutes les solutions qui consiste à les rendre toutes impossibles, sauf une; c'est ce qui vient de se passer dans l'affaire de l'alcool.

M. Klobukowski, lorsqu'il a déclaré que le monopole ne serait pas renouvelé, a-t-il fait appel d'une autre autorité que de la sienne propre? M. Beau, lorsqu'il avait signé le contrat de 1903, en avait-il référé au ministre? Le gouverneur général devait seul prendre la responsabilité de la solution à intervenir; et si un doute subsistait dans son esprit, il n'avait de conseils à demander qu'aux représentants des Annamites. Il est vrai qu'on savait déjà assez ce qu'était leur opinion pour bien se garder de la solliciter à nouveau.

Quant à l'exposé fait par le secrétaire général de l'Indochine devant le Conseil de gouvernement, nous ne le reproduisons pas, car il nous apparaît que le système proposé est conforme aux renseignements qui nous en avaient été donnés et que nous avons analysés longuement le mois dernier. Notons seulement que, d'après le compte rendu du Conseil publié par le *Courrier Saïgonnais*, le contrat passé par l'administration avec la Société des distillateurs de l'Indochine a les principales caractéristiques suivantes :

« En outre d'une réduction de prix qui n'est jamais inférieure à 7 p. 50 par hectolitre d'alcool pur, il comporte la renonciation des sociétés de distilleries au contentieux, la stipulation d'une ristourne au profit de la colonie de 0 p. 50 à une piastre par hectolitre d'alcool pur lorsque la totalité des livraisons faites par les distilleries s'établira annuellement (la consommation de 1912 est de 67.000 hectolitres) entre 70.000 et 75.000 hectolitres d'alcool pur, ou dépassera ce dernier chiffre; enfin, les distilleries renoncent — et ceci est très important — au bénéfice de l'article 91 de l'arrêté du 20 décembre 1902. »

Le renoncement au bénéfice de l'article 91 signifie simplement que le détenteur du monopole renonce à l'obligation faite à l'administration de lui assurer un contingent. Ceci nous paraît moins important qu'au rédacteur du *Courrier Saïgonnais*, car, étant donné que la Société des distilleries de l'Indochine sera seule admise à fabriquer de l'alcool, on ne voit pas bien ce qu'elle abandonne en renonçant à une garantie qu'aurait pu lui donner une clause prévue pour un régime commun de libre fabrication, ou tout

au moins de fabrication suivant licence, à moins que l'on envisage que seule une telle clause pouvait mettre fin au *droit perpétuel* du distillateur français. Mais les lecteurs de l'*Asie Française* se rappelleront sans doute qu'après M. Viollette, — à l'époque où le rapporteur du budget des colonies croyait encore de son devoir de dénoncer les abus du monopole, dont il s'est accommodé depuis avec tant de de bonne volonté — nous avons démontré la fragilité et le caractère singulièrement problématique de ce droit perpétuel.

Suivant le compte rendu du Conseil publié par le *Courrier d'Haïphong*, M. van Vollenhoven, secrétaire général de l'Indochine, aurait avant tout voulu « mettre fin à la légende représentant le renouvellement comme imposé par les circonstances. Même si une entente n'intervient pas, un procès est impossible. D'ailleurs, quelles qu'en soient les causes, jamais le gouvernement n'aurait sacrifié des intérêts politiques à des considérations fiscales ». S'il en est ainsi, quelle justification peut-on donc donner du renouvellement du monopole; est-ce par souci d'une bonne politique indigène que l'on s'est arrêté à cette solution? La glose de l'administration indochinoise vaut sa décision.

Enfin, le nouveau contrat légaliserait une mesure qui existait déjà auparavant, mais qui avait fait l'objet de très vives critiques, soit l'établissement d'une ristourne payée par le fabricant à l'administration. Nous oublions trop volontiers que l'alcool est soumis à un simple impôt de consommation, et que son régime est donc totalement différent de celui de l'opium ou de celui du tabac en France. Que l'État, lorsqu'il assure la régie exclusive d'un produit, fasse œuvre de commerçant et qu'il se procure des bénéfices supplémentaires, il en est libre; mais cette prime versée par le fabricant à l'administration, lorsque celle-ci ne devrait intervenir que comme collectrice d'un impôt de consommation, est assez discutable.

Mais ces détails fiscaux ne sont pas grand'chose, il s'agit de l'honneur et de la tranquillité de notre domination en Indochine dont la décision arrêtée à Hanoï nous paraît faire trop bon marché.

AVIS IMPORTANT

Afin d'éviter des frais d'encaissement élevés, nous prions les adhérents du Comité de bien vouloir nous envoyer directement leur souscription pour 1913. Nous adressons la même prière à ceux de nos souscripteurs pour 1912 qui n'ont pas encore réglé leur cotisation échue.

Les envois de souscriptions peuvent être faits 49, rue Cassette, sous forme de chèque ou de mandat-poste au trésorier.

L'EMPRUNT CHINOIS

Les deux faits importants à signaler pour le mois de mars dans notre chronique, sont; d'une part, le fait que le gouvernement chinois peut avoir suspendu à nouveau pour un temps assez long les négociations avec les groupes financiers de Pékin, et, d'autre part, que le groupe américain a abandonné le consortium sur une quasi injonction du nouveau président des Etats-Unis.

* * *

On se souvient qu'au cours du mois de février les différents groupes avaient soumis, à leurs gouvernements respectifs, la question du choix des conseillers étrangers destinés à assumer le contrôle des finances chinoises, dans la mesure où cela a été stipulé par le projet de contrat de l'emprunt de 625 millions de francs, dont les termes paraissent définitivement arrêtés. Les gouvernements avaient fini, après de longues discussions entre chancelleries, par se mettre d'accord sur la combinaison suivante : Le conseiller étranger de la nouvelle administration des gabelles serait anglais; il serait doublé d'un adjoint allemand délégué à poste fixe à Changhaï; le conseiller étranger du bureau des emprunts serait allemand, enfin la Cour des comptes comprendrait un conseiller français et un conseiller russe! Ce qui a retardé et même compromis pendant plusieurs semaines cette entente, c'est la prétention inopinée, émise par le gouvernement allemand, d'obtenir des Anglais à titre d'épingles de cette entente, la désignation d'un ingénieur en chef allemand pour l'ensemble de la ligne de chemin du Tien-tsin-Poukoou, entreprise qui est, on s'en souvient, anglo-allemande et divisée en deux sections, l'une allemande au Chantoung, l'autre anglaise au sud de la précédente, avec chacune un ingénieur en chef de sa nationalité. Cette prétention n'a pas paru acceptable aux Anglais qui ont estimé inopportune la proposition de lier deux affaires n'ayant aucun rapport. Il semble d'ailleurs que les Allemands n'aient abandonné cette exigence qu'en échange de bonnes paroles, comportant peut-être même des promesses pour l'avenir.

L'entente une fois réalisée, et péniblement réalisée, entre les gouvernements, il s'agissait d'en faire accepter les termes par le gouvernement de Youan Chi Kai. Nous n'étonnerons personne en disant que le plus difficile restait à faire. Le résultat des propositions soumises à cet égard ne s'est pas fait attendre. Dès le 5 mars Youan Chi Kai, malgré toutes promesses faites en sous-main et séparément à chacun des ministres intéressés, a rejeté ces propositions et a reproduit purement et simplement à titre de contre-propositions les offres faites antérieurement tendant à choisir comme conseiller l'Allemand Rump, l'Italien Rossi, et le Danois Oysen, ce dernier étant,

on s'en souvient, déjà nommé *proprio motu* depuis quelques semaines.

Cette solution que Youan Chi Kai lui-même ne se flattait sans doute pas de voir accepter, n'a été proposée qu'en raison de la situation politique intérieure de la Chine. C'est maintenant que va se réunir le Parlement chinois qui doit élire le président définitif de la Chine. A ce titre, d'importantes disponibilités financières eussent été d'un précieux secours pour Youan, fort attaqué depuis deux mois par tous les partis et qui voit poindre, en la personne du général Houang Hsin, un concurrent possible à l'horizon. Mais les conditions de contrôle imposées par les puissances devront rendre indisponibles au point de vue spécial qui nous occupe, les produits de l'emprunt, le recours aux étrangers que constitue l'emprunt, joint à la dure nécessité d'accepter un contrôle, si illusoire qu'il puisse être, a semblé au président provisoire pouvoir servir de plate-forme politique à ses adversaires contre lui. Il n'a pas eu de peine de trouver à la chinoise un bon prétexte pour retarder l'emprunt.

Il ne faut donc pas conclure de cette nouvelle suspension des négociations (ces dernières n'ont guère de chances de reprendre avant le milieu d'avril) que l'emprunt soit réellement compromis.

Signalons accessoirement une petite tentative faite par le ministre des Finances chinois pour obtenir que le taux de l'emprunt soit ramené de 5 1/2 à 5 0/0. L'état du marché financier européen ne permettrait pas, au moment où les Puissances balkaniques et même les grandes Puissances vont sans doute avoir recours au crédit public, de consentir à la Chine un taux inférieur à 5 1/2 0/0.

Les retards signalés plus haut n'améliorent pas la situation financière de la Chine, qui ne peut être caractérisée que par le mot de « détresse ». La politique des petits emprunts à de petites banques, ou des emprunts cachés sous l'apparence de fournitures d'armes — la plus mauvaise forme de l'emprunt, car elle obère la Chine et l'oblige par surcroît à s'encombrer d'un matériel disparate autant qu'inutile, et cependant celle qui réussit le mieux aux maisons allemandes et autrichiennes — ne peut durer indéfiniment. Déjà la Chine était débitrice de plus de 2 millions de livres aux Puissances, dette à laquelle vient de s'ajouter le remboursement arrivé à échéance des avances provisoires du consortium faites les 28 février et 9 mars 1912, sous la forme de bons du Trésor, soit 3.100.000 \$ (environ 10 millions de francs), ainsi qu'une partie remboursable au 14 mars de l'emprunt belge, soit 25 millions de francs. A chaque nouvelle échéance la Chine laisse protester sa signature; c'est ce qui vient encore d'arriver tout récemment pour le paiement de la quatrième échéance de l'indemnité due au syndicat racheté du Yunnan qui, par une impéritie et une mauvaise foi incroyables, avait été mis hors d'état d'exploiter — au plus grand bénéfice des régions intéressées — ses concessions minières,

et qu'il a fallu racheter. Le gouvernement chinois ne paraît nullement se préoccuper de faire face à ses obligations ; il n'a pas même avisé le consortium qu'il ne rembourserait pas les bons échus, et quant aux autres créanciers, il leur déclare avec désinvolture que le Trésor est « extraordinairement vide ».

La situation financière n'est pas meilleure si on l'examine au simple point de vue budgétaire des recettes et des dépenses. Y a-t-il d'ailleurs un point de vue réellement « budgétaire » en Chine ? La *Weekly China Tribune*, journal illustré de Tientsin, a publié, à cet égard, un projet de budget qu'on dit élaboré au ministère des Finances. Ce document, inexistant par sa teneur et ses erreurs, fait état d'un emprunt intérieur à 60/0, décrété tout récemment et d'un montant normal de 200 millions de taels, qui ne produira littéralement pas un centime, il compte également en recettes le produit de l'emprunt encore hypothétique de réorganisation évalué également à 200 millions de taels (625 millions de francs).

Même en tenant compte de ces rentrées, ce budget se solderait encore, si l'on en croit la *Weekly China Tribune*, par un déficit de 177 millions de taels, soit plus de 600 millions de francs, auxquels il faut ajouter les 400 millions de taels cités plus haut, soit un total en francs d'environ 1.300.000 millions.

Un tableau général de la dette publique chinoise, dressé à Pékin par M. Robertson, de la British and Chinese Corporation, complété par un autre projet de budget paru dans la *Gazette officielle* du 16 mai 1912, arriva, sans tenir compte des résultats, pratiquement inconnus de l'année 1912, à un déficit de 279 millions de taels, soit environ 900 millions de francs.

L'écart de ces chiffres et la radicale absurdité des sources chinoises auxquelles on est obligé de puiser pour les rassembler, indique combien il est difficile de se faire une idée exacte de la détresse financière de la Chine et démontre à quel point s'impose la nécessité de mettre de l'ordre dans ce gâchis et de l'empêcher de croître par un contrôle effectif des dépenses de l'Etat.

Cependant comme il faut « vivoter », le ministre des Finances a contracté, au début de mars, un emprunt de 7 millions et demi de francs auprès de la Société d'Escompte de la Basse-Autriche et de la « Poldihutte » (usines métallurgiques et manufactures d'armes) : la condition essentielles du contrat est que le gouvernement chinois fera au cours des dix prochaines années à la Poldihutte des commandes d'armes d'un montant égal à celui de l'emprunt.

*
*
*

Il n'est pas sans intérêt de donner quelques indications sur l'état des emprunts de chemins de fer, question légèrement différente de celle de l'emprunt de réorganisation, mais qui est trop intimement liée à son histoire pour être négligée, les emprunts visés étant négociés tantôt par les

groupes financiers eux-mêmes, tantôt contre eux.

Le plus ancien de ces emprunts est celui des chemins de fer du Houkouang, conclu, on s'en souvient sans doute, le 20 mai 1911 par les groupes anglais, français, allemand et américain, pour un montant nominal de 6 millions de livres sterling en vue de la construction de 1.600 milles de chemins de fer à partir de Hankéou jusqu'au Seutchouan. Cet emprunt était garanti par les revenus des likins. Cependant, bien que l'émission de l'emprunt ait été faite avec succès (à peu près au moment du début de la révolution chinoise) les sommes souscrites n'ont jamais été versées à la Chine. Les likins ont cessé d'être perçus et les travaux du chemin de fer, divisé en quatre sections après de laborieuses négociations entre les groupes et la Chine, n'ont jamais été entrepris. Il était stipulé à l'article 14 du contrat que les fonds seraient déposés dans les caisses de deux banques d'Etat chinoises qui ont sauté dès le début de janvier 1912 et par suite cette stipulation n'a pu être remplie.

Or les journaux annoncent qu'un accord vient d'intervenir avec la Chine pour substituer à la garantie des likins, devenue inopérante, celle de la ligne elle-même qui se trouve ainsi grevée d'une hypothèque au profit des banques. Les fonds seront provisoirement déposés dans les caisses des banques des 4 groupes en Chine, ce qui constitue la meilleure des garanties que l'argent nécessaire aux travaux ne sera pas dilapidé.

Dès maintenant les ingénieurs de la section allemande, la première au départ de Hankéou, et de la section anglaise, qui la suit immédiatement, ont été désignés : ils doivent être, pour chaque section de la nationalité de la section avec, pour la section allemande, qui est la plus longue (1.100 kilomètres), un sous-ingénieur américain. On prétend que ce qui a décidé le gouvernement provisoire à laisser commencer les travaux malgré les objections populaires qu'il peut voir soulever (puisque c'est l'opposition des notables indigènes à la construction de ce chemin de fer par les étrangers qui a été la cause déterminante, ou au moins occasionnelle, de la révolution), c'est la nécessité de fournir du travail à la masse des troupes révolutionnaires qu'on se propose de licencier.

Le second emprunt de chemins de fer à l'ordre du jour est celui qui prend le nom de Sung-tsing-U-hai, ligne du Kansou à la mer, en réalité prolongement, à l'Est et à l'Ouest, du Pienlo (Hon-an-Kaifong), concédé au syndicat belge du baron Empain par un contrat du 20 septembre 1912 pour l'émission d'un emprunt de 250 millions de francs.

Nous avons donné autrefois tous les détails utiles sur les clauses de ce contrat portant sur 2.500 kilomètres de voies ferrées. Qu'il suffise de rappeler que, tant que l'emprunt de réorganisation ne sera pas conclu et pendant les six mois qui suivent son émission, le marché de Paris ne

pourra être ouvert à cet emprunt conclu en dehors du consortium. Aucune des banques du consortium ne pourra donc y participer.

Le groupe et même le gouvernement anglais avaient voulu, en janvier dernier, obtenir de la France une obstruction très complète à ce projet belge. Comme il s'agit non d'une affaire nouvelle, mais du prolongement d'une affaire existante franco-belge, qui a des privilèges sur ses prolongements éventuels, et comme le marché de Paris doit rester étranger à l'émission, il n'était pas possible au gouvernement français de marquer une véritable hostilité à une entreprise dont les bénéfices seront partagés entre les industries françaises et belges, et ceci d'autant moins que les affaires industrielles seront désormais soustraites à l'empire du consortium. Le refus à l'admission à la cote était d'ailleurs la seule arme dont nous disposions et elle a, dans un esprit d'entière loyauté envers les autres groupes du consortium, été employée contre l'emprunt Empain.

On annonce maintenant qu'une première tranche de cet emprunt, soit 100 millions de francs, doit être émise à Bruxelles au cours de 1913 à la fin de mars, par la banque Empain, sans l'assistance d'aucune des banques du consortium ni d'aucune banque étrangère. Des ingénieurs auraient été également désignés pour l'étude sur place des tracés. Nous croyons, en raison de la hardiesse et de l'esprit d'entreprise des Belges qui sont à la tête de cette affaire, qu'elle entrera la première dans la voie des réalisations pratiques.

* * *

L'abandon du consortium par le groupe américain constitue une nouvelle inattendue pour le grand public. Cette décision, notifiée aux autres groupes le 20 mars, est l'œuvre personnelle et exclusive du nouveau président des Etats-Unis.

Dans une note officielle retentissante publiée par la presse américaine le 19 mars, M. Wilson a désavoué l'attitude de son prédécesseur, le président Taft, dans la question de l'emprunt chinois. Il dénonce le rudiment de contrôle que les Puissances désirent obtenir sur l'emploi des fonds des emprunts étrangers chinois comme contraire à la dignité de la Chine et aux principes du droit public américain. Il invite les financiers à se retirer du consortium et laisse prévoir une prompt reconnaissance de la République chinoise, bien que toutes les Puissances se soient mises d'accord pour ne procéder qu'ensemble à cette reconnaissance.

La presse a ajouté comme commentaire à cette nouvelle, que c'est le bruit d'une imminente alliance entre le Japon et la Chine qui a amené le président Wilson à essayer de déplacer cette alliance au profit des Etats-Unis. C'est là une supposition peu vraisemblable uniquement basée sur le récent voyage de Sun Yat Sen au Japon, voyage au cours duquel le champagne a coulé

avec accompagnements de toasts amicaux, mais sans portée.

En réalité, M. Wilson s'est livré uniquement à un acte relevant du pouvoir personnel. On sait la docilité des banques américaines dans les questions de politique générale intérieure et l'appui qu'elles sont susceptibles de prêter soit à leur gouvernement, soit à un parti puissant d'opposition lorsqu'on réussit à se les rendre favorables.

Les banques américaines ont donc dénoncé leur participation au consortium sans protester contre le rôle qu'on leur fait jouer. Il ne s'ensuit pas qu'elles soient libres dès maintenant ni de suivre une ligne de conduite opposée à celle du consortium, ni même de l'abandonner immédiatement. On se souvient que le groupe américain lié au consortium des six groupes par un accord de juin 1912, est encore lié aux trois groupes anglais, français et allemand par l'accord à six de novembre 1910. Cet accord a stipulé la nécessité pour chaque groupe, avant de se retirer, de dénoncer formellement sa participation par une notification qui ne peut avoir lieu qu'à fin juin et à fin décembre de chaque année; et le groupe sécessionniste reste encore lié aux autres pendant un délai de six mois. Ce n'est donc qu'au 1^{er} janvier 1914 que le groupe américain reprendra réellement sa liberté. Il ne participera pas, assurément, à l'emprunt de réorganisation chinois, mais il ne fera qu'user en cela de la faculté de laisser prendre aux autres sa part de toute affaire conclue qui ne lui conviendrait pas.

La première conséquence de la politique personnelle de M. Wilson a été d'amener une protestation publique de M. Hultington Wilson, gérant du secrétariat d'Etat qui a donné sa démission et s'est plaint de voir adopter une mesure aussi importante sans que les services compétents aient même été consultés.

Inutile d'ajouter que sa démission a été acceptée dans les termes les plus secs: c'est un adage aux Etats-Unis qu'après l'élection présidentielle les dépouilles des vaincus appartiennent aux vainqueurs. Aussi l'administration est-elle intégralement renouvelée tous les quatre ans.

L'abandon du consortium par le groupe américain est une faute du gouvernement des Etats-Unis que nous n'avons pas à regretter. On se souvient que les Américains sont entrés par la force dans le consortium au moment de la négociation de l'emprunt de chemin de fer du Houkouang et de l'emprunt de la réforme monétaire. Les financiers yankees ont été poussés à cette époque par le président Taft et par le secrétaire d'Etat Knox: leur politique était alors une manifestation d'hostilité à l'égard des Russes et des Japonais. Il n'est que juste de reconnaître que la politique Knox est depuis longtemps abandonnée par ses auteurs. Mais les capitaux américains peuvent s'employer plus utilement et d'une manière plus rémunératrice en Amérique que dans des fonds d'Etat chinois.

Le groupe américain paraît, d'ailleurs, regretter l'attitude qu'on lui impose et ne cherchera sans

doute d'aucune manière à nuire au consortium ni à le concurrencer.

KAT.

L'ÉTAT PRÉSENT DES TRAVAUX DU CHEMIN DE FER DE BAGDAD

Nous avons, à plusieurs reprises, donné dans ce Bulletin divers renseignements concernant l'avancement des travaux de construction du chemin de fer de Bagdad. Il ne paraît pas inutile de résumer aujourd'hui l'ensemble de ces informations en jetant un coup d'œil général sur l'état des travaux de cette grande voie ferrée depuis le point où, pour la première fois depuis Haïdar-pacha, le rail se trouve arrêté, jusqu'au point terminus qu'il doit atteindre.

Des accidents géographiques, la chaîne du Taurus, celle de l'Amanus et le cours de l'Euphrate divisent la ligne en plusieurs sections naturelles qu'il est préférable, pour plus de clarté, d'étudier séparément. La grosse difficulté qui retarde actuellement le cours des travaux, consiste précisément à relier entre eux ces différents tronçons à travers les accidents de terrain qui les séparent.

1° *A l'ouest du Taurus.* — On sait que, depuis longtemps déjà, la Compagnie des chemins de fer d'Anatolie, allemande comme capitaux et direction, exploite la ligne qui partant de Haïdar-pacha, en face de Constantinople, traverse la plus grande partie de l'Asie Mineure, sur une longueur de 1.020 kilomètres, en passant par Ismidt, Angora et Eski-Chéhir, pour aboutir à Koniah. C'est à cette dernière station que le chemin de fer de Bagdad se soude à la première ligne, dont il n'est en définitive que le prolongement. Les travaux entamés du côté de Koniah ont pu, au début, être menés assez rapidement jusqu'au moment où, vers Eregli, la voie ferrée atteint les premiers contreforts de la chaîne du Taurus. A partir de ce point, les difficultés furent considérables, si bien que la traversée du Taurus, entreprise il y a près de trois ans déjà, est encore loin d'être terminée. L'obstacle qu'offre cette imposante chaîne de montagnes, dont plusieurs sommets dépassent 3.000 mètres, est, il est vrai, des plus sérieux. Pour franchir cette masse, il a fallu envisager le percement d'un nombre considérable de tunnels et la construction d'une cinquantaine d'importants viaducs. On dit que l'ensemble des tunnels nécessités par le passage du Taurus, et dont les dimensions sont d'ailleurs très variables, — certains d'entre eux comptant jusqu'à 1.500 mètres, — ne serait pas loin d'atteindre une longueur totale d'une trentaine de kilomètres environ.

Après avoir, non sans peine, dépassé Eregli, le rail est arrivé à Boulgourlou. De ce point, les tra-

voux sont activement poussés sans que l'on puisse cependant dire avec précision où en est exactement la construction. La nature même de ce terrain étrangement accidenté ne permet pas toujours l'avancement progressif du rail, la perspective de travaux de longue durée sur certains points obligeant parfois les ingénieurs à ne pas attendre leur complet achèvement avant d'attaquer plus loin d'autres travaux. De toute la ligne du Bagdad, c'est évidemment la section de beaucoup la plus délicate et la plus ardue, l'insalubrité de la région venant aggraver encore les difficultés d'ordre technique. Aussi est-il à prévoir qu'elle sera ouverte au trafic une des dernières, retardant ainsi de quelque temps encore la libre circulation par rail entre la région de Koniah et celle d'Adana.

2° *Entre le Taurus et l'Amanus.* — La section située entre les deux chaînes de montagnes du Taurus et de l'Amanus traverse la riche plaine de Cilicie. Cette région constitue la transition entre l'Anatolie turque à l'Ouest et la Syrie arabe à l'Est. En outre, elle confine au Nord à l'Arménie. On sait que de nombreux Arméniens se sont établis à Adana : les cruels massacres qui y eurent lieu en avril 1909, lors de la chute du sultan Abdul Hamid et de l'affermissement du régime jeune-turc, ont rendu cette région tristement célèbre par les « vèpres ciliciennes ».

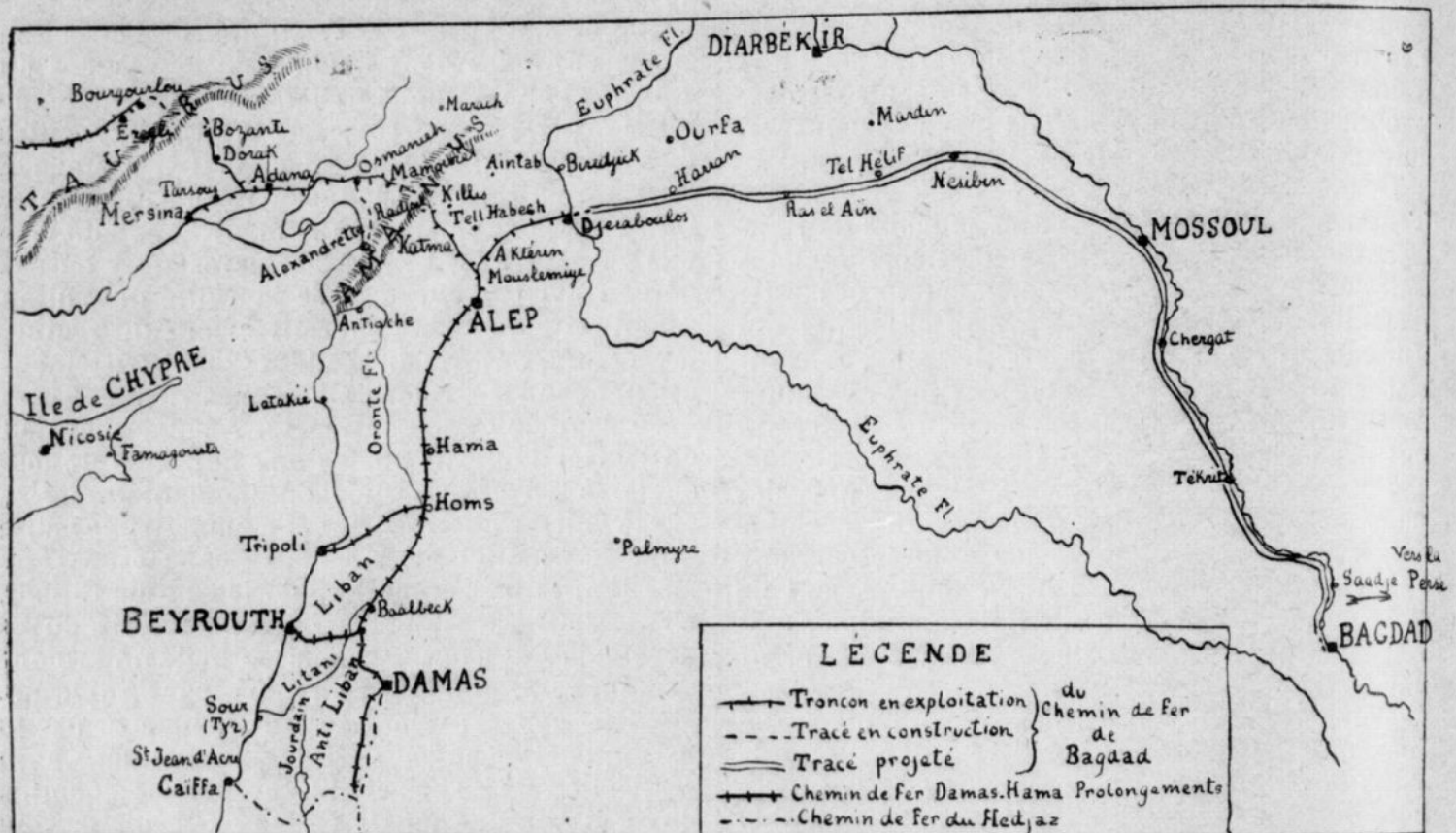
La capitale de la contrée est Adana, chef-lieu du vilayet du même nom. Une compagnie franco-anglaise à l'origine, puis uniquement française par la suite, avait construit et exploité une petite ligne de 67 kilomètres reliant Adana au port de Mersina, le plus important de la côte de Cilicie, en passant par Tarsous. La ligne aurait pu se développer et avait à cet effet sollicité un prolongement vers Osmanié et Biredjick, sur l'Euphrate. Mais le gouvernement ottoman, inspiré par la politique allemande, s'est toujours opposé à la réalisation de ce projet. La Société des chemins de fer d'Anatolie tenait en effet à avoir la voie libre vers Bagdad. On peut se demander d'ailleurs si la compagnie française soutint jamais très énergiquement ce projet : quoi qu'il en soit elle a semblé montrer fort peu de répugnance à se laisser racheter en 1901 par la société allemande qui devait emprunter une partie de son tracé.

De son côté, la société allemande ne tarda pas à entreprendre les travaux destinés à rejoindre ce tronçon à la grande ligne venant de Koniah et d'Eregli, d'une part, et, de l'autre, à le prolonger dans la direction de l'Euphrate. La construction put être assez rapidement menée, sauf en ce qui concerne les deux extrémités de la section, dont les escarpements du Taurus, à l'Ouest, et de l'Amanus, à l'Est, ont, jusqu'à ce jour, retardé l'achèvement. Cependant, le 27 avril 1912, jour anniversaire de l'avènement du sultan, le ministre des Travaux publics, Djavid bey, a pu inaugurer solennellement à Adana un tronçon relativement considérable comportant près de 150 kilomètres. A cette époque, le rail, descendant des hauteurs

du Taurus, partait de la station de Dorak pour aller à Yénidjé rejoindre l'ancienne ligne de Mersina à Adana avec laquelle il se confondait jusqu'à cette dernière ville pendant un parcours d'environ 25 kilomètres. Puis, la voie ferrée se continuant à l'Est par Missis et Osmanié, s'arrêtait à Mamouret au pied de l'Amanus. La construction de cette section n'offrait pas de réelles difficultés, les principaux ouvrages d'art étant représentés par les ponts métalliques sur lesquels la voie traverse le Seihun et Pyramus, cours d'eau d'ailleurs secondaires.

Depuis cette date, les travaux en vue de la traversée du Taurus, bien que naturellement lents, ont cependant fait des progrès. Une quarantaine de kilomètres ont pu être de nouveau ouverts à

rail de la côte et de rendre ainsi la ligne vulnérable en l'exposant aux canons d'une flotte qui, embossée dans le golfe d'Alexandrette, aurait pu rompre la communication directe établie avec tant de peine entre la capitale et les extrémités de l'Empire. Alexandrette ne devait pas être négligée, mais ce port ne pouvait être desservi que par un embranchement. La question se posait de savoir d'où partirait cet embranchement. Il était assez tentant de chercher à relier Alexandrette à la ville voisine la plus importante, à Alep, la capitale de la Syrie du Nord ; c'est d'ailleurs une route qui, passant par le col de Beilan, est très fréquentée par les caravanes. Mais la distance est encore assez considérable et la traversée de l'Amanus offrait en outre des difficultés sérieuses. Aussi



l'exploitation et le rail doit aujourd'hui atteindre Bozanti. On peut estimer qu'il s'en faut encore de près de 60 kilomètres pour que la voie ferrée venant d'Adana puisse rejoindre celle venant de Boulgourlou, mais ils se trouvent dans la partie la plus accidentée de la haute montagne.

C'est à cette section que se rattache l'embranchement sur Alexandrette. La partie du tracé traversant la région depuis Osmanié jusqu'à l'Euphrate paraît avoir été la plus délicate à établir, non pas en raison de difficultés d'ordre technique, mais par suite de considérations diverses. Le port d'Alexandrette, merveilleusement situé au fond d'une baie naturelle et susceptible d'un grand développement, paraissait en effet indiqué pour devenir une importante station de la Bagdadbahn et lui servir de débouché sur la mer. Mais, aux yeux des autorités ottomanes, cette ligne doit, avant tout, avoir un caractère stratégique. Il était donc imprudent d'approcher le

fut-il considéré comme plus sage de relier tout simplement Alexandrette au point de la ligne qui en était le plus proche et qui n'en était séparé par aucun accident de terrain important, à Osmanié. C'est ce qui fut décidé par un accord signé au mois d'avril 1911. Les travaux de construction de cet embranchement, d'une cinquantaine de kilomètres, sont commencés et leur achèvement paraît prévu, dans une période d'une année environ. En réalité, la ligne se raccordera avec la voie ferrée principale non pas exactement à Osmanié, mais à Toprat-Kalé, localité située un peu à l'ouest de la première.

Rappelons enfin que les travaux du port d'Alexandrette, dont on a déjà indiqué la situation privilégiée, ont été concédés récemment à la Compagnie du chemin de fer de Bagdad. Les premiers travaux en ont été officiellement inaugurés au mois de juin dernier.

3° *Entre l'Amanus et l'Euphrate.* — Le tracé de la ligne dans cette région, dont la capitale est

Alep, a également subi plusieurs modifications. D'après le projet primitif, la voie ferrée, après avoir franchi l'Amanus, devait passer par Killis, Tell-Habesh et, laissant Alep au Sud, atteindre l'Euphrate en un point situé non loin de Biredjick. On avait simplement prévu qu'Alep pourrait être desservie par un embranchement partant de Tell-Habesh. Mais Alep ayant demandé ces dernières années à être sur la grande ligne, un compromis s'est établi entre cette demande et le tracé normal de la Bagdadbahn. Il fut décidé que la ligne principale passerait à Mouslémyié, à 15 kilomètres d'Alep qui serait desservie par un petit embranchement.

Une information publiée dans le précédent Bulletin a déjà indiqué l'état d'avancement des travaux dans cette section et les avantages résultant de la récente ouverture à l'exploitation du tronçon se dirigeant sur l'Euphrate. On sait donc que, le 12 décembre dernier, a eu lieu à Alep l'inauguration officielle d'une section de 215 kilomètres partant du point où s'ouvrira la sortie orientale du tunnel qui doit traverser l'Amanus, pour aboutir à l'Euphrate. Le point extrême de ce tronçon à l'Ouest est Radjou. La ligne passe ensuite à Katma, Mouslémyié, où se détache l'embranchement sur Alep, Acktérim, Adjié et atteint l'Euphrate à Djeraboulos.

Ainsi que le signalait l'information dont il a été question plus haut, l'achèvement du tronçon Alep-Djeraboulos a une importance toute particulière. Les relations entre la Syrie, et même entre l'Europe, et la Mésopotamie se trouvent déjà de ce fait très notablement améliorées. Jusqu'à ces derniers temps, le voyageur qui voulait gagner Bagdad devait, de Beyrouth, se rendre à Alep par le chemin de fer Damas-Hama-Prolongements. C'est dans cette ville qu'il organisait sa caravane, qui mettait environ dix-sept jours pour arriver à Bagdad, dans des conditions souvent fort pénibles et toujours onéreuses. A partir d'aujourd'hui, grâce à l'ouverture à l'exploitation du tronçon sur l'Euphrate, on a pu transporter quelques embarcations à pétrole ou à vapeur qui, mises à flot à Djeraboulos, peuvent, à l'époque des hautes eaux, descendre l'Euphrate en six jours jusqu'à Felloudja, point où ce fleuve est le plus rapproché du Tigre et d'où, en dix heures de voiture, on arrive à Bagdad. C'est donc une économie de temps de huit jours qui se trouve réalisée, sans parler des plus grandes conditions de confort et de sécurité qu'offre le nouveau parcours.

En signalant ces avantages, on ne peut s'empêcher de regretter qu'ils n'aient pas été réalisés plus tôt, et par une société française. On sait, en effet, que la Compagnie du chemin de fer de Damas-Hama-Prolongements avait, aux termes de sa concession primitive, le droit de pousser la ligne jusqu'à Biredjick, sur l'Euphrate. Elle n'a pas usé de son droit; elle a préféré s'arrêter à Alep et laisser une société allemande construire une voie ferrée qui était son développement normal et qui donnait un débouché très appréciable

sur un grand fleuve. Aujourd'hui le mal est fait. Notre réseau syrien trouve devant lui au Nord l'imposante ligne du Bagdad qui lui interdit tout espoir d'extension. Si l'on rapproche ces constatations de ce qui a été dit précédemment à propos de la ligne Mersina-Adana, on est amené à penser qu'avec un peu plus d'énergie, d'initiative et de conscience de la part des compagnies ayant charge des intérêts français, dont le moins que l'on puisse dire est qu'ils ont été pitoyablement défendus, toute cette partie de la ligne de Bagdad, depuis Mersina jusqu'à Alep, aurait peut-être pu être construite depuis quelques années déjà et par une entreprise française!

A l'heure actuelle, seule la traversée non achevée de l'Amanus empêche les communications entre Adana et Alep. Le massif de l'Amanus, ou Alma-Dagh, offre une succession de hautes montagnes qui, se dirigeant de l'Euphrate à l'embouchure de l'Oronte, relie en quelque sorte la chaîne du Taurus, au Nord, à celle du Liban, au Sud. Pour franchir cette masse, les ingénieurs du chemin de fer de Bagdad ont dû décider de percer un énorme tunnel d'une longueur de 5 kilomètres. Les travaux en seront très lents : on n'en prévoit pas l'achèvement avant un délai d'environ trois ans, ce qui retardera d'autant la libre circulation entre Alep et Adana.

4° *A l'est de l'Euphrate.* — Dans cette quatrième et dernière section, la difficulté la plus sérieuse consiste dans la traversée de l'Euphrate. Elle doit s'effectuer par un pont de 1.200 mètres, pour la construction définitive duquel on estime qu'une période de près de trois ans est nécessaire. En attendant, on établira naturellement un pont provisoire, en bois, qui, espère-t-on, pourra suffire pour le passage des trains.

De l'autre côté de l'Euphrate, les travaux ont à peine eu le temps d'être amorcés et l'on ne peut plus guère, à partir de ce moment, qu'indiquer le tracé adopté pour la construction de la ligne. Celle-ci paraît d'ailleurs devoir être assez rapide, le terrain étant presque continuellement plat jusqu'à Ras-el-Aïn et même jusqu'à Tell-Hélib, Néssibin et Mossoul. Ce ne sont pas les difficultés techniques qui peuvent retarder l'achèvement de la voie, mais celles résultant du manque de sécurité de ces régions jusqu'ici peu fréquentées et où le brigandage règne encore en maître. Pendant toute la durée de ce parcours, la ligne a une direction franchement Ouest-Est, quittant les rives de l'Euphrate pour atteindre celles du Tigre en traversant toute la Mésopotamie. Des embranchements sont appelés à être construits par la suite sur cette section; c'est ainsi qu'il est question d'établir une ligne secondaire de Harran à Ourfa et une autre qui, partant de Nessibin, irait rejoindre Mardin, centre important situé dans la montagne, à 35 kilomètres environ, et serait même prolongée jusqu'à Diarbékir. Les études du tronçon Djeraboulos-Mossoul ont été effectuées au cours de l'année 1911. Une grande partie de cette région est actuellement explorée par l'archéologue allemand, le baron von Oppenheim. A Mossoul, l'an-

cienne Ninive, la capitale actuelle de la Haute-Mésopotamie, la ligne entre dans une région un peu plus accidentée. Il n'est pas inutile de rappeler ici que Mossoul est un centre appréciable pour l'influence française où, grâce au protectorat que nous exerçons sur les religieux orientaux, particulièrement les Syriques et les Chaldéens, et à l'activité d'une mission de Dominicains, le prestige de notre pays est toujours considérable.

A partir de Mossoul, le tracé du chemin de fer de Bagdad suit constamment de très près la rive droite du Tigre sans accident remarquable à signaler. La voie ferrée parcourt un pays qui fut jadis d'une merveilleuse fertilité et où se rencontrent encore souvent de nombreuses traces de canaux actuellement détruits. Non loin de Chergat se trouvent d'importantes ruines qu'une mission de la Société impériale allemande d'Archéologie est occupée à fouiller et à étudier. Un peu au nord de Bagdad, à Saadijé, doit se détacher un embranchement destiné à rejoindre à Hannekin le chemin de fer Transpersan et à établir ainsi des relations directes entre l'Empire ottoman et la Perse.

On sait que la construction a été amorcée également du côté de Bagdad. C'est au mois de juillet dernier qu'a eu lieu l'inauguration officielle des travaux. Depuis cette époque, ils ont été poussés avec activité et le rail a actuellement dépassé Kazmein, localité située à 12 kilomètres au nord de Bagdad. Pour faciliter la construction en améliorant les conditions de transport du matériel nécessaire, la Société allemande devait être amenée à envisager l'utilisation de la voie fluviale que le chemin de fer longe sans cesse. A cet effet, elle a dû s'entendre avec la Compagnie anglaise Lynch, qui avait obtenu la concession du monopole de la navigation sur le Tigre. Tel a été l'objet de la convention intervenue entre elles et qui a été signée à Londres au mois de septembre dernier. A cette époque, certains journaux avaient exagéré la portée de cet accord qu'ils représentaient comme le premier succès de la politique du feu baron de Marschall, récemment arrivé comme ambassadeur d'Allemagne à Londres. En réalité, la portée de cet accord est relativement modeste, puisqu'elle ne vise qu'à faciliter la construction de la voie ferrée en permettant à la Compagnie allemande de se servir du fleuve pour transporter son matériel. Mais il a été stipulé que les bateaux et chalands employés par le chemin de fer de Bagdad ne pouvaient, en aucun cas, servir à transporter d'autres marchandises et qu'ils devaient revenir à vide dans la direction de Bassorah.

L'ensemble de la ligne entre l'Euphrate et Bagdad n'est pas loin d'atteindre un millier de kilomètres environ. Aucune difficulté technique appréciable ne peut en retarder la construction. Par contre, certains espaces sont plus ou moins désertiques et, en d'autres régions, la sécurité sera difficile à assurer contre les incursions des tribus de Bédouins pillards. Quoi qu'il en soit, les études étant déjà très avancées et même com-

plètement terminées sur de nombreux points, on espère que cinq ans de travaux suffiront pour amener le rail sans interruption jusqu'à Bagdad. C'est donc à la fin de l'année 1917 que la locomotive pourrait entrer dans la grandiose gare que la Compagnie allemande se propose de construire dans l'ancienne capitale des Califes.

* *

Il paraît intéressant d'indiquer brièvement, en terminant, les avantages que l'influence allemande retire de la construction de l'immense voie ferrée, longue de près de 3.000 kilomètres, qui doit rejoindre Constantinople à Bagdad. Ces avantages sont frappants, l'influence germanique pénétrant dans l'Asie Mineure et dans la Mésopotamie au fur et à mesure de l'avancement des travaux de la voie ferrée.

C'est ainsi qu'à Alep, il y a seulement deux ans, la colonie allemande était insignifiante et se composait d'ailleurs surtout de Suisses. Dès le moment où cette ville a été choisie comme station du Bagdadbahn, un afflux d'Allemands : ingénieurs, entrepreneurs, négociants, employés, est arrivé dans la région. Une banque allemande y a établi une succursale. Une école allemande s'est fondée pour laquelle d'importants sacrifices ont été faits afin de la développer non seulement dans la colonie germanique, mais également dans les milieux indigènes. A côté de l'école, fonctionnent des cours du soir, une bibliothèque assidûment fréquentée par les employés du chemin de fer et pour laquelle des dons sont réclamés en Allemagne. C'est la culture germanique enfin qui prend pied dans une région où, hier encore, elle était totalement inconnue. La colonie allemande est très unie dans un même sentiment de patriotisme. Elle recherche les occasions de se manifester et d'y vivre en commun la même vie que dans la métropole. Aussi fonde-t-elle un cercle, un restaurant, un club de tennis.

Plus récemment encore, les mêmes phénomènes se produisent à Bagdad. Dès que les travaux y sont amorcés, de nombreux Allemands accourent. Ils organisent aussitôt un club, une école fortement soutenue par le gouvernement. Ouverte au mois d'octobre 1909 avec quatre, puis sept élèves allemands, elle en compte aujourd'hui plus de cinquante et espère ne pas tarder à en grouper davantage encore.

Au point de vue économique, les Allemands ont déjà contribué à améliorer sensiblement la condition des régions où la voie ferrée est ouverte à l'exploitation. Dans les environs de Koniah, une Compagnie allemande, au moyen de travaux d'irrigation, a fertilisé de vastes terrains auxquels elle fait produire des céréales. De même, autour d'Adana, cette Compagnie a irrigué près de 500.000 hectares surtout destinés à la culture du coton qui a déjà fait de remarquables progrès. L'Allemagne a de même l'intention de prendre la direction du développement économique de la Mésopotamie qu'elle compte, par des travaux d'irrigation, transformer en un

immense champ de coton qui « libérera l'Europe de la dépendance de l'Égypte », et en un réservoir de blé et de bétail. Mais ces projets ne se heurteront-ils pas à ceux de l'Angleterre qui a déjà fait engager sir William Wilcox, l'ingénieur en chef des irrigations du Nil, pour étudier le moyen de rétablir le système de canaux qui faisaient autrefois de la Mésopotamie le grenier du monde?

Quoi qu'il en soit, l'Allemagne peut déjà contempler son œuvre avec orgueil. Aussi n'est-il pas étonnant de voir les journaux germaniques s'écrier avec enthousiasme : « Grâce au chemin de fer de Bagdad, la part du commerce allemand en Turquie est montée, en l'espace de vingt-cinq ans, de 6 à 25 0/0 ; l'Allemagne, en cas de guerre fermant les ports de la mer du Nord, pourra se ravitailler jusqu'en Mésopotamie ; l'Allemagne a pris en mains le développement de la Turquie d'Asie. Voilà ce que l'initiative et le travail allemands ont pu faire en peu de temps ! »

L'Œuvre Économique Américaine AUX PHILIPPINES

Il y a une douzaine d'années, les Philippines, en pleine période de guerre, apparaissaient à leurs conquérants comme un pays sans avenir voué à la déchéance plutôt qu'à la prospérité et soumis infailliblement aux déprédations d'un « ladronisme » exaspéré dont le principe, était de faire partout le vide et le carnage. 90 0/0 des animaux restèrent sur le terrain, disent les journaux américains ; l'incendie dévasta la brousse et les forêts ; l'indigène terrorisé se renferma chez lui, se sentant impuissant à mettre en valeur un pays où la sécurité n'existait pas.

Tout autre est le tableau qui s'offre aujourd'hui, bien que certains quotidiens d'Espagne continuent à méconnaître les efforts qu'en ces dernières années les Etats-Unis ont faits pour assurer aux Philippines leur essor économique actuel. Ils proclament à l'envi que la production de l'archipel est insignifiante depuis l'occupation yankee, qu'en agriculture, en industrie comme en commerce, on ne note pas les progrès que beaucoup espéraient et enfin, *leit-motiv* de certaines Chambres de commerce, que l'exportation du sucre est devenue la moitié de ce qu'elle était dans les dernières années de la souveraineté espagnole.

Assurément tout n'est pas parfait dans l'œuvre colonisatrice des Américains et leurs tâtonnements en politique, joints à des conditions économiques défavorables ont pu avoir aux Philippines des conséquences fâcheuses. Mais ce n'est pas une raison pour dénier toute valeur aux efforts des occupants actuels ! D'après les renseignements très précis qui nous parviennent sur la situation

agricole et commerciale de l'archipel, nous ne pouvons mettre plus longtemps en doute que la présence des Américains a été bienfaisante pour le développement de ce riche pays.

L'étude de notre consul à Manille, publiée dans le Bulletin de la Société de Géographie commerciale de Paris et les rapports du « bureau insulaire » des Philippines sont des plus instructifs à cet égard : il découle clairement de leur lecture que la politique libérale à laquelle est soumis l'archipel depuis 1899 vaut encore mieux pour l'essor de cette contrée que le régime de l'omnipotence abusive et que les procédés tyranniques des « encomenderos » des fonctionnaires du fisc et des moines espagnols.

Ce n'est pas simplement, en effet, une amorce de mise en valeur économique de l'archipel qui s'est révélée depuis le commencement du xx^e siècle : les Philippines ont considérablement progressé sous la tutelle américaine et tout porte à croire que cette prospérité s'accroîtra encore, si toutefois l'émancipation rêvée par certains ne devient pas trop tôt une réalité... Les revenus budgétaires de la colonie atteignent aujourd'hui un total de 15 millions et demi de dollars, en excédent de plus de 1 million de dollars sur 1911 (1). Les recettes sont constituées, en majeure partie, par les droits de douane et de consommation intérieure. Elle seraient insuffisantes pour faire face aux besoins du pays si elles n'étaient complétées par des emprunts destinés surtout à l'outillage économique. Dans les dépenses, les chapitres les plus largement dotés sont ceux des Travaux publics (3.300.000 dollars) et les dépenses administratives (10.790.000 dollars) ; enseignement, constabulary (gendarmerie), navigation, postes, douanes, santé.

Que les travaux publics reçoivent quelque impulsion, le fait n'a rien de surprenant pour qui sait avec quelle énergie les Américains entreprennent, dans les pays neufs, la construction de routes, de ponts et de moyens de communication en général. Sous la domination espagnole, seules les grandes villes philippines avaient leurs routes, encore que celles-ci ne fussent pas très longues. Le développement routier atteint actuellement 5.613 kilomètres ; il sera de 7.337 kilomètres, dans quatre ou cinq ans, lorsque seront exécutés les deux grands projets encore à l'étude d'une route septentrionale Manille-Bangui et d'une voie méridionale Manille-Sorsogon. Ces chemins de pénétration, construits pour la plupart dans des régions volcaniques et montagneuses, doivent franchir une multitude de ponts et de ponceaux : il en a été lancé plus de 3.000 depuis 1907.

En ce qui concerne les travaux des ports, des crédits sont affectés à leur prompt achèvement ; il en a été ainsi plus spécialement pour Manille dont le port, commencé en 1862, n'avait jamais pu être terminé. Dragué par les Américains à une profondeur de 30 pieds et protégé par deux brise-lames d'une longueur totale de 11.500 pieds, le

(1) Le dollar vaut 5 fr. 18 ; le peso (1/2 dollar) vaut au pair 2 fr. 50.

port de la capitale sera bientôt doté de deux jetées spacieuses, mais nécessaires, qui viendront s'ajouter aux deux môles déjà existants. Des postes sémaphoriques aux îles Corregidor et Engineer signalent à la ville les navires qui entrent. Naturellement, la cité n'a pas été oubliée dans les travaux d'aménagement; on lui a fait entre autres choses une promenade publique de toute beauté, la Luneta, sur plus de 100 hectares pris à la mer. Des tramways électriques relient la ville au port et à l'ensemble des chemins de fer de Luzon.

Aux Philippines, les chemins de fer sont tous des entreprises privées, mais sont construits et exploités sous la surveillance d'un inspecteur officiel. Pour l'instant, plus de la moitié du réseau projeté est achevé. « Si l'on songe, dit M. Aimé Martin, que lors de la cession des îles Philippines aux Etats-Unis, l'Archipel ne disposait que de la ligne septentrionale Manille-Dagupan (195 kilomètres), le nombre de kilomètres construits et exploités depuis l'occupation américaine jusqu'à ce jour est donc de 729. La longueur totale autorisée étant de 1.805 kilomètres, il ne reste donc plus que 881 kilomètres à construire ou à livrer à l'exploitation. On pense qu'en 1918 le réseau ferré sera entièrement achevé (1) ». Les tramways électriques s'étendent sur un parcours de 1.034 kilomètres; le réseau des lignes télégraphiques et des câbles entre les divers points des îles atteint une longueur de 850 kilomètres et doit être complété prochainement par l'organisation de 14 stations de télégraphie sans fil.

Mais c'est peut-être dans l'amélioration de l'hygiène et de la santé publiques que les progrès sont le moins contestables. Les succès remportés par les Américains à Cuba, à Puerto-Rico et récemment encore à Panama sont un gage de l'action vigoureuse et bienfaisante qui a dû être menée dans l'archipel où les conditions sanitaires étaient autrefois des plus défavorables. Le programme à suivre a deux objets : l'organisation et l'extension des services hospitaliers, d'une part, l'assainissement du pays, de l'autre. Il serait fastidieux d'entrer ici dans l'énumération des hôpitaux, dispensaires, maternités, léproseries de toutes sortes qui ont été créés dans les îles par les soins des Américains, et mieux vaut exposer les résultats pratiques obtenus au point de vue de la santé publique. La question de l'eau est celle, comme on le pense, qui a retenu tout d'abord l'attention des pouvoirs. Non seulement on a foré plus de 600 puits, mais l'administration, par mesure de prudence et afin d'éviter la dysenterie, a fait construire des réservoirs et des ouvrages d'adduction d'eau qui permettent de consommer une eau relativement pure. Dans certaines villes, un frigorifique officiel (cold storage) distribue une eau distillée à l'habitant. On signale que le taux de la mortalité a baissé de 50 0/0 depuis ces précautions. D'autre part, l'évacuation des eaux sales, autrefois assurée d'une façon fort primitive, se fait à Marseille au

moyen d'un système complet d'égouts, ce qui donne moins de prise à la petite vérole. La stagnation des eaux n'est plus à redouter maintenant : les chances de reproduction des moustiques de la malaria ont été sensiblement réduites du même coup. Cependant la lutte antilarvaire n'a pas donné aux Philippines d'aussi bons résultats qu'à Cuba ; les mesures les plus sérieuses sont prises, à l'heure actuelle, pour combattre les moustiques; on espère les vaincre avec de la ténacité et de la sévérité. Un des premiers soins du gouvernement est d'apprendre la propreté aux enfants, de développer, comme dans les écoles anglo-saxonnes, les exercices physiques et de se faire, en un mot, le propagandiste de la bonne hygiène. Ses efforts ne sont pas demeurés vains. Grâce à la disparition complète des rats, il n'existe plus de peste bubonique; quant au choléra, autrefois si meurtrier (31 0/0 des décès en 1912), il diminue annuellement d'intensité; la variole n'est plus suivie d'issue fatale; le paludisme est vaincu facilement par l'emploi de la quinine. Bref, la moyenne des décès qui était entre 1876 et 1898 de 40 0/0 à Manille est tombée sous l'administration des Etats-Unis à 33 0/0. Il reste par contre beaucoup à faire pour enrayer la mortalité infantile qui est très élevée (64 0/0 des décès en 1909) ainsi que les manifestations du bérubéri et de la tuberculose pulmonaire.

Tous ces travaux, toutes ces luttes ne peuvent être entreprises évidemment sur les seules ressources budgétaires : la faiblesse des crédits ordinaires menacerait de rendre vaine et d'arrêter l'œuvre d'aménagement poursuivie. Certes, la totalisation des voies de communication déjà percées, des monuments publics érigés, des travaux sanitaires entrepris serait édifiante, mais l'effort des Etats-Unis ne doit pas se contenter des résultats acquis. La colonie est en assez bonne voie de prospérité pour recourir à un emprunt si cela est nécessaire. Comme l'a fait remarquer le brigadier général Mac Intyre, directeur du « bureau insulaire », le montant autorisé par le Congrès des Etats-Unis pour la dette des Philippines est de douze millions de dollars. D'autre part, la Commission des Philippines, qui est nommée par le président de la République pour assister le gouverneur général, a proposé que l'autorisation soit donnée pour l'émission de 15 millions de dollars d'obligations afin de poursuivre l'exécution des travaux publics indispensables. Ceux-ci seraient entrepris de façon qu'un maximum de deux millions et demi de dépenses annuelles ne soit pas dépassé. On parle aussi de mettre à la disposition des compagnies de chemins de fer et des provinces, moyennant un intérêt de 3 à 5 0/0, certaines sommes provenant des profits de la frappe monétaire. Cette innovation est intéressante car elle rappelle les dépôts du Conseil de l'Inde et a pour effet de procurer aux municipalités et aux provinces des capitaux que les banques de New-York empruntaient autrefois à l'Etat moyennant un faible intérêt. On signale que 250 municipalités ont commissionné pour les

(1) AIMÉ MARTIN : *Les Iles Philippines*, p. 599-600.

emprunts et les fonds ainsi libérés vont aider au développement économique de l'Archipel.

* *

Le gouvernement veut donner à l'agriculture l'essor le plus large. L'attention du pouvoir local s'est portée, à cet effet, sur les questions agraires. Un des problèmes les plus ardues résidait, au moment de l'occupation, dans l'existence d'un certain statut territorial créé au profit de deux ordres religieux : les Augustins et les Dominicains. Près de 200.000 hectares de terres fertiles étaient affermés par ces ordres, et lors de l'insurrection d'Aguinaldo, en 1899-1901, la junte philippine avait décidé de les « nationaliser ». Par la suite, le gouvernement de l'Union a racheté l'ensemble pour 1.400.000 livres sterling et l'a rétrocédé par lots, moyennant d'avantageuses conditions. Ainsi fut créé le sens de la propriété chez le *tao* (paysan), sorte de serf du *cacique* (propriétaire foncier). Aujourd'hui, la plus grande partie de l'archipel est partagée en petits biens de moins d'un hectare, le système de la *hacienda* ou grande propriété ne subsistant que dans les régions à canne à sucre ou à riz. L'institution du *Homestead* par une loi du 6 octobre 1903 (*The Philippine Public Lands Acts*) n'a pas été sans développer encore le désir de la propriété chez l'indigène.

Simple concession de jouissance, à l'origine, le *Homestead* se transforme, moyennant redevance et sous certaines conditions de résidence et d'exploitation en véritable propriété. L'étendue concédée est de 16 hectares au maximum pour les particuliers ; il est question de la porter jusqu'à 50 hectares. Cette superficie suffit grandement aux besoins des natifs. D'autres dispositions de ce bill favorisent la culture des terres et réglementent les titres de propriété, ainsi que l'acquisition des biens domaniaux. Elles ont pour but la constitution et la diffusion de la petite propriété ; elles réagissent contre l'ancien régime. Mais ces efforts ont-ils été bien compris du Philippin qui répugne en général aux travaux de la terre ? Et ces mesures qui auraient une action si efficace dans nos pays tempérés ont-elles produit toute l'impression désirable sur les « *muchachos* » de la Luneta ? Il est difficile de l'affirmer. L'agriculture aux Philippines, comme dans beaucoup d'autres colonies, manque de bras. Et cependant, là plus qu'ailleurs, il lui est nécessaire d'avoir de la main-d'œuvre en abondance, car ses produits constituent la presque totalité des ventes des îles à l'extérieur. Il en est ainsi pour le chanvre, le tabac, différentes fibres et surtout le coprah qui trouve un si vaste débouché en Europe dans l'industrie des graisses végétales. Le caoutchouc, par contre, est encore à l'état naissant, l'origine des plantations les plus anciennes ne remontant qu'à 1905. Quant au café, il reste entièrement dans l'archipel, l'exportation de ce produit ayant complètement cessé depuis 1896-1897. Les autorités compétentes, la

presse et certains économistes locaux cherchent, par la publication de nombreux articles, à faire renaître la culture du caféier. Ces efforts n'ont pas eu, jusqu'à présent, de résultats pratiques bien tangibles et l'on ne peut prévoir, avant de nombreuses années, une nouvelle exportation du café philippin.

De 1902 à 1910, les superficies cultivées auraient passé de 1.311.294 à 3 millions d'hectares et la valeur brute du rendement devrait être majorée dans des proportions analogues. Mais ces chiffres ne doivent pas faire illusion sur la prospérité agricole du pays. Non seulement le Philippin cultive en dépit du bon sens et avec des méthodes rudimentaires, mais il paraît abandonner de plus en plus des cultures intéressantes comme celles du riz et du café pour l'exploitation des noix de coco, moins fatigante mais plus conforme à ses goûts de paresse.

Quoi qu'il en soit, les Américains ne se découragent pas et poursuivent avec ténacité le grand programme d'hydraulique agricole qu'ils ont entrepris depuis 1908. Cent trois projets y sont prévus et le premier a été amorcé par la dérivation du rio O'Donnel sur une propriété de 4.000 hectares, située à San Miguel (Tarlac) et appartenant à la *Tabacalera* ou Compagnie générale des tabacs des Philippines. Plusieurs autres projets étudiés ou mis à l'étude embrassent près de 500.000 hectares dans les diverses provinces de l'Archipel, tandis que des devis sont déjà ébauchés touchant l'irrigation de 600.000 autres hectares représentant la superficie de la grande vallée centrale de Luzon, comprise entre la baie de Manille et le golfe de Lingayen (1). On estime qu'avec ces irrigations, le revenu net des rizières bénéficierait d'une plus-value moyenne de 10 dollars par hectare et par an.

En ce qui concerne le cheptel philippin, il convient de faire remarquer que le nombre de têtes du gros bétail reste sensiblement le même (713.121 buffles et 242.398 bœufs) et qu'il n'a pas pu encore être reconstitué depuis l'épidémie meurtrière de peste bovine en 1901. Aussi la production annuelle est loin de suffire aux besoins des îles, on doit faire appel aux importations : Il entre chaque année aux Philippines 50.000 buffles environ provenant en grande partie du Cambodge, de l'Annam et de la Chine. Depuis l'année dernière, il est également importé des bœufs calédoniens. Ajoutons qu'à l'entrée, le service de l'agriculture exerce un contrôle rigoureux pour éviter que des risques d'épidémie se propagent dans le cheptel national. Il est même probable que bientôt l'introduction du bétail vivant sera prohibée aux Philippines.

En résumé, l'agriculture pour devenir prospère a besoin de toute la sollicitude du gouvernement américain et de la bonne volonté du peuple philippin. L'enseignement et le crédit agricoles apparaissent en conséquence comme des nécessités de premier plan qui doivent permettre

(1) Aimé MARTIN, *op. cit.*, p. 596.

l'extention des superficies cultivables et l'amélioration des cultures actuelles. On a créé à cet effet une banque agricole et un institut agronomique à Bos Baños. Le résultat désiré ne sera d'ailleurs complètement obtenu que si les Etats-Unis consentent à lever l'interdiction qui pèse sur l'immigration des Chinois depuis 1904; toutes les mesures édictées en faveur de l'agriculture, risquent en effet de demeurer vaines tant que le pays manquera de travailleurs. Or, c'est à peine si aux Philippines il existe 800.000 ouvriers des champs pour les 3.444 îles et îlots de l'archipel qui couvrent ensemble une superficie de 310.787 kilomètres carrés! Il est vrai que sur cette étendue, il n'y a pas moins du tiers, c'est-à-dire 103.595 kilomètres carrés, à être absorbé par les forêts vierges tandis que seulement 31.078 kilomètres carrés sont mis en exploitation. Le reste représente des forêts de seconde pousse et des *cogonales*, prairies sauvages. Mais les bois comme les plaines pour être productifs demandent à être exploités; ce qui ne peut se faire qu'avec de la main-d'œuvre. Les forêts des Philippines ressemblent d'une manière générale à la sylvie tropicale par le grand nombre des espèces qu'elles renferment. L'Archipel en contient plus de 2.500 variétés. Dans un seul cas, non moins de 80 espèces furent comptées sur une superficie d'un acre. Malheureusement, ces espèces, trop mélangées comme dans toutes les forêts tropicales, sont de valeur des plus inégales. Parmi les produits de la forêt, on peut citer les palmiers dit « nippa » qui poussent sur des centaines de kilomètres carrés dans les terrains marécageux: le suc de cette plante contient une haute teneur de sucre qui peut être utilisé dans la fabrication de l'alcool de commerce (1). La valeur annuelle de la production des forêts, atteint 5.200.000 pesos; elles sont exploitées par des scieries américaines qui en écoulent le produit pour une grande part aux Etats-Unis. De 1907 à 1911, les exportations ont passé de 4.008 à 6.711 mètres cubes; c'est donc un sensible progrès, mais on est encore loin des 8 millions de mètres cubes que pourraient fournir annuellement les bois philippins. Si l'on songe d'un autre côté que la prise de possession des îles est encore récente et que l'œuvre des Américains s'est heurtée à l'indifférence des natifs, il n'y a pas lieu de s'étonner de cette lenteur. On pourrait plutôt, dans ces conditions, être surpris de l'essor si réel du commerce des Philippines dans son ensemble, essor dû il est vrai à la création du libre-échange avec la métropole.

*
* *

Le Bill Payne, promulgué le 5 août 1909, consacre en effet, au point de vue du trafic entre l'Amérique du Nord et sa colonie, une situation excessivement favorable en admettant, comme cela existe déjà à Puerto-Rico, l'entrée en franchise des produits américains dans l'Archipel et des produits philippins aux Etats-Unis sous les

réserves ci-après: 1° la valeur de l'élément étranger entrant comme composante dans le produit philippin ne dépassera pas 20 0/0; 2° les exportations indigènes et américaines devront faire l'objet d'envois directs du pays d'origine au pays de destination; 3° le riz de toutes provenances continuera à être imposé dans les deux contrées; quant au sucre et aux tabacs philippins autrefois passibles d'un droit d'entrée aux Etats-Unis, ils seront exonérés jusqu'à concurrence par an de 300.000 tonnes pour le sucre, de 300.000 livres pour les tabacs d'enveloppe, de 1 million de livres pour ceux de remplissage et de 150 millions d'unités pour les cigares. Le bill Colson est venu, la même année, substituer un tarif *ad valorem* à l'ancien tarif spécifique dans les relations commerciales entre l'Archipel et les autres pays. Dirigé contre les importations étrangères, il faut reconnaître que cet acte n'a pas produit l'effet attendu: loin d'être diminuées les provenances étrangères se sont accrues de 7 millions de dollars en deux ans! Des quatre grands produits exportés par les îles, deux seulement le sucre et le tabac, ont retiré de ce régime douanier un avantage direct, le chanvre et le coprah étant déjà admis en franchise dans la métropole. Néanmoins ce stimulant a suffi pour provoquer dans le mouvement des échanges une progression intéressante.

De la sorte, le commerce extérieur des Philippines, qui était de 36 millions de dollars dans les dernières années de la domination espagnole, s'est élevé en 1912 à 104.869.816 dollars, dont 50.319.836 dollars représentent la part des exportations. En 1909, à la veille de l'application du nouveau régime douanier, les transactions n'avaient pas dépassé 59 millions de dollars. A l'examen de ce trafic, on voit qu'aux importations le riz (10.569.949 dollars) et les cotonnades (9.246.585) occupent de beaucoup les premières places. Aux sorties, le coprah (16.514.749 dollars), le chanvre (16.283.518) et le sucre (10.400.775) distancent de façon considérable les tabacs. La part des Etats-Unis dans ce commerce s'accroît chaque année; on constate une énorme augmentation des exportations philippines aux Etats-Unis et des importations américaines aux Philippines de 1904 à 1912. Les premières passent de 10 millions de dollars environ à 20.604.155; les secondes, de 4 millions et demi de dollars à 21.517.777. Aux entrées, l'Indochine française occupe le second rang avec 9.575.744 dollars; elle fournit beaucoup à l'Archipel, dont elle est le grenier d'abondance, car l'importance de ce commerce est tout entière dans la fourniture du riz cochinchinois, malgré la concurrence du Siam et de la Birmanie. Elle lui envoie aussi ses buffles et ses animaux de travail. La France, qui achète beaucoup de coprah aux Philippines, arrive la troisième aux exportations (10.071.073 dollars). L'importance des achats de coprah par l'industrie marseillaise s'élève à elle seule à près de 32 millions de francs. Au total, la France et sa colonie d'Extrême-Orient ont annuellement avec

(1) *The Scottish Geographical Magazine*, n° 8, 1912.

l'Archipel un trafic qui oscille entre 80 et 100 millions de francs. Il est excessivement regrettable que notre marine marchande ne mette pas davantage à profit de pareilles relations; les échanges s'opèrent, dans la majorité des cas, sous pavillons anglais, espagnol et allemand.

Bien que l'industrie soit encore à l'état naissant dans les îles, on ne peut la passer complètement sous silence et il faut au moins citer celle qui a pour base le tressage des fibres végétales et dont nous connaissons en Europe des spécimens par les chapeaux de paille de Manille. La fabrication est essentiellement domestique: l'atelier familial, comme dans notre Jura, n'a pas encore cédé la place à la grande manufacture, dont il n'existe qu'un établissement, la « Manila Trading Company ». On peut juger de l'importance de cette industrie par les chiffres des exportations de chapeaux: de 1902 à 1911, leur valeur a passé de 160.890 pesos à 307.987, et il importe de remarquer que l'emploi des fibres végétales se multiplie à l'infini.

On ne trouve pas actuellement aux Philippines de manufacture d'huile de coprah et l'on peut à juste titre s'étonner de ce défaut, puisque ce produit perd plus ou moins de sa valeur en cours de route. Outre les raisons générales qui ont empêché jusqu'à présent la création de grandes huileries, il faut noter tout particulièrement la nécessité pour réussir dans cette affaire de gros capitaux. Or il est peu de capitalistes qui soient disposés à placer des fonds dans une entreprise située à 14.000 kilomètres d'Europe et dont les premiers résultats se feront attendre pendant plusieurs années. C'est un des motifs pour lesquels l'industrie est surtout représentée par des manufactures indigènes. Les plus importantes de ces dernières sont celles de tabac et les fabriques d'alcool et de liqueur fermentées (1). Autrefois les chantiers de construction de navires des Philippines étaient réputés en Océanie, mais depuis les perfectionnements apportés à l'outillage des chantiers de Hong-kong, la navigation au cabotage ne s'approvisionne plus à Manille.

L'industrie minière est loin de participer à la prospérité de ces industries indigènes. Bien que le sous-sol des Philippines renferme de l'or, du charbon, du fer, de l'argent, du manganèse, du cuivre, ainsi que divers produits de carrière, la législation étroite et formaliste du « Philippine Bill » de 1902 entrave absolument par ses restrictions et ses complications l'essor d'une industrie susceptible de devenir florissante sous une réglementation plus libérale. Aussi la situation financière des compagnies organisée en vue du traitement des divers minerais n'est pas des plus brillantes!

Comme nous le disions au commencement de

cette étude, tout n'est pas parfait dans cette mise en valeur des Philippines. Mais il ne faut pas perdre de vue que l'effort américain s'est heurté à de nombreuses difficultés qui sont d'ailleurs pour la plupart un legs de l'occupation espagnole et que d'autre part le champ de travail est immense. Rien donc d'étonnant qu'il reste encore beaucoup à faire. Avec de la méthode, de la fermeté et de la patience, les Américains, qui déploient aux Philippines une activité considérable, ne manqueront pas de tirer un riche parti de ces îles que des commissions de géologie et du cadastre étudient, en ce moment, d'une façon précise.

GOUUVEN.

VARIÉTÉS

LÉGENDES EXPLIQUANT LES INONDATIONS ANNUELLES AU TONKIN

Il y a bien longtemps, 4.000 ans peut-être, une reine mit au monde une grande quantité d'embryons humains. Le roi, son mari, en jeta la majeure partie dans le fleuve, mais en laissa quelques-uns à la mère pour les élever. Ils devinrent par la suite, les uns des rois, les autres des génies.

Parvenus à l'âge d'homme, ils se séparèrent et l'un d'eux remonta le *Song-Cai* (fleuve Rouge) (1) à la recherche d'un endroit où il pourrait établir sa domination.

Apercevant une haute montagne, dont le sommet couronné de nuages semblait toucher le ciel, il décida de s'y installer. Cette montagne appelée le mont *Bavi* (2) est composée de trois sommets soudés dont le principal est arrondi en forme de dôme; on le nomme le *Tan-Vien* (3).

A l'époque où commence cette histoire, le pays que nous appelons aujourd'hui l'empire d'Annam, n'était pas encore constitué. Le sol était morcelé en autant de parties indépendantes qu'il existait de tribus assez puissantes pour faire respecter le terrain qu'elles occupaient.

A la tête de chaque tribu régnait un chef reconnu par ses concitoyens. C'était, le plus souvent, s'il faut en croire la légende, soit des génies envoyés des cieux pour gouverner les hommes, soit des êtres prédestinés à devenir génies, et qui

(1) En 1911 il a été exporté 22.825.291 cigares et 4.094.028.988 cigarettes. La première des manufactures de tabac est la *Tabacalera* fondée, il y a trente ans, au capital franco-espagnol de 3 millions de livres sterling.

Les exportations de spiritueux s'élèvent en 1911 à 10.471.299 litres.

(1) *Song*, fleuve, *Cai* le premier, le plus important. Principal fleuve du Tonkin, appelé fleuve Rouge par les Français; en raison du limon rougeâtre que les eaux charrient constamment.

(2) *Bavi*, c'est-à-dire trois têtes, trois personnes.

(3) *Tan-Vien*; *Tan*, parasol; *Vien*, rond (caractères chinois).

ne passaient sur terre que ce qu'il faut d'années pour connaître les humains. C'étaient, en un mot, moins des hommes que des demi-dieux.

Un de ces roitelets, Nan, avait une fille ravissante qui était sûrement la plus belle fille de la terre.

Son père lui avait donné le nom de *Mi Nuong* (1) c'est-à-dire la déesse à la grande beauté.

Un de ses voisins, Thou, roi de *Ba-Thuc* (2) l'avait demandée en mariage; mais Nan, le père, avait refusé. Il voulait, disait-il, ne donner sa fille qu'à un génie puissant.

Lorsque cette intention fut connue, deux génies se présentèrent. L'un *Thuy Tien* (3) régnait sur les eaux, l'autre *Son Tien* (4) sur les montagnes. C'est ce dernier qui avait choisi comme siège de son pouvoir le mont Bavi cité plus haut.

Un prétendant, c'est fort bien; deux c'est trop et Nan se trouva fort embarrassé. Ne sachant lequel choisir, il les pria de manifester leur puissance par quelques prodiges. Son Tien montra du doigt la montagne et elle s'écroula aussitôt en dévoilant les trésors minéraux cachés en son sein, puis il se plaça au milieu des rocs et la montagne se reforma sous lui, l'élevant vers le ciel à mesure qu'elle grandissait.

Thuy Tien fit alors sortir de sa bouche une grande quantité d'eau, qui, se transformant immédiatement en un nuage opaque, dissimula complètement son rival et son gigantesque piédestal.

Le roi, toujours indécis, leur demanda d'offrir les présents des fiançailles après quoi il déciderait.

Son Tien arriva le matin du jour fixé, il apportait en grande quantité l'or, le jade, les gemmes précieuses de ses montagnes, et il était en outre suivi du cortège imposant des plus beaux animaux de ses forêts. Nan fut ébloui par les richesses que lui offrait Son Tien et, comme l'autre prétendant tardait à venir, il lui accorda sa fille.

A cette époque, les formalités du mariage, de l'union faut-il dire, étaient excessivement simples. Il n'y avait comme cérémonie qu'un grand repas après lequel la jeune épouse suivait son nouveau seigneur.

Son Tien était pressé d'emmener sa femme, il usa de son pouvoir magique et en un instant, offrandes, service, invités, tout fut réuni pour les épousailles qui se firent immédiatement; avant la fin de la journée, les nouveaux mariés

regagnaient leur demeure au sein de la montagne.

Thuy Tien arriva le lendemain; ainsi que son rival, il apportait tout ce que la nature avait placé de beau dans son royaume; la nacre, le corail, les perles, rutilaient dans les barques légères, remorquées par les dauphins qui accompagnaient le génie. Mais hélas, celui-ci arrivait trop tard. La belle à qui il destinait ces merveilles était partie avec son rival.

En apprenant cette nouvelle Thuy Tien entra dans une grande fureur. Il jura de la lui arracher ou de les exterminer tous les deux.

Mais pour les joindre il n'y a pas une minute à perdre. Sans plus tarder il se lance à la poursuite des jeunes époux, furieusement il se jette contre la montagne qui les abrite; mais seul, que peut-il contre l'énorme masse que représente le refuge de Son Tien?

Après un assaut stérile, Thuy Tien est convaincu de son impuissance; il cherche alors des renforts et il s'allie avec les génies aux domaines errants. Le vent, la foudre, la pluie, le froid, la nuit, jaloux eux-mêmes de la majesté du royaume de Son Tien, épousent la cause de Thuy Tien et marchent contre son ennemi.

Tout d'abord des nuages opaques et sombres surgissent de l'horizon, ils empêchent les rayons du soleil de venir à l'aide de Son Tien et favorisent les efforts des démons orageux en couvrant le pays d'un immense et pesant manteau de ténèbres.

Puis dans une ruée farouche, typhons et ouragans battent, griffent, ravinent, saccagent la montagne; ils la poussent, la secouent, l'ébranlent, s'efforçant de la faire s'écrouler. Mille petits ruisseaux, nés de la trombe de pluie, courent sur les flancs de la montagne, emportant, qui un caillou, qui un arbuste. Sous leurs efforts des blocs se détachent et roulent vers le pied, vers la vallée, vers Thuy Tien satisfait de voir la montagne se désagréger.

Il n'est pas jusqu'à la petite source au gazouillis argentin, d'habitude simplette et harmonieuse qui, en ce jour de fureur générale, ne prenne l'allure de torrent impétueux.

Déjà Thuy Tien a grossi le fleuve; perfidement il mine la base de la montagne et, pensant la voir s'effondrer, il prépare une énorme crue pour en submerger les débris. Bientôt le siège de la montagne est complet, une immense nappe d'eau l'isole du reste du monde.

Sous l'effort du vent, les arbres se courbent et les grosses branches, dépouillées de leurs feuilles, semblent autant de bras dressés contre la tempête. Seuls les grands arbres, au tronc énorme, dont la tête domine le troupeaux des arbustes tremblants sous la rafale, tentent de conserver

(1) *Mi* : jolie, beauté, belle apparence. *Nuong* : déesse, reine.

(2) *Ba-Thuc* : petit royaume dont il est fait mention dans les annales chinoises.

(3) *Thuy Tien* : *Thuy*, eau; *Tien*, génie.

(4) *Son Tien* : *Son*, montagne, *Tien*, dieu, génie.

leur majesté. Mais de temps en temps, un éclair sillonne la nue et un de ses géants séculaires, frappé à la tête, foudroyé par le feu infernal, écarte ses mille bras et s'abat comme une masse sur ses innombrables fils, meurtris par sa chute brutale, impuissants qu'ils sont à le retenir.

Une plainte lugubre et continue hulule à travers la forêt. Elle a remplacé le concert joyeux des petits oiseaux emportés par la rafale ou abrités craintivement.

Aucun être animé n'ose se montrer, tous se terrent dans les grottes. Le vent gronde et aucune voix ne saurait se faire entendre. Le tigre lui-même, qui d'un souffle en colère fait taire et trembler les autres animaux, se tait à son tour et tremble au fond de sa tanière où des feuilles mortes tourbillonnent. L'éléphant, qui méprise les obstacles les plus résistants, est lui-même devenu une masse dont le vent se joue, et lorsqu'il barrit de terreur, sa voix claironnante est imperceptible dans le mugissement de la tempête.

Les humains qui habitent au pied de la montagne ont insulté l'ouragan et fermé la porte de leur demeure pour que le vent n'y entre pas; mais le vent emporte la maison, et ses habitants restent à la merci de l'orage. Heureusement, Son Tien, le bon génie qu'on n'implore jamais en vain, veille à leur protection. Il leur ouvre aussitôt des grottes confortables où ils seront momentanément à l'abri. C'est aussi dans une grotte, au centre de son domaine, qu'il a abrité sa jeune femme et il se rit des efforts furibonds, mais inutiles, des génies démoniaques.

Cependant Son Tien a prévenu le génie de la terre des assauts qu'elle subit, de la coalition qui cherche à la détruire. Ce dernier appelle alors à l'aide son puissant bienfaiteur, le soleil, dont la présence suffira pour rétablir l'harmonie nécessaire à la vie terrestre.

Pendant plusieurs jours la lutte est farouche, et le soleil a bien du mal à briser la digue des éléments furieux qui veulent l'empêcher de venir au secours de leur ennemi.

Enfin le soleil triomphe des esprits ténébreux, perce leurs lignes compactes, sépare leur sombre troupe, les chasse, les disperse, et bientôt vainqueur il précipite la déroute des éléments. Au moment, il brille de tout son éclat pendant qu'au loin les dernières nuées entraînées par le vent qui s'éloigne, disparaissent à l'horizon.

Alors la nature semble renaître. Comme délivrée d'un long cauchemar elle s'éveille joyeuse et se fait belle aussitôt. Pour orner davantage sa parure habituelle elle couvre de fleurs sa robe encore humide, et les fleurs reconnaissantes la parfument de leur senteur lourde ou subtile à son gré.

Aussitôt mille petits oiseaux, jaillis on ne sait

d'où, adressent au soleil leurs chants les plus vifs, les plus gais, pour célébrer sa victoire grandiose et bienfaisante.

Néanmoins, si les éléments impuissants se sont retirés, leur fureur est loin d'être apaisée. Elle s'est encore accrue de la rancœur d'une défaite et chaque année, vers le septième ou huitième mois, ils reviennent à l'attaque de la montagne.

A ce moment, les villages installés au pied du Fan-Vien souffrent de cette lutte, et quand sévit la tempête les indigènes disent : « Voilà encore les génies qui se battent pour la femme.

AUTRE VERSION

Aux époques lointaines où les humains ne construisaient point de pagodes, les génies et les fées habitaient les grands bois solitaires et inexplores.

Un jour, dans l'un de ces bois, un modeste bûcheron trouva un pauvre nouveau-né perdu au milieu de l'immense forêt, Quels étaient ces parents, d'où venait-il, qui donc avait pu le déposer si loin des endroits habités, par quel miracle n'avait-il pas été dévoré par les fauves qui pullulaient en cette région? Autant de questions que le pauvre bûcheron ne put résoudre car il ne releva aucune trace, aucun indice qui pût lui fournir la moindre indication.

Cependant l'enfant avait dû subir quelques violences; des traces bizarres, des griffades sans aucun doute, avaient laissé sur sa poitrine des empreintes mystérieuses.

Tout ému, le bûcheron emporte chez lui le pauvre petit être, et il fut bien surpris d'apprendre que les écorchures qu'il pensait de son mieux étaient des caractères et qu'ils signifiaient *Ki Mang* c'est-à-dire *sort merveilleux* (1). Le bûcheron s'inclina sans comprendre et donna ce nom à l'enfant.

Sa femme éleva le bambin comme on élève tous les enfants et plus tard, comme aucun génie ne venait le réclamer, qu'il ne manifestait aucune disposition surnaturelle, le bûcheron lui apprit son métier lorsque, devenu grand, le jeune adopté eut la force de manier le lourd coupe-coupe et la besaiguë du charpentier.

Un matin, *Ki Mang* s'attaqua à un arbre énorme dont le bois précieux, au grain serré, devait lui rapporter une somme rondelette. Mais ce bois était si dur que lorsque le crépuscule tomba, l'arbre n'était pas encore abattu.

Le jeune homme rentra pour la nuit chez ses parents adoptifs et revint le lendemain achever la coupe de l'arbre. Quelle ne fut pas sa stupéfaction en s'apercevant que pendant son absence l'en-

(1) *Ki* : merveilleux. — *Mang* : sort, destin.

taille s'était complètement refermée. Le jeune homme se remit à frapper avec ardeur mais ce soir-là encore, il dut interrompre son travail avant d'éprouver la joie de voir l'arbre chanceler et s'abattre.

Le jour suivant il revint de grand matin et, comme la veille, son désappointement fut grand de constater que l'arbre ne gardait même pas trace des coups qu'on lui avait portés.

Ki Mang appela son père et tous deux, avec rage, se mirent en devoir de jeter bas cet arbre réfractaire.

A cette heure matinale la forêt est encore mal éveillée, le coq de bruyère n'ayant pas encore invité le soleil à percer l'opacité des frondaisons lourdes et touffues. Mais bientôt des rayons se glissent furtivement à travers les branches et leur lumière rend plus diaphane la buée légère qui flotte, qui ondoie parmi les arbres. Sur leur tige qui s'étire, les fleurs s'éveillent, baillent, remplissant aussitôt l'air de leur haleine parfumée. Cette vapeur odoriférante et la fraîcheur de l'aurore rendent l'atmosphère légère et enivrante tout à la fois. A ce moment la vie est douce; le corps est dispos, l'esprit alerte; c'est l'heure des travailleurs. Quiconque commence sa journée en même temps que le soleil sera courageux jusqu'au soir.

Toute la journée, la sonorité profonde des sous-bois résonna des coups furieux que les deux bûcherons portaient à l'arbre. Néanmoins, malgré leur ardeur, ils ne purent terminer l'opération avant que le soleil n'eût envoyé ses rayons rouges et or simuler dans les grands arbres l'incendie immense qui annonce le crépuscule. Et navrés ils durent se retirer lorsque la nuit vint interdire tout travail.

Le père rentre seul, Ki Mang voulait, ce soir-là, savoir à quelle influence attribuer le phénomène de cette quasi-résurrection. Armé d'un solide coupe-coupe, il se poste dans un fourré voisin et surveille son arbre.

Vers le milieu de la nuit, une lueur pâle éclaira les basses branches et Ki Mang en vit descendre une très vieille femme, à l'air digne, aux longs cheveux d'argent, qui se promenait autour du tronc en passant une baguette sur la coupure qui se refermait aussitôt.

Le jeune homme furieux, se précipita l'arme haute vers l'apparition, mais celle-ci lui dit d'une voix douce: « Ki Mang, je suis ta mère, la fée de la forêt. J'habite au sommet de cet arbre, le plus grand parmi les plus grands. Quand je me place sur la plus haute branche ma vue embrasse l'immense forêt, mon regard plonge en ses moindres coins et ma mission en est facilitée, car je suis chargée de protéger les animaux sans défense contre les attaques de leurs féroces ennemis.

« Cet arbre devait te rapporter des jouissances

appréciables, dis-tu, épargne-le cependant, et prends en échange cette baguette qui te procurera le moyen de satisfaire tous tes désirs, toutes tes ambitions. Va, enfant, et sois heureux. »

Muni du talisman précieux, Ki Mang revint chez ses parents adoptifs. Il leur apprit sa rencontre imprévue avec la fée et, pour ne pas s'exposer à lui déplaire de nouveau, il renonça désormais à retourner comme bûcheron dans la forêt.

A quelque temps de là, un jour qu'il se promenait au bord d'un fleuve, il vit un serpent d'eau qu'un pêcheur venait de blesser, et qui allait être achevé par des enfants accourus pour s'en emparer. Ki Mang fit un geste de sa baguette magique et le serpent aussitôt guéri s'élança dans les flots.

Le lendemain, passant dans les environs de ce fleuve, un bruit de tam-tams, de musique attira son attention vers la rive où se pressait déjà une foule nombreuse. S'étant approché, Ki Mang vit accoster un riche bateau et en descendre un beau jeune homme qui, chose curieuse, se dirigea aussitôt vers lui. Lorsqu'il ne fut plus qu'à quelques pas le jeune homme s'inclina et d'un geste lui montra le bateau.

— Qui es-tu, ô toi qui m'appelles? demanda Ki Mang.

— Je suis, ô mon frère aîné! celui qui te doit la vie.

Hier, sous la forme d'un serpent, j'allais remplir une mission qui m'était confiée. J'avais à remettre, en effet, un précieux *cai hot ngoc* (1), à un mandarin que je devais rencontrer près d'ici. Un banal accident me mit à la merci d'un groupe d'enfants féroces qui m'auraient mutilé si un geste de toi ne m'avait rendu mon énergie et par suite ma liberté.

Pour te récompenser, mon père, le tout-puissant *Thuy Tien* (2) m'envoie t'offrir les cadeaux merveilleux qu'il gardait jalousement au fond de son domaine. Accepte ces présents et son amitié, accepte aussi sa reconnaissance infinie, car je te promets qu'à mon tour je te sauverai si jamais les eaux te mettent en péril.

Ki Mang remercia comme il convenait et demanda à être présenté au génie *Thuy Tien*. Ayant pris place dans le bateau, il s'endormit soudain et ne se réveilla que dans la grotte qui servait de vestibule au palais du roi des eaux.

Etendu sur un lit de mousse dans une vaste coquille nacrée, Ki Mang admirait le décor étrange de cette grotte. Dix mille variétés d'algues avaient

(1) *Cai hot ngoc*. *Cai*: article, le, la. — *Hot*: grain, morceau. — *Ngoc*: pierre précieuse. Les *cai hot ngoc* sont, d'après les croyants, des sortes de bézoards que des serpents sont chargés de remettre à certaines personnes désignées par les dieux. Ce sont des talismans précieux contre les accidents, la guerre, la mort violente, etc. (Voir *Le Peuple annamite*).

(2) *Thuy*: eau. — *Tien*: dieu, génie. Dieu des eaux.

contribué à son ornement; d'aucunes, à la végétation luxuriante, grimpaient le long des stalagmites et couvraient le plafond de leurs feuilles immenses; d'autres, fragiles comme des nuages, composaient le tissu arachnéen qui tapissait l'intérieur de ce logis fabuleux. Enchâssées çà et là, entre des stalactites de turquoise ou d'émeraude, des cristallisations aux reflets de lazulite, des branches de corail, des perles qu'irisait la lumière sous-marine, formaient des dessins symboliques aux couleurs les plus variées.

De personnages, point; mais des êtres aux formes étranges, fils de dauphins ou de sirènes, se mouvaient silencieusement et veillaient sur son sommeil.

Lorsque Ki Mang fut éveillé, l'un d'eux alla chercher le fils de Thuy Tien qui arriva monté sur une gigantesque tortue. Cette singulière monture avait la faculté de soutenir sur les flots les plus violents, quiconque se confiait à elle. Fidèle à sa promesse de protection éventuelle, le jeune dieu l'offrit à Ki Mang qui accepta. Il fut donc décidé qu'il l'emploierait d'abord pour rentrer chez lui.

Le fils de Thuy Tien fit à son hôte les honneurs du palais, mais ce qui intrigua le plus Ki Mang, ce fut, entre mille merveilles, un livre que les esprits marins venaient fréquemment consulter. S'étant informé, il apprit que ce livre était un talisman qui permettait de réussir dans tous les cas qui lui étaient soumis. Avec un pareil conseiller, un mortel eût été sûr d'obtenir tout ce qu'il pouvait désirer.

Ayant été reçu par Thuy Tien, Ki Mang se promena à travers le palais. Ses pas le ramenèrent près du livre magique et, soudain, la prédiction de sa mère lui revint à la mémoire. Ne lui avait-elle pas promis qu'il aurait un jour le moyen de se procurer tout ce qui pourrait lui faire envie?

Or, pour cela, il suffisait de posséder ce livre qu'il admirait. Le demander à Thuy Tien eût été peine perdue, car sûrement ce dieu ne consentirait à aucun prix à se défaire du précieux talisman. Il ne restait donc qu'un moyen pour se le procurer et Ki Mang n'hésita pas. Profitant d'un moment où il était seul, il s'empara du livre magique et enfourchant aussitôt la tortue, il lui donna l'ordre de le ramener chez lui au plus vite possible.

Ki Mang venait à peine de sortir du palais lorsqu'on s'aperçut du larcin. Immédiatement Thuy Tien forma une énorme crue qu'il lança sur le ravisseur pour l'empêcher de fuir. Impétueuse l'eau se jeta sur ses traces et l'entoura bientôt, prête à l'engloutir; mais la tortue se mit à nager et s'éleva à mesure que l'eau montait. Bientôt elle réussit à aborder au pied du mont Tan Vien l'une des plus hautes montagnes du pays.

L'eau se précipita pour submerger Ki Mang. Celui-ci demanda alors au livre le moyen d'échapper à l'inondation et aussitôt *Son Tien* (1), le génie de la montagne, parut et l'aida à gravir le roc escarpé.

Le dieux des eaux, furieux de voir sa proie lui échapper, se rua contre *Son Tien* qui entr'ouvrit la montagne et mit à l'abri Ki Mang et son fétiche. Thuy Tien fit alors tout son possible pour renverser la montagne afin de reprendre son livre, mais sa rage fut impuissante et chaque année, il revient à la charge espérant cette fois être plus heureux.

Jusqu'à présent, ses efforts sont restés vains. *Son Tien* a recouvert son domaine d'un immense tapis de forêt, et c'est à peine si la montagne ressent le choc des éléments.

Tous les ans, quand vient l'automne, la tourmente de pluie, de vent fait gémir ou mugir la forêt, dont les cimes affolées se courbent, se tordent, s'enchevêtrent puis se redressent dans une révolte furibonde. Toutefois Thuy Tien se donne beaucoup de mal pour un bien maigre résultat, car il n'emporte comme butin que des pétales de fleurs avec quelques plumes d'oiselets.

La légende raconte encore qu'aux temps jadis, Thuy Tien lançait des haches, des coupe-coupe de pierre ou de bronze pour couper, morceler, mettre en miette la montagne maudite. Aussi, au cours des orages, était-il très imprudent de s'aventurer hors des lieux couverts. Parfois des gens étaient tués par ces projectiles, mais, par contre, ceux qui en trouvaient les ramassaient avec soin car ils constituaient de précieux talismans contre la foudre.

Peu à peu, cependant, la colère de Thuy Tien s'est apaisée. S'il gonfle encore les fleuves, les inondations ne montent plus à l'assaut des montagnes, et s'il lance encore typhons et ouragans, il ne jette plus de haches de pierre. Aussi leur extrême rareté fait qu'on n'en trouve presque plus.

Actuellement même, des profanes venus d'Occident, gens incroyables qui sourient à l'évocation des faits légendaires et merveilleux, osent attribuer leur présence à des vestiges des temps anciens où les hommes, paraît-il, se servaient d'outils de ce genre.

E. LANGLET.

Son, montagne — *Tien*, génie, dieu.

Pour être membre adhérent au Comité de l'Asie Française, il suffit de verser une cotisation annuelle de 25 francs.

Les adhérents reçoivent toutes les publications du Comité, sont convoqués aux réunions que ce dernier donne, et participent à son action.

Indochine

La session extraordinaire du Conseil du gouvernement. — Comme nous l'avons annoncé le Conseil de gouvernement a tenu le 5 février, une session extraordinaire à Hué. Plusieurs questions importantes lui étaient soumises, notamment celles du régime de l'alcool au Tonkin, des services maritimes, de la réduction du nombre des provinces et de la représentation indigène. On a lu ailleurs le compte rendu du Conseil en ce qui touche le problème de l'alcool. Voici un résumé des débats pour les autres affaires.

a) *Les Services maritimes.*

M. van Vollenhoven, secrétaire général, a exposé au Conseil de gouvernement les raisons qui ont obligé l'administration à proroger pour une période de dix-huit mois le contrat passé par la Colonie avec la Compagnie des Messageries maritimes pour les services annexes. Au mois de décembre 1911 les Messageries maritimes et la Colonie dénoncèrent d'un commun accord pour le 31 décembre 1912 le contrat antérieur qui les liait. La Colonie proposait à la Compagnie de lui confier de gré à gré l'exploitation des lignes annexes pour une durée de dix ans et elle lui demandait en conséquence de faire des propositions pour l'organisation du service. Or la Compagnie ne répondit que six mois après, elle réclamait une augmentation de subvention de 300.000 francs, et elle n'offrait cependant, outre les anciens navires déjà en service, que ses paquebots *Orénoque* et *Equateur* qui ont près de quarante ans d'âge. La Colonie refusa ces conditions fort dures, et elle se contenta de demander au Messageries maritimes de lui donner l'assurance que l'exploitation serait continuée provisoirement dans les conditions antérieures et tant que dureraient les pourparlers. Mais la Compagnie ne voulant pas acquiescer à cette dernière demande, l'administration rompit les pourparlers et résolut de faire appel à l'armement local. Le groupe Ascoli accepta de traiter pour une durée d'un an à dix-huit mois en recevant une subvention égale à celle versée antérieurement à la Compagnie des Messageries maritimes. Cette dernière se ravisa alors et fit connaître, au mois de décembre dernier, qu'elle était prête à reprendre les pourparlers. Ceux-ci ont enfin abouti sur la base d'un contrat dont la durée sera de dix-huit mois, la Colonie obtient la vitesse de 12 nœuds et l'installation d'un service radio-télégraphique sur l'*Orénoque*, mais sa subvention est accrue de 280.000 francs.

M. van Vollenhoven a terminé son exposé en annonçant que pour l'avenir la Colonie renonce à la procédure du traité de gré à gré et qu'elle prépare dès maintenant le cahier des charges de l'adjudication des futurs services.

b) *Réduction du nombre des provinces.*

M. Sarraut en exposant au Conseil de gouvernement le projet de réduction du nombre des

provinces, a fait valoir qu'il ne s'agissait pas seulement de réaliser des économies, mais que la conception des résidents attachés à un particularisme provincial réduit, était le plus souvent trop étroite. On remarque d'ailleurs que les provinces favorisées d'un gros budget se développent rapidement, tandis que les provinces pauvres ne peuvent prendre tout l'essor désirable. M. Sarraut a cité en outre l'exemple de colonies étrangères où de vastes territoires sont administrés par un personnel restreint.

M. Gourbeil, lieutenant-gouverneur de Cochinchine a présenté un projet prévoyant le rattachement de la province de Sadec à celle de Vinh-long, Gocong à Mytho, Hatien à Chaudoc. M. Gourbeil a fait valoir que la réforme ne porterait pas atteinte aux traditions et aux intérêts de la population annamite; les circonscriptions rattachées conserveront leurs dénominations actuelles, les budgets propres des provinces annexées seront maintenues. Enfin les modifications proposées ne portent que sur des provinces très rapprochées d'une superficie peu considérable et qui ont entre elles des moyens de communication facile. Ce projet a été adopté.

Au Tonkin le projet préparé par M. Destenay et qui a été également adopté par le Conseil, consiste dans le rattachement de la province de Phuyen à celle de Vinh-yen, celle d'Hanam à Nam-dinh, des délégués administratifs étant maintenus dans les deux chefs-lieux de Phuyen et de Phuly.

En Annam la réforme a porté sur les provinces du Phuyen et de Phanrang. La première, à l'exception des régions moï, est rattachée à la province du Binh-dinh, un délégué administratif étant maintenu à Song-cau; la seconde est rattachée partie à la province du Binh-thuan, partie à celle du Khanh-hoa. Par contre une province est reconstituée, l'ancienne province moï de Phikon-den qui, sous le nom de province de Kountoum englobera toutes les régions moï de l'Annam central.

c) *Représentation indigène.*

M. Sarraut a fait un exposé complet du projet de réorganisation de la représentation indigène en rappelant que nous assistons à une évolution marquée des institutions libérales dans le monde entier; les plus vieilles nations s'ouvrent maintenant au progrès et se donnent des organes représentatifs. Il a fait cependant observer que les assemblées consultatives ne devaient pas empêcher l'exercice du droit de souveraineté, et que les vœux politiques doivent notamment leur être interdits.

1° *Au Tonkin*, le collège électoral de l'assemblée consultative est élargi. Sous le régime de 1908, les membres de cette assemblée étaient élus pour moitié par les chefs et sous-chefs de canton, pour un quart par des mandarins fonctionnaires et pour un quart par les commerçants patentés. Le gouverneur général conserve comme électeurs les chefs et sous-chefs de canton, mais le droit de vote ne sera accordé qu'aux mandarins non

fonctionnaires. Enfin, on adjoint à l'ancien collège les gradués universitaires et un délégué par village représentant les petits cultivateurs indigènes.

2° *En Annam*, on se contente d'y créer des assemblées provinciales composées de conseillers élus par les chefs et sous-chefs de canton et de notables indigènes, désignés par l'administration. L'institution d'une assemblée électorale réunissant des représentants des diverses contrées du royaume ne sera envisagée que lorsque la partie instruite de la population se sera familiarisée avec le fonctionnement de ces assemblées provinciales.

3° *En Cochinchine*. — Le nombre des conseillers indigènes du Conseil colonial sera porté de 6 à 10 et ceux-ci seront élus par un collège élargi. Il sera composé de deux délégués élus par chaque village, des conseillers de province, des conseillers municipaux, des propriétaires fonciers payant un chiffre déterminé d'impôts directs et des commerçants patentés au-dessus d'une certaine catégorie.

4° *Au Cambodge*. — Il y sera créé une assemblée consultative composée de délégués de chaque Conseil de résidence et d'un certain nombre de fonctionnaires désignés par l'administration après entente avec le Conseil des ministres.

5° *Au Laos et à Kouang-tcheou-wan*. — On

créera au Laos des Conseils de commissariat, élus par les chefs de canton et les chefs de village; et à Kouang-tcheou-wan les assemblées de notables déjà existantes désigneraient les représentants appelés à siéger à une commission territoriale consultative.

La réalisation d'une première tranche de l'emprunt. — Un décret du 11 mars 1913 a autorisé le gouvernement général de l'Indochine à réaliser par voie d'emprunt une somme de 50 millions de francs, à valoir sur celle de 90 millions prévue par la loi du 26 décembre 1912.

Comme le fait observer l'exposé des motifs dudit décret, le service d'intérêt et d'amortissement pour 1913 des obligations à émettre est dès maintenant largement assuré par un crédit de 2 millions inscrit à cet effet au chapitre premier du budget général de l'Indochine.

L'exploitation des chemins de fer en 1912. — Le *Journal officiel* (1) a publié les résultats de l'exploitation des chemins de fer indochinois pour l'année 1912. Ainsi que nous l'avions déjà observé pour les trois premiers trimestres, ces résultats sont plus favorables; ils sont même excellents en ce qui concerne la ligne du Yunnan.

LIGNES	Longueur exploitée kilomètres	Recettes totales de 1912 francs	RECETTES KILOMÉTRIQUES	
			1912 francs	1911 francs
Haiphong-Laokay-Yunnansen	859	7.449.269	8.672	5.843
Hanoï-Vinh.....	493	1.506.555	5.084	4.715
Hanoï-Namquan.....				
Tourane-Quang-tri.. ..	202	348.560	1.725	1.365
Saïgon-Khanhoa.....	355	1.594.572	4.818	4.893

Le chiffre des recettes est donc sur toutes les lignes en augmentation sensible non seulement sur les recettes de l'exercice précédent qui avaient été des plus mauvaises, mais aussi sur celles des années 1909 et 1910.

Pour la ligne du Yunnan nous voyons la recette kilométrique passer de 6.168 francs en 1909, à 6.171 en 1910, 5.843 en 1911, 8.672 en 1912. Pour la ligne de Vinh ces chiffres sont respectivement de 3.904, 3.768, 4.715, 5.084. La ligne de Quangtri n'a jamais donné de résultats satisfaisants; les chiffres de la recette kilométrique ont été à partir de 1909 de 1.281, 1.207, 1.365 et 1.725 francs.

Enfin la ligne de Saïgon-Khanhoa qui en ces quatre années a été en voie d'exécution, nous donne les chiffres de 4.067, 3.262, 3.893 et 4.818 francs.

Mais, comme nous l'avons dit à plusieurs reprises, et plus particulièrement dans le numéro de janvier dernier (1), le chiffre des recettes des chemins de fer indochinois n'a aucune portée si on ne peut le rapprocher de celui des dépenses,

et nous ne cesserons de nous étonner que dans le compte rendu de l'exploitation l'administration persiste à passer ce dernier renseignement sous silence. Les résultats de l'année 1912 nous confirment l'indication déjà donnée, à savoir que les chemins de fer d'Indochine ne manquent pas de trafic, mais l'intérêt que présente le trafic est bien relatif, aussi longtemps qu'il ne devient pas rémunérateur.

La réorganisation du service forestier. — Le ministre des Colonies a fait prendre le 12 mars 1913, un décret réorganisant le service forestier de l'Indochine conformément au principe de décentralisation administrative posé par le décret du 20 octobre 1911. Le poste de chef du service forestier de l'Indochine est supprimé; les services forestiers locaux sont placés sous l'autorité des résidents supérieurs et du lieutenant-gouverneur de Cochinchine. Ils sont dirigés dans chacun des cinq pays par un inspecteur désigné par le gouverneur général.

(1) Voir *l'Asie Française*, 1913, p. 31.

(1) *Journal officiel*, 24 février 1913.

La magistrature indochinoise. — On peut dire sans être taxé d'exagération que l'administration indochinoise manque d'esprit de suite : un décret du 10 octobre 1911 avait réservé tous les emplois de magistrats dans le ressort de la Cour d'appel au-dessus du grade de juge suppléant aux magistrats déjà en service dans la colonie; autrement dit, la magistrature indochinoise avait été fermée aux candidats de l'extérieur. Or, le ministre des Colonies vient de faire rapporter cette mesure par un décret du 11 janvier 1913. Tout en maintenant le principe, il prévoit de nombreuses dérogations qu'il explique de la manière suivante :

« L'expérience, dit-il, a permis au département de constater que cette réglementation était, dans certains cas, trop étroite. Elle aurait, en effet, comme contre-partie logique, l'obligation de maintenir en Indochine pendant toute leur carrière les magistrats de cette possession, puisque la possibilité n'existe pas, au cas où ils seraient envoyés dans une autre colonie, de les remplacer par un magistrat venant de l'extérieur.

« Or, il peut être nécessaire, dans l'intérêt du service, de choisir un des magistrats supérieurs de l'Indochine pour le placer à la tête du service judiciaire dans une autre possession, et il peut se faire également qu'un magistrat de notre colonie d'Extrême-Orient se trouve dans l'obligation de demander son déplacement pour raison de santé grave; il serait, dans ces deux cas, peu équitable que les magistrats des autres colonies fussent lésés dans leur avancement par une mutation de ce genre qui profiterait seulement au cadre indochinois par suite de l'impossibilité où se trouvent les intéressés d'être admis dans ledit cadre. »

Dorénavant, les permutations seront permises et lorsqu'une vacance viendra à se produire en Indochine, par suite de la nomination d'un membre du corps judiciaire indochinois dans une autre colonie, un magistrat d'une autre possession pourra, soit être désigné pour le poste devenu disponible, soit être compris dans le mouvement résultant de ladite vacance.

Dans tous les cas, les trois quarts de l'ensemble des emplois de vice-présidents, conseillers de la Cour d'appel, avocats généraux et substituts du procureur général devront être occupés par des magistrats provenant du ressort judiciaire de l'Indochine.

Ces mesures ont dû être prises à l'instigation des intéressés, et si leur bien-fondé est plus discutable que le motif qui avait inspiré la réforme inverse, il faut espérer que le ministère des Colonies saura s'inspirer des circonstances et qu'il évitera de multiples chassés-croisés de magistrats, qui, s'ils peuvent être favorables aux candidats choisis, le sont beaucoup moins pour la bonne marche du service. On peut se demander si, une fois de plus, nous ne nous trouvons pas en présence d'une mesure inspirée par cette idée que les colonies sont faites pour le personnel et non le personnel pour les colonies.

Les tabacs indochinois et la régie française. — L'Asie française (1) a rendu compte l'année dernière des résultats des expertises de la régie française des tabacs indochinois. On se rappellera peut-être que les constatations faites n'étaient guère encourageantes, et la Commission de réception avait déclaré que tous ces tabacs avaient un goût de terroir prononcé et qu'ils étaient trop chargés en nicotine.

Or l'expérience a été renouvelée, et cette fois les résultats de l'expertise que le *Bulletin Economique de l'Indochine* (2) nous fait connaître, sont beaucoup plus satisfaisants.

Les envois faits ont été les suivants :

Tonkin.....	26 échantillons
Annam.....	54 —
Cambodge.....	8 —
Laos.....	6 —

Bien que certaines provinces de Cochinchine, notamment celles de Bentre, Baria, Giadinh, Tayninh, Thudaumot, Bienhoa soient considérées comme productrices de tabac, ce pays n'avait envoyé aucun échantillon.

Disons de suite que les échantillons du Cambodge et du Laos ont été immédiatement écartés comme étant sans intérêt. Il faut toutefois faire observer que la plupart des spécimens du tabac du Laos ayant été présentés sous forme de tabac haché, c'est-à-dire après avoir subi une préparation qui les rend inutilisables pour la régie, celle-ci n'a pu les examiner utilement.

Par contre, des 80 échantillons présentés par le Tonkin et l'Annam, 49 ont été jugés acceptables. Malheureusement, pour que la régie puisse utiliser la plupart de ces tabacs, qui ne pourraient servir que pour le scaferlati, il serait indispensable que leur prix ne dépassât pas 100 francs les 100 kilogrammes. Les prix demandés par les colons sont assez variables, mais on remarque que pour les échantillons retenus, ils sont généralement de 115 à 120 francs. On voit donc que la marge entre l'offre et la demande n'est pas si élevée que l'on ne puisse espérer de prochaines ventes. La Commission métropolitaine a estimé notamment que la culture des tabacs de Quang-Ngai, en Annam, devait être encouragée en vue d'une utilisation possible par la régie française pour la production du scaferlati.

Enfin il convient de mettre hors de pair deux échantillons provenant l'un de la vallée de l'Aymoun dans la région moi, et le second de la province de Bac-kan au Tonkin, le premier parce qu'il ne présente aucun défaut appréciable et que le prix demandé (130 à 135 francs le quintal) est très bon marché, le second parce qu'il est parfait et pourrait même être utilisé comme tabac de coupe.

Voici pour ce dernier échantillon, les appréciations de la Commission. « La combustion est excellente, la cendre est gris clair, le goût est

(1) *Asie Française*, mars 1912, p. 123.

(2) *Bulletin Economique de l'Indochine*, novembre-décembre 1912.

très agréable. Il est même meilleur que celui de Sumatra.

« En définitive, la Commission se trouve ici en présence d'un tabac extrêmement intéressant, dont elle proposerait volontiers à la régie, à titre d'essai, un premier achat de dix tonnes; ce tabac bien tiré et conforme à l'échantillon examiné pourrait être payé environ 300 francs les 100 kilogrammes. » Or, le prix demandé n'était que de 115 francs; ce qui laisserait donc un bénéfice très appréciable pour le planteur.

On voit donc, en résumé, qu'après cette deuxième expérience, nos colons indochinois peuvent se mettre courageusement à la tâche et qu'avec un peu de patience, ils parviendront à produire des tabacs acceptables.

Levant

L'Allemagne en Turquie d'Asie. — L'opinion allemande manifeste la même nervosité en ce qui concerne les intérêts allemands dans le Levant que dans les autres parties du monde. C'est ainsi que le 16 mars la *Gazette de Cologne* publiait un article de M. Blanckenhorn, professeur à Marburg, qui croit à l'existence d'un traité secret conclu entre les Puissances de la Triple-Entente en vue d'un partage de la Turquie d'Asie. La Russie occuperait l'Arménie et une partie des côtes de la mer Noire, la France prendrait la Syrie du Nord et la Syrie moyenne, l'Angleterre, la Palestine, l'Arabie et la Mésopotamie inférieure.

Le collaborateur de la *Gazette de Cologne* reproche à ses compatriotes de se laisser hypnotiser par l'Asie Mineure, le chemin de fer d'Anatolie et de Bagdad. Il appelle l'attention de l'Allemagne « sur une autre contrée où l'Allemagne possède plus d'intérêts que les autres grandes Puissances, c'est-à-dire la Palestine et la Syrie méridionale ».

« Tous les pays chrétiens, dit-il, ont, à vrai dire, des intérêts religieux en Palestine. Le mieux serait par conséquent que cette pomme de discorde ne tombât aux mains d'aucune des grandes puissances isolée. Mais si cela se produisait ce ne saurait être que l'Allemagne, quand ce ne saurait qu'en raison des nombreuses colonies agricoles bien allemandes et très florissantes qui se trouvent dans ce pays, bien qu'à vrai dire le monde politique et le grand public n'en sachent pas grand'chose. »

Suivait un tableau très favorable des établissements allemands en Palestine. « Partout en Palestine on entend résonner la langue allemande. Après l'arabe, l'hébreu et le turc, l'allemand est la langue la plus répandue, comme s'en aperçoit avec étonnement le touriste qui se rend dans ce pays. »

Toute cette œuvre civilisatrice accomplie par

l'Allemagne, demande la *Kœlnische*, doit-elle être demain perdue pour l'Allemagne et bénéficier à une autre puissance? Les agriculteurs et industriels allemands de Palestine devront-ils échanger demain la domination turque contre une domination anglaise, française ou russe? Une telle perspective est inadmissible. Libre aux Anglais de s'emparer des côtes de l'Arabie, aux Français de s'emparer de celles de la Syrie moyenne ou du territoire du Liban; mais la Palestine doit ou bien rester turque ou bien former un domaine indépendant sous le contrôle international et l'administration chrétienne, comme le Liban..., ou devenir allemande.

Jaffa et Caïffa doivent, en cas de partage de la Turquie d'Asie, échoir à l'Allemagne, Alexandrette aussi, si ce port devait échoir encore aux Français, la Compagnie du chemin de fer de Bagdad tomberait économiquement dans la dépendance de l'arbitraire français.

Le collaborateur de la *Kœlnische* termine en ces mots: « Devons-nous persister dans la voie qui nous a fait sacrifier aux Français et Anglais le florissant commerce allemand au Maroc? Devons-nous, dans l'Orient turc aussi arriver trop tard, et n'y aurons-nous, dans l'Orient turc aussi arriver trop tard, et n'y aurons-nous travaillé que pour des grandes puissances étrangères? » Comme on le voit, la *Gazette de Cologne* ne sort pas de l'idée inébranlable maintenant, chez les Allemands, que le commerce de l'Allemagne au Maroc, d'ailleurs très inférieur à celui de la France et de l'Angleterre, a été sacrifié par le protectorat français, malgré toutes les hypothèses économiques internationales qui grèvent celui-ci.

En Asie Mineure les Allemands continuent à s'organiser de leur mieux. C'est ainsi que la colonie allemande de Smyrne, qui compte environ 350 individus, a inauguré dans les premiers jours de mars la Maison Nationale, qui doit être dorénavant le centre de la colonie. Cette fondation a été facilitée par des dons volontaires, notamment des maisons de commerce et des armateurs allemands qui sont en relations d'affaires avec Smyrne; et le gouvernement turc a reconnu à la Maison allemande la personnalité civile. « Plus importante, dit à ce sujet la *Gazette de Cologne*, est l'Asie Mineure pour notre commerce, notre industrie et notre navigation, plus vivement nous devons appuyer les efforts de nos colonies en ces régions pour se créer des centres où se conservent leur nationalité et leurs manières de vivre. C'est par là que les intérêts allemands généraux seront le mieux représentés. La colonie allemande de Smyrne peut être fière d'avoir été la première des communautés étrangères de là-bas à se constituer un foyer. »

Un rapport secret sur les massacres d'Adana. — Il y a quatre ans qu'ont eu lieu les massacres de Cilicie et du nord de la Syrie, connus d'une manière générale sous le nom de massacres d'Adana, qui ont coûté la vie à environ

20.000 Arméniens et autres chrétiens orientaux. Depuis ce temps, peu d'informations avaient été publiées sur les causes de ces événements tragiques. On considérait généralement qu'étant donné qu'ils s'étaient produits au moment même où éclatait à Constantinople la contre-révolution de 1909, dont l'échec coûta le trône à Abdul Hamid, les massacres avaient été commis à l'instigation de ce dernier. Ce n'était d'ailleurs prêter qu'à un riche. Mais depuis lors le bruit courait que le responsable ne serait pas l'ex-sultan, et un document qui vient de sortir de l'ombre confirme cette rumeur. Il s'agit du rapport d'Agop Effendi Babikian, député de Rodosto, qui fut choisi par la majorité du Comité Union et Progrès pour aller, avec Yousouf Kemal, député turc, faire une enquête sur les massacres d'Adana. Ce rapport qui n'avait pas été publié, jette un jour nouveau sur l'explosion cilicienne de 1909. Il faut remarquer qu'Agop Babikian fut choisi pour cette enquête contre les vœux de beaucoup d'Arméniens qui le considéraient comme trop turcophile. Cependant, en rentrant d'Adana à Constantinople, il montra un brouillon de son rapport à un certain nombre de députés appartenant au parti du Comité : deux jours après il mourait de mort très subite. Sous prétexte qu'il n'avait pu se corriger et se relire on évita de publier le résultat de son enquête, et, pour cette raison que le rapport arménien n'était pas communiqué au public, le rapport turc de Yousouf Kemal restait également dans l'ombre. Depuis lors, le rapport d'Agop Babikian est tombé entre les mains de certains notables arméniens qui l'ont fait imprimer à un petit nombre d'exemplaires.

Dans sa préface, Agop Babikian disait qu'il a passé la plus grande partie de sa vie au milieu des désordres politiques. Il fut témoin de l'insurrection bulgare de 1876, de l'insurrection bosniaque, des massacres de 1896 à Constantinople et de ceux de Kirk-Kilissé en 1903, mais il écrit « je n'ai jamais vu et je n'aurais jamais pu imaginer des horreurs comparables à celles qui furent commises à Adana ». Dans les massacres hamidiens les femmes, les enfants et les invalides étaient d'ordinaire épargnés et l'on mettait quelque borne au pillage. L'auteur du rapport prouve par une série d'exemples effroyables qu'aucune de ces bornes respectées dans le système hamidien ne le furent en 1909. Les Arméniens du rite grégorien ne furent pas les seules victimes. Près de 700 Syriques de langue arabe, les Chaldéens, plus de 800 Arméniens protestants et catholiques, et environ 200 Grecs comptèrent parmi les massacrés.

En ce qui concerne l'origine de l'explosion, Agop Babikian fait observer qu'un sentiment très hostile s'était élevé parmi les notables musulmans du pays, qui étaient dans leur cœur des réactionnaires, bien que beaucoup d'entre eux eussent fait adhésion au Comité, contre les Arméniens qui avaient manifesté d'une façon quelque peu imprudente leur attachement à la Constitution. Ces notables mirent en circulation une foule de

rumeurs qui trouvèrent créance auprès de la plèbe ignorante. Hissan Fikri, directeur de l'*Ittidal* et chef du Comité local, organisa une réunion anti-arménienne dans les bureaux de son journal quelques jours avant le massacre, réunion à laquelle assistaient des soldats, des propriétaires et des hodjas. Les fonctionnaires locaux étaient sans puissance ou avaient une sympathie secrète pour le mouvement. Déjà quelques cas isolés, des meurtres s'étaient produits, tout était prêt pour l'explosion quand arriva à Adana la nouvelle de la mutinerie de Constantinople.

Bien que les notables fussent réactionnaires, Agop Babikian n'accuse pas Abdul Hamid ni ses partisans d'avoir été les instigateurs du mouvement. Par contre, ils donne de nombreuses preuves de la culpabilité des fonctionnaires locaux. Les troupes envoyées d'Andrinople en Cilicie furent informées, dès leur débarquement, que les Arméniens devaient porter toute la responsabilité des derniers événements. Quelques coups de fusil tirés dans le camp de ces troupes pendant la nuit, d'une maison, confirmèrent malheureusement cette impression, et le jour suivant ces troupes aidèrent la foule à accomplir le second massacre qui fut bien pis que le premier.

Moustapha Zihni, le vali d'Adana, bien qu'il se fut montré jadis un gouverneur très libéral dans l'Epire, fut entraîné, par son sang kurde ou par des influences locales, à prendre des mesures sévères contre les Arméniens qui avaient eu le tort de se défendre pendant la tuerie. La première Cour martiale accepta contre eux, sans le moindre scepticisme, le témoignage même de quelques-uns des meneurs les plus notoires de la foule qui avait commis le massacre.

Telle est l'explication que le rapport donne de l'explosion. On constatera qu'il n'essaye pas d'expliquer les télégrammes envoyés par le sous-secrétaire d'Etat du grand vizirat au vali d'Adana, lors des premiers désordres, lui donnant simplement des instructions de veiller à ce qu'aucun Européen en souffrit. Ce secrétaire, bien qu'il eût été blâmé alors, n'a pas cessé d'être un gros fonctionnaire jusqu'ici. La mise à l'ombre du rapport d'Agop Babikian semble pouvoir être facilement expliquée par la recommandation qui terminait ce document : « Avant de terminer mon rapport, je dois ajouter avec le plus grand regret, que les chefs et les membres du Comité Union et Progrès à Adana participèrent à l'organisation et à l'accomplissement de ces horreurs. Ce fait est confirmé par les témoignages de certains groupes locaux, des consuls étrangers, des missionnaires américains protestants et des prêtres catholiques. Si ces individus qui appartiennent au Comité ne sont pas immédiatement poursuivis et punis comme ils le méritent, il deviendra impossible de réfuter l'accusation portée contre le Comité. A l'heure actuelle, et lorsque le gouvernement du pays est en fait entre les mains de notre parti, nous pouvons réhabiliter notre organisation et le gouvernement de l'Empire aux yeux du monde en portant un prompt secours à ceux qui ont

souffert du soulèvement, en punissant les coupables et en prenant des mesures pour empêcher le retour de semblables événements. » Cependant, à l'exception de Hissan Fikri qui fut exilé à Koniah, à quelque 250 kilomètres d'Adana, aucun des chefs du Comité ne fut puni. Les fonctionnaires locaux furent condamnés à des pénalités singulièrement douces, et on exécuta moins de quarante musulmans dont deux seulement ayant quelque notabilité. Cette exécution si réduite provoqua cependant la chute d'Hilmi pacha. Un groupe de membres anatoliens du Comité protesta contre ces mesures de rigueur si bénignes et menaça de soumettre les faits à la Chambre. Hilmi dit qu'il répondrait en exposant les crimes dont avaient été coupables les hommes condamnés et qui étaient suffisamment horribles. Le ministre des Affaires étrangères et quelques autres ministres informèrent immédiatement Hilmi pacha qu'ils donneraient leur démission s'il réalisait cette intention, sur quoi le grand-vizir se trouvant sans appui dans le Comité et dans son propre cabinet se retira et fut remplacé par Hakki pacha.

Nous publions ce document sans d'ailleurs endosser ce qui y est dit, mais il nous a paru intéressant, car, jusqu'à présent, les massacres d'Adana avaient été fort mal expliqués, et il semble que c'est l'explication et le récit les plus probants qui aient été publiés jusqu'à ce jour sur cet épouvantable épisode de la révolution turque.

Extrême-Orient

CHINE

Youan Chi Kaï et le « Conseil national ».

— Les personnes qui s'imaginent encore en Europe que les Chinois ont beaucoup de passion pour leurs institutions représentatives, seraient sans doute singulièrement étonnées si elles voyaient comment la presse de Chine parle du zèle avec lequel le « Conseil national » qui a succédé à Pékin au « Sénat provisoire » des derniers jours de l'ancien régime et qui doit préparer la réunion de l'Assemblée nationale, accomplit ses fonctions. Une vingtaine de fois de suite on a essayé de tenir une séance de ce conseil, mais cela a été impossible faute du quorum. A une des dernières tentatives, on a réussi à réunir huit membres de cette assemblée, alors que le quorum en exige au moins cinquante-neuf. Cependant dans ces derniers temps il paraît qu'il n'y a jamais eu moins d'environ soixante-dix membres du Conseil national présents à Pékin, et on ne peut pas dire que leur absence de la salle des réunions est due à ce qu'ils se sont rendus dans leurs provinces pour prendre part aux élections qui se poursuivent depuis six semaines. Mais ces

législateurs trouvent bon de dépenser dans des plaisirs variés le salaire qui leur est versé pour remplir leurs fonctions. On a essayé, pour avoir plus facilement le quorum, de remplacer les séances journalières par des séances tri-hebdomadaires, mais on n'a jamais obtenu aucun résultat. Depuis deux mois le Conseil aurait pu ne pas exister du tout que son influence sur les affaires publiques n'eut pas été moindre.

Il est curieux de signaler que dans une des récentes séances que l'on a tenté en vain de tenir, un membre de l'assemblée a demandé au président d'inviter le gouvernement à promulguer une loi votée par le conseil et amendant le système adopté pour les élections au Tsan Yi Youan (assemblée nationale). Les élections se sont achevées mais il paraît que cette loi qui les règle n'est pas encore promulguée. Le président de l'Assemblée a refusé d'exécuter ce qui a été demandé en déclarant qu'il ne pouvait pas mettre en mouvement le gouvernement sinon sur l'autorité d'une motion passée par le conseil, ce qui était impossible, le quorum n'étant pas atteint. Il serait curieux, soit dit en passant, de savoir si le fait que la loi n'a pas été promulguée affecte la légalité des élections. A la même séance un autre membre proposa d'ajourner le conseil pendant quinze jours pour permettre aux membres d'assister aux élections, mais la même difficulté se produisit, le quorum n'étant pas atteint le Conseil ne pouvait prendre aucune décision. On suggéra alors, pour tourner la difficulté de considérer comme ayant approuvé la proposition d'ajournement quelques membres absents, mais dont l'opinion était connue. Un autre membre crut devoir s'opposer à tout ajournement en se fondant sur ce fait typique que beaucoup de projet gisent devant le Conseil, quelques-uns depuis plus de six mois et n'ont même pas été discutés, bien que quelques-uns d'entre eux aient déjà été promulgués par le président de la République.

Peut-être, à vrai dire, n'est-ce pas seulement l'apathie mais le sentiment de l'impuissance qui cause cette indifférence extrême des membres du Conseil national. Chaque fois que cette assemblée a montré quelque disposition à critiquer le gouvernement ou à lui résister, elle a été l'objet d'intrigues souterraines et de procédés de persuasion qui n'ont jamais manqué d'amener assez vite un changement dans son attitude. Des cabinets proposés par le gouvernement ont été couverts de mépris par l'assemblée. L'exécution ordonnée par le président de la République des deux généraux de Hankéou amena une menace de mettre le gouvernement en interdit et, dans d'autres cas le Conseil a manifesté l'intention de tenir tête au gouvernement. Mais, aucune de ces manifestations d'indépendance n'a jamais abouti à un succès pour le conseil, par la simple raison que chaque fois qu'il voulut arriver à prendre une décision, son énergie s'effondra tout d'un coup. On raconte d'ailleurs que la façon aimable et douce dont le président de la République a traité le Conseil n'a servi qu'à aider et surtout à dissi-

muler d'autres méthodes, et tandis que les membres de cette assemblée prenaient le thé et dinaient au yamen de Youan Chi Kai, les généraux amis de celui-ci recevaient l'ordre de bombarder l'assemblée de télégrammes d'intimidation. Mais, de quelque manière que la pression ait été exercée, le fait est que le Conseil a été impuissant, sauf dans le cas où il a convenu au gouvernement de le consulter. De temps en temps on a trouvé expédient d'obtenir l'assentiment du Conseil pour quelque politique particulière et des séances publiques ou secrètes ont été tenues auxquelles les ministres assistaient et exposaient solennellement le cas. C'est ainsi que l'autre jour le gouvernement a été fort heureux d'amener le Conseil à approuver le projet d'emprunt avec le consortium, mais il ne faut pas oublier que la valeur de cette approbation est fort diminuée par ce fait qu'un exposé complet des conditions auxquelles la Chine aurait à se soumettre si l'emprunt était réalisé n'a pas été fait. Cependant, chaque fois qu'une divergence de vues s'est élevée entre le gouvernement et le Conseil, comme dans la question des relations qui doivent s'établir entre le gouvernement central et les provinces, les vues du Conseil n'ont pas eu la moindre chance de prévaloir. C'est fort bien d'attaquer le Conseil en lui reprochant son apathie, mais un chien attaché au bout d'une chaîne ne saurait être justement accusé de paresse. C'est un fait que la presse favorable au président oublie un peu trop dans les blâmes qu'elle prodigue à l'assemblée. Depuis quelque temps le gouvernement ignore complètement l'existence du Conseil, des lois que cette assemblée n'a même jamais vues sont promulguées avec un mépris des exigences constitutionnelles qui en dit long sur le respect que Youan Chi Kai croit devoir manifester aux idées au nom desquelles s'est faite la révolution.

L'indépendance des autorités provinciales. — Le correspondant du *Times* à Changhaï vient de donner un des exemples les plus curieux de l'esprit d'indépendance qui anime les autorités provinciales à l'égard du gouvernement central de Pékin. Il s'agit de la lutte qui se poursuit entre Li, Toutouh (gouverneur militaire du Kiang-si), qui a mené sa province vigoureusement, non sans habileté, mais d'une manière fort peu commode pour les gens moins puissants que lui, auxquels il avait l'habitude « d'emprunter » lorsqu'il leur connaissait quelque richesse. Pour mettre fin à cette situation, et aussi dans le but de séparer le pouvoir militaire et le pouvoir civil des provinces, le gouvernement de Pékin avait désigné un nommé Ouang Chouï Kai, vieux fonctionnaire qui avait servi sous le régime mandchou, gouverneur civil du Kiang-si. Comme tel, Ouang Chouï Kai devait tenir les cordons de la bourse, privant ainsi Li des moyens d'entretenir ce qui était sa force et sa raison d'être, c'est-à-dire les troupes.

Aussitôt que Li entendit parler de cette nomination, il commanda en secret 7.000 fusils et

des munitions en proportion à une maison de commerce étrangère de Changhaï. Ce fait vint à la connaissance du vice-président de la République, le général Youan Houng qui est toujours, comme on le sait, à Woutchang et qui ordonna aux autorités des douanes de Kioukiang de mettre l'embargo sur les fusils. Le vice-président envoya des canonnières devant ce port du fleuve Bleu pour réprimer éventuellement toute résistance.

Cependant Li avait envoyé 500 soldats pour chercher les fusils. Pendant quelque temps les forces opposées restèrent en face les unes des autres, et il s'en fallut de peu qu'elles en vinssent aux mains. A la fin, les soldats de Li se résignèrent et retournèrent à Nantchang. Depuis ce temps, les fusils ont été consignés dans l'arsenal de Woutchang, mais Li n'a pas renoncé à les réclamer. S'il ne peut pas faire ce qui lui convient à Kioukiang, il semble parfaitement décidé à rester le maître à Nantchang, sa capitale provinciale. Il a envoyé des troupes dans différentes directions pour garder les approches de cette grande ville et il défie Pékin. A en croire la presse chinoise, le général Li Houang Houng a recommandé de laisser le Toutouh en possession, au moins temporaire, de son poste de gouverneur de fait du Kiang-si. Mais cela serait pour le gouvernement central une perte de face, d'autant plus que le président Youan Chi Kai a proclamé publiquement sa détermination d'imposer obéissance à Li.

Il faut faire observer que Li est un des jeunes hommes de la Chine nouvelle soutenu par des jeunes gens et qu'il appartient à un parti politique différent de celui de Ouang son rival. Pour compliquer encore les choses, il faut noter que les personnages aisés de Nantchang qui ont « prêté » de l'argent à Li craignent que sa chute ne fasse disparaître toutes leurs chances de remboursement. Il n'y a aucune raison de croire que Li désire devenir autre chose que ce qu'il est actuellement, c'est-à-dire le premier personnage d'une riche province. Mais qu'arrivera-t-il si Pékin ne peut pas le jeter par terre ? L'attitude du Kiang-si sera demain celle de toute autre province qui croira être assez forte pour manifester ainsi son indépendance à l'égard du gouvernement central. Ce danger sera augmenté par les tendances des assemblées provinciales : la Chine sera-t-elle une République ou dix-huit ?

La question de l'opium. — Nous avons signalé dans tous nos derniers numéros la recrudescence de la culture de l'opium en Chine depuis que la révolution est venue interrompre le régime draconien de répression adopté pendant les dernières années de la dynastie mandchoue. Nous avons dit comment cette situation devait entraîner des difficultés sérieuses entre le gouvernement de Pékin et l'Angleterre qui, en 1907, puis le 8 mai 1911, avait signé des accords avec la Chine pour faire cesser les ventes d'opium indien aux Chinois en proportion de la diminution de la production de la drogue indigène. Les

nouvelles qui arrivaient de partout, spécialement celles qui étaient publiées par les missionnaires anglais vivant sur place, portaient que dans toutes les provinces, habituellement productrices d'opium, le Ngan-hoei, le Tche-kiang, le Honan, le Chansi, le Chensi, le Kansou, le Seutchouan, le Koueitchou et le Yunnan, les champs de pavots fleurissaient comme au bon vieux temps. La contrebande de l'opium s'exerçait partout et les fumeurs ne cachaient plus un vice qui leur avait valu de si sérieuses punitions pendant les derniers jours de l'ancien régime.

D'après les nouvelles plus récentes, les autorités chinoises auraient recommencé à réprimer sérieusement la culture de l'opium. Dans plusieurs provinces, et notamment au Seutchouan, des soldats et des ouvriers seraient employés à arracher les champs de pavots, et toute une police serait organisée pour dénoncer les fumeurs et les contrebandiers d'opium. L'exécution d'une femme à Tchangcha pour avoir fumé de l'opium, et que nous avons récemment signalée, ne serait pas un fait isolé, la peine capitale aurait été infligée à d'autres fumeurs; partout où les dispositions des autorités provinciales encore toutes-puissantes et peu désireuses dans certains endroits d'irriter les populations le permettraient, la politique de répression aurait été vigoureusement reprise au mois de décembre et continuée depuis lors. Il est donc nécessaire, tant en ce qui concerne la question de l'opium comme source de revenus budgétaires pour les pays d'Asie que comme expérience intéressante de répression collective d'une habitude dégradante pour le physique et le moral d'une nation, de suivre de très près la question de l'opium en Chine. Si la politique adoptée par les Chinois avant la fin de la dynastie mandchoue est reprise et appliquée sérieusement, il faudra reconnaître que les Chinois nous donnent un exemple que nos législateurs n'ont montré jusqu'ici aucune disposition à suivre, n'ayant pas le courage de porter la moindre atteinte à l'alcoolisme dont les résultats sont en France aussi généraux, effrayants et répugnants que pouvaient l'être ceux de l'habitude de l'opium parmi les Célestes.

La Mongolie et le Tibet. — Le mois de mars n'a pas vu arriver de nouvelles relatives à l'action des Russes en Mongolie. Cependant, ce qu'on savait déjà depuis novembre, c'est-à-dire depuis le traité russo-mongol, a assez montré quelles étaient les intentions très nettes du gouvernement de Saint-Pétersbourg.

Par contre, à en croire certaines nouvelles, le gouvernement chinois serait moins résigné qu'on ne le dit à renoncer à employer la manière forte pour ramener la Mongolie dans la soumission. On a raconté, en effet, sur la foi de dépêches de Kharbine, que des réunions avaient eu lieu à Tchang-tchoun en Mandchourie entre les autorités civiles et militaires dans le but de préparer une expédition en Mongolie. En raison du manque de fonds disponibles, les banques d'Etat chinoises de la province ont autorisé l'émission

de billets appelés bons militaires pour le montant de 2 millions de dollars. En outre, à en croire des informations japonaises, les exportations de blé de Kirim ont été interdites dans le but d'assurer d'abondants approvisionnements au corps expéditionnaire de Mongolie. Enfin, pour faciliter l'expédition, un comité aurait été formé afin d'assurer des secours aux familles des soldats qui seraient envoyés en pays mongol.

Il est impossible de savoir à quoi s'en tenir vraiment, car on assure de Moukden que les autorités chinoises ont interdit toute espèce de publication par les journaux de renseignements relatifs à la préparation de l'expédition en Mongolie. Cependant, à Pékin on déclarait officiellement que la Chine n'a aucune intention de s'attaquer à la Mongolie extérieure, mais seulement de rétablir l'ordre dans la Mongolie intérieure, où des bandes de pillards mongols et de Chinois hors la loi terrorisent les habitants. En outre, des troupes mongoles s'approcheraient graduellement de Pékin et seraient déjà à 500 kilomètres à l'intérieur d'Ourga. Mais, comme nous l'avons fait observer, la frontière de la Mongolie extérieure dont la Russie garantit l'autonomie n'ayant pas été délimitée, il reste à savoir jusqu'où le gouvernement russe serait disposé à permettre à la Chine de repousser les bandes mongoles.

Le gouvernement russe ne craint d'ailleurs pas que la Chine ait le projet insensé de vouloir régler par la force la question de Mongolie, mais néanmoins, si la situation actuelle dure, et si des troupes chinoises continuent à être concentrées en Mandchourie, soi-disant en vue d'un tel objet, il est à croire que des mesures seraient prises par la Russie et peut-être aussi par le Japon. Il faut faire observer que d'après certaines nouvelles, le gouvernement de Pékin aurait récemment porté à huit le nombre des divisions stationnées en Mandchourie.

*
* *

On sait que le fameux bouriate Djordjief, qui a été récemment au Tibet et qui a été paraît-il, l'intermédiaire dans les négociations du traité signé entre le Dalaï Lama et le Koutoukta d'Ourga, est arrivé à Saint-Pétersbourg. Le gouvernement russe s'en tenant strictement aux termes de son accord avec l'Angleterre de 1907, qui interdisait aux deux gouvernements d'entretenir des relations diplomatiques avec le Tibet, a refusé, d'après les dernières nouvelles, d'entrer en conversation avec Djordjief. Tout fait croire d'ailleurs que les Russes ne verraient pas d'un mauvais œil et considéreraient plutôt comme une consolidation de la politique qu'ils ont adoptée en Mongolie une politique analogue de l'Angleterre dans le Tibet que des raisons géographiques péremptoires mettent en dehors de la zone d'influence russe.

La tuerie des lépreux de Nan-Ning. — Nous avons brièvement annoncé dans notre dernier numéro le massacre des lépreux de Nan-

ning. Nous recevons la lettre suivante sur cet événement typique.

Ce matin, 14 décembre, sous les murs de la nouvelle capitale provinciale, Nan-ning, à l'instigation des notables, sur l'ordre officiel du président, du « tou-touh » du Kouang-si, sous les yeux d'une foule nullement indignée, ont été massacrés trente-neuf lépreux.

L'orgueil national avait été froissé ; la charité étrangère s'était émue du sort de ces malheureux. Pourquoi laisser la mission catholique construire une léproserie, secourir ces hors la société, ces bêtes dangereuses ? ne valait-il pas mieux les exterminer tous, et débarrasser à jamais les abords de la nouvelle capitale !

Voici ce que, il y a un mois, écrivait un missionnaire dans notre *Bulletin mensuel*. « Vous savez tous qu'à Nan-ning, la Mission, depuis huit ans, secourt quelques dizaines de lépreux, blottis, comme de pauvres bêtes pourchassées, dans un fourré d'arbres et d'épines, à un kilomètre environ des faubourgs de la ville.

« L'année dernière, nous achetâmes, tout près de ce lieu, un terrain sur lequel, depuis plusieurs mois, nous construisions une léproserie. Les travaux marchaient sans encombre, sans aucune réclamation. Ce succès me rendit audacieux. Je crus pouvoir profiter de cette œuvre, qui délivrait Nan-ning de l'importunité des lépreux, pour briser notre isolement, pour rendre commune à la population et à nous une entreprise aussi humanitaire.

« Les commerçants, avec empressement, me promirent leur concours. Restait à obtenir l'approbation de nos édiles, des grands notables administrateurs de la ville. Je demandai une entrevue, qui me fut fixée à 11 heures. A l'heure dite j'étais à la mairie, tous ces messieurs étaient absents. Le lendemain une lettre d'eux me disait en substance : Défense aux Européens de faire ici du bien.

« Notre terrain était trop proche ; ils allaient choisir un endroit plus éloigné et construire eux-mêmes, sans avoir besoin de notre assistance, une léproserie. L'orgueil national, la défiance et la haine de l'étranger avaient piqué ces hauts personnages.

« Ces jours-ci des affiches anonymes, placardées aux portes de la ville, manifestent au grand jour l'affreuse mentalité de nos lettrés chinois.

« Les lépreux sont une engeance rejetée du ciel, il est impie de les secourir. Pourquoi employer à les nourrir un argent inutile. Le président du Kouang-si ne sait où trouver des ressources pour nourrir des soldats ; la Mission catholique ne ferait-elle pas mieux de venir en aide à notre gouvernement ?

« Dans la ville les commentaires vont leur train, le massacre de ces malheureux est froidement proposé comme une œuvre de salubrité publique.

« Ces rumeurs nous alarmèrent, car avec leur mentalité nous savions nos Chinois capables de ce forfait. Notre président provincial, le général Loù iong king n'avait-il pas commis, aux environs de Loung-tcheou, une semblable tuerie. Nous allâmes auprès de ce bourreau des lépreux, plaider la cause de ces pauvres gens. La réception fut polie, cordiale. Il loua notre projet, admira notre charité, et promit, puisque, cédant à l'opinion soulevée contre nous, nous consentions à transférer ailleurs notre léproserie, de nous trouver lui-même, dans un endroit plus écarté, un terrain convenable. Il semblait oublier sa promesse, nous la lui rappelâmes par lettre, et par lettre il nous assura qu'il avait donné des ordres au préfet de la ville. Nous eûmes en effet la visite de ce mielleux personnage qui se montra empressé à l'excès.

« Pendant ces perfides délibérations, faites pour nous donner le change, on creusait sur le champ de manœuvres, profonde de deux à trois mètres, une fosse dont nous étions loin de soupçonner la destination.

« Nous étions donc pleins de confiance, quand ce matin nous fûmes renversés par cette nouvelle : « le village des lépreux a été au point du jour, entouré par les soldats, tous ont été massacrés ».

« Aussitôt nous envoyâmes aux informations et voici les horribles détails que nous venons d'apprendre. Plus de cent soldats encerclaient le village, aucun lépreux ne put s'échapper. Comme un troupeau chassé vers l'abattoir, ils furent poussés vers le champ de manœuvres, vers la fosse soigneusement préparée. Une épaisse couche de bois couvrait le fond de ce trou, une échelle était disposée pour y descendre. Un à un, les femmes forcées de porter leurs enfants, les lépreux descendirent la fatale échelle, s'assirent sur le bûcher ; puis le mot de « cha » « tue » retentit, les fusils plongèrent à bout portant, du pétrole fut versé en abondance, et une gerbe de feu annonça à la ville la victoire de nos lettrés.

« Car n'allez pas croire que le remords va torturer le cœur de notre président et de nos notables. Détrompez-vous ; notre mentalité est aux antipodes de la leur. Au contraire ils n'ont pas conscience de l'horreur de leur crime, le cœur de ces barbares s'enfle d'orgueil. Leur astuce a trompé de confiants étrangers, leur « courage » a vaincu une répulsion, instinctive même dans leur triste milieu ; ils ont osé tuer de pauvres malheureux, qui, ne sont plus pour eux que des bêtes malfaisantes.

« On ne saurait s'étonner de la brutalité de notre « tou-touh ». Ancien palefrenier devenu pirate, il a tenu la montagne durant de longues années, par son premier massacre il avait donné la preuve de sa complète amoralité. Mais au moins il devrait savoir la valeur d'une promesse donnée ; si le mandarin à qui jadis il fit sa soumission avait manqué à sa parole, il ne ferait pas au Kouang-si le déshonneur d'être son président.

« Mais nos lettrés n'ont-ils pas le chef qu'ils méritent ? N'ont-ils pas demandé, pressé ce massacre ? Sous leurs dehors plus polis, avec des airs plus félins, ne sont-ils pas eux aussi que d'orgueilleux sauvages ?

« Depuis des générations leur incurie laissait les lépreux se réfugier dans ce village, harceler les passants, fabriquer et vendre en secret des sandales de paille, des tresses de faux cheveux. Ces dangereux abus auraient duré longtemps encore si la charité chrétienne qui voulait les secourir n'eût été leur arrêt de mort.

« Et maintenant une rumeur court en ville. Cinq piastres de récompense à celui qui dénoncera un lépreux. Verions-nous la chasse à l'homme, le meurtre quotidien de ces pauvres gens ?

« Nous laissons ce fait suggestif à la méditation de ceux qui cherchent à pénétrer l'âme chinoise.

« Mission catholique, Nan-ning, 14 décembre 1912.

« Dernières nouvelles. La chasse à l'homme est commencée. Ce sont dix piastres qui sont promises, cinq pour arrêter, cinq pour dénoncer un lépreux. Ce matin, 15, un jeune homme a été saisi dans sa famille, conduit au champ de manœuvres, fusillé et brûlé.

« Le gouvernement est fier de son exploit. Voici sa proclamation. Comme il avait fallu arroser de pétrole les victimes, il a senti le besoin de les noircir de vagues calomnies.

« Moi, Tan hao ming, afin de porter à la connaissance du peuple. Les lépreux commettent des excès abominables et sont redoutés de tout le monde. Ils profitent de leur maladie pour molester les habitants des villages, violer leurs femmes, leur arracher de l'argent. Le récit de ces crimes fait dresser les cheveux sur la tête. J'en ai référé au président (son beau-frère notre « tou-touh » Loù iong king) qui, par un ordre secret, m'a commandé de saisir et de tuer tous les lépreux de la ville de Nan-ning. Aussitôt j'ai fait creuser une grande fosse et le 14 au matin, j'ai fait entourer, arrêter et exterminer tous les lépreux. Ainsi nous

seront délivrés à jamais de leur contagion. Je me suis assuré de l'approbation universelle. »
Les meneurs de Nan-ning se trompent s'ils comptent sur celle de l'Europe.

JAPON

La politique financière du cabinet Yamamoto. — Comme nous l'avons annoncé dans notre dernier numéro, le cabinet Yamamoto a adopté pour programme, comme d'ailleurs les circonstances dans lesquelles il est né l'y obligeaient et le faisaient prévoir, un régime d'économies analogue à celui auquel le cabinet Sayonji avait voulu mettre les finances japonaises. Dans un exposé fait à la diète, le baron Takahashi, ministre des Finances, a insisté sur la nécessité de réformer le système des impôts et annoncé qu'il déposerait un projet amendant l'impôt sur le revenu, de manière que celui-ci puisse être réduit par un vote émis au cours de la session commencée.

Peu de jours après, des télégrammes disaient que le gouvernement japonais avait décidé de racheter, le 10 mars, les emprunts suivants : 1° l'emprunt de consolidation des bons du trésor de 29.414.850 yen ; 2° l'emprunt des travaux publics du gouvernement coréen de 1 million de yen ; soit un total de 30.414,850 yen. Nous aurons prochainement l'occasion de revenir plus en détail sur la politique financière suivie par le Japon depuis 1910.

Ces amortissements n'ont d'ailleurs pas empêché le gouvernement japonais de procéder à des mesures qui équivalent à un nouvel emprunt extérieur. Il a en effet décidé de faire négocier sur le marché de Londres les bons du trésor à court terme qui ont été émis sur le marché japonais pour répondre aux nécessités du réseau des chemins de fer d'Etat. On a même annoncé que, dès le commencement de mars, une somme de 75 millions de ces bons annuels portant intérêt à 5 1/2 0/0 avait été prise en escompte par des banquiers anglais.

La somme totale qui devrait être ainsi transférée du marché japonais sur le marché européen et sans doute ensuite consolidée en un nouvel emprunt extérieur, serait d'environ 250 millions de francs.

Cette mesure a d'ailleurs provoqué d'assez vives protestations au Parlement japonais. Elle a rendu très faible la majorité obtenue par le gouvernement pour le vote du budget. Les banquiers japonais déclarent que les emprunts étrangers risquent de bouleverser les conditions du marché local, et d'autres critiques déclarent que l'on est exposé à faire encore hausser le prix de la vie. Cependant, M. Takahashi n'a pas renoncé à la politique qu'il avait adoptée, et il a déclaré qu'un emprunt pour les chemins de fer était une nécessité à laquelle le gouvernement japonais ne pourrait pas échapper.

PERSE

La situation intérieure. — Des bruits de complot sont dans l'air : Voici que l'ombre de Mohamed Ali se dresse de nouveau ! l'ancien chah a quitté Odessa pour l'Europe orientale et les gens bien informés disent qu'il prépare son retour en Perse pour le printemps. L'Azerbaïdjan qui est acquis aux réactionnaires sera une proie facile à l'appétit des envahisseurs. En prévision de ces événements le régent aurait, dit-on, pressé le gouvernement de prendre d'efficaces mesures. Le nouvel emprunt anglo-russe de 400.000 livres sterling va-t-il donc servir à couvrir une partie de ces nouvelles dépenses militaires ? Et cependant il eût été pour beaucoup de choses d'une utilité plus pressante.

Au lieu d'agiter le spectre de la tyrannie, le gouvernement ferait peut-être mieux de chasser celui de la famine.

Au premier rang des difficultés de la politique intérieure persane, écrit M. A. Bricteux dans *l'Indépendance Belge*, se dresse la question du pain. En Perse où les transports se font presque exclusivement à dos de mulet et de chameau, ils sont à la fois très lents et très coûteux. C'est ce qui fait que, dans une province, le blé peut être en abondance et à vil prix, tandis que dans une autre sévit la disette. Il n'est pas rare, par exemple, de voir le pain coûter à Kirmanchah 25 centimes le batman (3 kilogrammes), alors que dans la capitale on le paye six fois ce prix. Il est même arrivé que cette proportion était doublée. Le ravitaillement de la capitale est particulièrement ardu par suite de l'importance de la population et de l'insuffisance des céréales récoltées dans la banlieue, ou, du moins, actuellement surtout, de la difficulté de les amener sur place. Mais le mal causé par les difficultés naturelles et l'état arriéré de l'outillage est moindre que celui qui provient de la méchanceté des hommes, de leur rapacité insatiable et féroce. Les accapareurs s'arrangent avec les grands possesseurs de blé des provinces pour cacher, au bon moment, d'énormes dépôts de céréales et leur faire atteindre des prix fantastiques. C'est alors la famine, la mort même, surtout quand ces manœuvres commencent au cœur de l'hiver.

M. Mornard, le trésorier général ne pouvait se désintéresser de ce problème. Un comité spécial formé de Persans honnêtes, veille aujourd'hui à l'importation du blé à Téhéran, à la mouture, à la panification.

Les mélanges de farines, faits d'avance, sont fournis aux boulangers dans des sacs scellés. La pâte ne peut être confectionnée qu'en présence d'un inspecteur du gouvernement, appuyé par la police. De plus, l'Etat lui-même a installé dans chaque quartier une boulangerie modèle dont les produits peuvent, pour ainsi dire, servir d'« étalon ». ... Grâce à l'importation régulière de farines russes qui doit avoir lieu, par contrat, jusqu'à la récolte prochaine, le peuple de Téhéran peut attendre avec tranquillité et confiance. La ville recevra chaque jour les 300 khalvars de pain qui lui sont nécessaires. Les accapareurs se sentent vaincus, le prix du blé baisse de jour en jour, et le pain est excellent, abondant et pas cher.

M. Mornard caresse encore d'autres projets : il a décidé d'utiliser dorénavant le superbe entrepôt construit près

de Chah-Abdul-Azim par Nassir-ed-Dine, le Louis XIV Kadjar. La voie ferrée qui unit Téhéran à Chah-Abdul-Azim sera prolongée de 12 kilomètres jusqu'à Véramine, centre d'un district d'une fertilité remarquable, et si l'État persan parvient, comme en l'espèce, à disposer de ressources suffisantes, cette première extension des chemins de fer vicinaux reliant Téhéran à sa banlieue sera suivie de beaucoup d'autres. Peu à peu, l'industrie des accapareurs deviendra impossible à Téhéran, comme elle l'est déjà, peu s'en faut, à Tebriz, qui, situé à 120 kilomètres seulement du réseau transcaucasien, peut importer facilement du blé russe.

Enfin, le trésorier général étudie activement l'installation, à proximité de l'entrepôt, d'un grand moulin à vapeur. Pour que ce dernier projet puisse se réaliser, il faut que la farine obtenue par les moulins à cylindres convienne pour la fabrication du pain, d'après les méthodes persanes. Cette question ne tardera pas à être élucidée.

On doit féliciter M. Mornard de ces premiers résultats, car, d'après une lettre du « Vieux Téhéran » à la *Correspondance d'Orient* qui signalait également ces incidents à propos du pain, les autres denrées avaient subi ces temps derniers une hausse inquiétante :

Le prix de la viande et du riz, écrivait-il, le 31 janvier, a doublé; l'orge dont on fait aussi du pain et que l'on donne aux chevaux à la place de l'avoine trop échauffante, coûte 90 francs le khalvar (300 kilogrammes à peu près), alors qu'elle ne coûtait que 25 francs il y a deux ans. Aussi le prix des transports se ressent de cette hausse : le charbon qui coûte actuellement 60 francs le khalvar à Téhéran, coûte 250 francs à Hamadan; les denrées provenant de l'étranger reviennent à des prix très élevés : le sucre, par exemple, a presque triplé de prix, le pétrole a doublé. La vie est devenue très chère. Ajoutez à cela que l'argent se fait de plus en plus rare, et que loin d'augmenter, sa valeur tend plutôt à diminuer; le cours du change qui variait, il y a deux ans, entre 218 et 215 kran pour 100 francs, entre 218 et 222 kran à la fin de l'année dernière, est monté à 228 au commencement de janvier.

Parlant ensuite des difficultés de politique intérieure qui s'ajoutent aux difficultés matérielles, notamment de l'élaboration de la nouvelle loi électorale, l'informateur de la *Correspondance d'Orient* écrit :

... Trois partis se trouvent en présence : les uns voudraient conserver l'ancienne loi qui leur est favorable; les autres, les mollahs et leurs partisans, préconisent le vote par ordres. Les troisièmes enfin veulent le suffrage restreint : seraient électeurs ceux qui payent un certain cens, les propriétaires d'immeubles de valeur déterminée, et enfin ceux qui peuvent justifier d'un certain degré d'instruction par la présentation de diplômes ou par l'exercice d'un emploi de l'Etat.

Je puis dire aujourd'hui que les partisans de cette dernière façon de procéder ont été battus : la Commission a refusé de donner le droit de vote à ceux qui n'ont pour tout bien que leur instruction; cependant elle accorde le droit de vote aux titulaires de diplômes supérieurs, et âgés de vingt-cinq ans. Les élections, si elles ont lieu de cette manière, se feront donc sous la pression directe des mollahs et des marchands du bazar. Mais il se présente encore cette anomalie curieuse : l'ancien Parlement a été dissous parce qu'il mécontentait tout le monde et était arrivé à l'échéance de ses pouvoirs. La loi électorale

ancienne était mal faite, et le Parlement s'est séparé après en avoir élaboré une autre qui admettait le suffrage universel; or cette façon de procéder a été reconnue unanimement comme étant d'une application difficile, non pas tant à cause du suffrage universel, en lui-même, qu'en raison de la diminution du nombre des députés accordés à Téhéran, — 15 au lieu de 30, — et de la difficulté que l'on rencontrerait à réunir le *quorum* nécessaire à la nouvelle Chambre pour siéger et délibérer légalement : 160 : 2 — 19 = 61.

D'autre part, un Parlement élu d'après une méthode différente de celle qui a été prévue par l'ancien *medjliss* et promulguée par le chef de l'Etat ne le serait donc pas suivant les termes de la Constitution.

On se trouve par suite en présence de ce dilemme : ou il faut procéder aux élections conformément aux prescriptions de l'ancienne loi, d'après laquelle on procédera à de nouvelles élections après la dissolution du Parlement, d'où perte de temps considérable. Ou bien on procédera suivant la nouvelle méthode, et le Parlement élu ne sera pas constitutionnellement établi. Il est à prévoir que dès ses premiers actes, ce Parlement illégalement élu, se trouvera aux prises avec des difficultés insurmontables; il est certain, par exemple qu'il demandera immédiatement au régent de démissionner ou de rentrer, et que celui-ci s'empressera de soulever la question de l'incompétence de cette Assemblée.

L'arrêt momentané des exploits des coupeurs de routes, que nous nous plaisions à signaler le mois dernier aura été de courte durée. La région de Bouchir vient d'être le théâtre de deux attentats dont l'un mortel. Une dépêche de Téhéran en date du 8 mars, annonçait que la veille au soir à Bouchir, au moment où M^{me} et M. Constant, directeur des douanes, rentraient en voiture d'un dîner, un Persan tira sur eux plusieurs coups de revolver. M^{me} Constant fut tuée et son mari grièvement blessé. M. Constant était d'origine bruxelloise : il était au service de la Perse depuis cinq ans. Cette agression meurtrière coïncidait avec le retour à Bruges de la dépouille mortelle d'un autre fonctionnaire belge, M. Dumez, assassiné il y a quelques semaines par des bandes persanes. Le 13, un autre télégramme de Téhéran disait qu'une troupe de soixante pillards environ venus de Baharlou était entrée dans le district de Bender-Abbas, avait saccagé les villages voisins et attaqué une mission anglaise d'arpentage à Behnan. Les agresseurs ont été repoussés après un vif combat, auquel assistait, dit-on, un grand nombre d'indigènes.

ASIE ANGLAISE

Extension de la représentation élue dans les Conseils provinciaux et au Conseil suprême. — Les secondes élections générales qui, conformément aux décisions de l'Acte passé par lord Morley en 1909, doivent avoir lieu tous les trois ans pour les Conseils provinciaux et pour le Conseil suprême, se sont effectuées depuis le milieu du mois de novembre 1912 jusqu'à la fin de janvier 1913 suivant les règles soigneusement spécifiées par l'Acte de 1909.

L'expérience seule, disait naguère lord Minto en résumant et en commentant ces règles, peut montrer jusqu'à quel point des méthodes absolument nouvelles pour l'Inde vont donner aux différentes classes, aux différents intérêts, une représentation proportionnée à leur importance et à leur influence; puisque l'on ignore dans quelle mesure un système électoral qui n'a pas encore fonctionné sera susceptible de s'adapter à des conditions variant suivant les provinces et les circonscriptions électorales, il est nécessaire d'admettre (ajoutait-il), que là, où seraient constatées des déficiences, des amendements seront acceptés sans difficulté. Conformément à ce principe, plusieurs modifications ont été, à l'occasion des secondes élections générales, apportées aux règlements électoraux, par le gouverneur général en Conseil, avec l'approbation du secrétaire d'Etat en Conseil... Modifications fort rares d'ailleurs, et dont la rareté même attestait le soin et la prévoyance avec lesquels ces règlements avaient été établis à l'origine. Au total, en effet, les changements généraux imposés par l'expérience se réduisent à la déclaration expresse de l'inéligibilité des personnages officiels à des sièges électoraux, à la définition précise des pouvoirs des membres des Conseils (des doutes s'étaient manifestés à cet égard), à la simplification et à la consécration définitive des règles ayant trait au quorum nécessaire pour la solution d'une affaire. En outre, les deux cours civile et criminelle ont reçu le pouvoir de récuser un votant à cause de son mauvais esprit.

Voilà pour les modifications générales. Quant aux changements d'importance pratique, ils tendent à accroître le pouvoir numérique de l'élément représentatif élu dans les législations. Tandis qu'une majorité officielle était maintenue, encore que très réduite, dans le Conseil suprême, les législatures provinciales devaient (on s'en souvient), d'après les règlements promulgués en 1909, être composées en majorité de membres non officiels. Dans les nouveaux règlements se manifeste la double tendance d'augmenter cette majorité et de réduire la proportion des membres désignés par le gouvernement. C'est ainsi qu'à Madras le nombre des élus est accru de deux, tandis que le nombre des membres nommés est réduit d'autant. L'un des deux sièges nouveaux est attribué aux électors généraux, et le second aux propriétaires fonciers autres que les zemindars dont les terres sont exploitées de manière permanente. Les électors généraux, constitués jusqu'à présent par les membres non officiels des municipalités et des conseils locaux, sont agrandis de manière à comprendre les anciens membres de ces corps et les détenteurs de titres conférés par le gouvernement. Ainsi se trouve accru d'environ 30 0/0 le nombre des électeurs généraux. De même, les conditions de propriété et d'impôt sur le revenu précédemment exigées des propriétaires et des musulmans sont réduites, de telle sorte que le nombre des électeurs devient trois fois plus considérable que précédemment,

et le droit de vote est étendu aux classes moyennes professionnelles.

Ce n'est pas seulement dans la présidence de Madras que se constatent de tels faits. Dans les Provinces-Unies, le nombre des députés élus passe de 20 à 21, et c'est aux conseils de district et municipaux que va le nouveau siège; ainsi se trouve portée à 7 la majorité non officielle du Conseil de ces provinces. Dans le Pendjab, où le total des membres élus passe de 5 à 8, le chiffre des membres officiels est réduit de 19 à 16.

Et jusque dans les provinces dont l'empereur a solennellement annoncé au grand durbar de Delhi du 12 décembre 1911 la distribution nouvelle, on voit la présidence du Bengale, en dépit de la diminution de son étendue, posséder désormais une assemblée provinciale de 50 membres, et non plus de 48, à côté de son gouverneur et de son Conseil exécutif. Des membres de l'assemblée, 22 sont nommés et 28 sont élus, les uns comme ils l'étaient antérieurement, un autre par l'association des porteurs de thé, un dernier par les commissionnaires du port de Chittagong. Dans les nouvelles provinces de Behar et d'Orissa, parmi les 21 représentants élus se trouveront désormais des députés des Conseils municipaux et de district, des propriétaires fonciers et des musulmans, ainsi qu'un délégué de l'association des mineurs et un délégué de celle des planteurs. Enfin, dans le commissariat en chef de l'Assam, le premier qui soit pourvu d'une Chambre législative, sur 11 membres élus, 3 représenteront les planteurs de thé; à côté de ces mandataires de la population siégeront 14 membres nommés, dont 9 seulement pourront être des personnages officiels.

Autre fait intéressant à noter: les provinces nouvellement réorganisées possèdent maintenant 11 représentants musulmans (5 pour le Bengale, 4 pour le Behar et l'Orissa, 2 pour l'Assam) alors qu'on n'en comptait primitivement que 8 dans les deux assemblées existant antérieurement.

Toutes ces modifications montrent bien la tendance dont il était question plus haut. Mais voici qui la rend plus manifeste encore. Ce n'est pas seulement dans les assemblées provinciales que l'on voit s'accroître la puissance de l'élément élu; il en est encore de même dans le Conseil suprême qui compte désormais 27 (et non plus 25) membres élus, 33 (et non plus 35) membres nommés, dont 28 seulement peuvent appartenir au monde officiel. La base antérieurement adoptée pour la représentation des électeurs ne subit pas d'autres modifications que les retouches nécessitées par la nouvelle organisation administrative de l'ancienne présidence du Bengale.

Ainsi vont s'accroissant les progrès des réformes préconisées par lord Morley; bientôt en sera réalisé un nouveau puisque, quelques jours à peine avant l'attentat dont il fut victime à Delhi, lord Hardinge avait posé à Nagpour la première pierre d'un palais destiné à un futur conseil et que, le plus tôt possible, le commissaire en chef des provinces centrales sera assisté

par un Conseil législatif dont les membres non officiels sont représentés au Conseil suprême.

Les élections aux Conseils provinciaux et au Conseil suprême. — Il ne semble nullement que le gouvernement puisse avoir lieu de regretter de persévérer dans la voie des réformes ; le résultat des élections est loin, en effet, de lui avoir été défavorable. Au Bengale, en particulier, il convient de signaler une éclatante défaite des nationalistes, d'autant plus surprenante que les candidats modérés étaient presque complètement des inconnus. Ce sont cependant eux qui l'ont emporté de beaucoup, et presque partout ; un seul nationaliste a été envoyé par les électeurs siéger au Conseil provincial du Bengale.

Et que dire, d'autre part, en dépit des importants changements survenus dans la composition de sa représentation élue, du Conseil législatif suprême de l'Inde ? La manière dont, lors de la première session tenue par lui à Delhi, il a accueilli lord Hardinge (voir le numéro de février 1913, p. 102), l'empressement avec lequel a été acceptée par lui, au début du mois de mars, l'idée d'une loi nouvelle contre les conspirations constituent autant de gages de son loyalisme et de la reconnaissance gardée par lui à ceux qui travaillent de tout leur pouvoir à l'amélioration de la condition politique et économique de l'Inde.

L'occupation de Pien-ma par les Anglais.

— Nous avons dit en son temps quel différend s'était élevé entre les Anglais et les Chinois relativement à la délimitation de la frontière de la Birmanie et des Etats tributaires du Yunnan dans la région de la Salouen. Un territoire contesté d'une certaine étendue existait aux environs du bourg de Pien-ma (Hpi-mao). D'après des dépêches arrivées à la fin de février, les troupes anglaises ont occupé Pien-ma où elles étaient d'ailleurs déjà allées en 1910. Cette nouvelle a provoqué une vive émotion en Chine. On a parlé de créer des sociétés de défense pour expulser les Anglais de ce territoire chinois. Or, il s'agit en réalité d'un territoire habité par des populations indigènes comme celles qui se trouvent dans toutes les marches qui séparent la Chine du Thibet et de la Birmanie. On a annoncé en outre qu'un mouvement d'opinion se produisait en Chine en vue de boycotter les marchandises anglaises.

Les droits de la Chine sur ce territoire sont cependant fort douteux et le cas est au moins litigieux. Jusqu'ici la frontière orientale de la Birmanie n'avait jamais été délimitée d'une façon précise au nord du pic nommé Sabou-poum qui se trouve à environ 23°20' de latitude nord et sur le 98° est de Greenwich. On avait bien dit vaguement que, en continuant vers le Nord, la frontière entre les empires indien et chinois suivait une des chaînes parallèles de cette région, mais les rangées de montagnes qui

se dirigent du Nord au Sud y sont nombreuses et on n'avait fait aucune étude du pays. L'urgence politique d'une délimitation ne se faisant pas sentir les choses purent rester longtemps en l'état. Les Anglo-Indiens n'avaient d'ailleurs aucun désir de prendre le gouvernement d'un pays habité par des tribus très sauvages, semblables à celles qui leur ont toujours donné des difficultés sur la périphérie des plaines de l'Irraouaddy. Mais depuis quelques années il a paru que l'émigration des Chinois, très active vers la basse Birmanie, était suivie de loin, quoique d'une manière sensible, par l'avance des avant-postes militaires du Céleste Empire. Il y avait là un plan d'occupation systématique comme celui dont la réalisation a été poursuivie plus au Nord par le fameux Tchao Eurl Fong. Il faut d'ailleurs se rappeler que jamais la Chine n'avait acquiescé à l'occupation de la haute Birmanie par l'Angleterre, et ce vague politique était rendu plus attirant pour les Chinois par le vague qui caractérisait la frontière elle-même. Les autorités chinoises pouvaient donc espérer pénétrer assez loin vers l'Ouest sans s'attirer de difficultés, d'autant que sur plus de 500 kilomètres les confins sino-birmans n'étaient surveillés que de la manière la plus vague par les autorités anglo-indiennes. C'est ainsi qu'un jour ces autorités apprirent qu'une petite force chinoise occupait Pien-ma. On ne s'en inquiéta d'abord pas beaucoup, mais lorsqu'on s'aperçut que, plus au Nord, les Chinois suivant le Lobit avaient occupé Rima et semblaient vouloir descendre même plus bas vers l'Assam, le vice-roi de l'Inde décida qu'il fallait prendre des mesures de préservation. Cette résolution ne fut d'ailleurs pas adoptée sans quelque peine, la politique anglo-indienne ayant toujours eu du goût pour les Etats tampons, pour les marches frontières indéterminées dans lesquelles on n'a pas de responsabilité et où les empiètements momentanés par des forces irrégulières, comme celles que les Chinois avaient longtemps mises en avant sur les limites occidentales du Yunnan et du Seutchouan, ne tiraient pas beaucoup à conséquence. Cependant lord Hardinge sentit la nécessité d'en finir une bonne fois avec les avances graduelles mais incessantes des Chinois. C'est en grande partie dans ce but que fut organisée l'expédition des Abors dont nous avons parlé il y a quelques mois. C'est dans le même ordre de mesures qu'il faut ranger l'occupation de Pien-ma. Il s'agit de prendre des positions aussi bonnes que possible en présence du problème du Nord-Est que nous avons montré se posant pour les Anglo-Indiens, maintenant que le problème du Nord-Ouest a perdu, du fait du rapprochement anglo-russe, une grande partie de son acuité.

Sans doute pour l'instant la révolution a paralysé les visées ambitieuses de la Chine. Il ne s'agit plus pour les Anglais, sauf à Pien-ma où ils sont directement en contact avec le Yunnan de faire directement obstacle à une avance de troupes chinoises, mais bien, comme on le sait,

de consolider l'autonomie reconquise par le Tibet, et nous avons signalé de mois en mois comment l'attitude des Anglais s'était précisée à cet égard, et comment les déclarations de sir Edward Grey et les instructions données à sir John Jordan, ministre d'Angleterre à Pékin, ne laissaient aucun doute sur les volontés de l'Angleterre. C'est ainsi que la politique poursuivie par le gouvernement chinois, pendant les quelques années qui ont précédé la révolution, en Mongolie et au Tibet, et jusqu'aux confins occidentaux du Yunnan, a abouti de la part de la Russie et de l'Angleterre à une contre-politique d'autonomie mongole et tibétaine et, pour en revenir au point qui nous occupe plus spécialement ici, de détermination des frontières sino-birmanes dont l'occupation de Pien-ma n'est qu'un détail et une des dernières manifestations

Les étudiants hindous en Angleterre. —

Au cours de la discussion du budget de l'Inde qui a eu lieu à la Chambre des Communes le 30 juillet 1912, M. Montagu, sous-secrétaire d'Etat pour l'Inde, a fait porter sur la question de l'instruction des indigènes la partie essentielle de son exposé. Il a successivement (on l'a déjà indiqué ici même au mois d'août dernier, p. 355) envisagé les deux faces de ce grave problème et parlé de la situation, en Angleterre même, des étudiants venus des Indes, puis de l'éducation des Hindous dans leur propre pays. Nous reviendrons plus tard à loisir sur le second aspect de la question; indiquons aujourd'hui avec quelque détail ce que M. Montagu a dit du premier.

Dans la note 14 de ce remarquable *Indian Unrest*, qui constitue comme un manuel des questions hindoues, sir Valentine Chirol a naguère résumé une correspondance adressée au *Times* par un Hindou ayant fait, sur la situation de ses compatriotes venus en Angleterre pour étudier, une enquête particulière. Il a souligné les dangers que pouvait présenter pour le jeune étudiant hindou, isolé, tenu à l'écart par les Anglais, le fait d'être amené à n'entrer en contact qu'avec des étrangers qui ne cherchent à compléter en aucune manière son éducation scientifique, ni à élever son âme. Bien que dans une moins mauvaise situation, les aspirants ingénieurs ou médecins sont encore, ajoutait sir Valentine Chirol d'après le correspondant occasionnel du *Times*, trop abandonnés à eux-mêmes, trop peu aidés; ils se plaignent de ne pouvoir trouver à compléter leur instruction théorique par la pratique. Fort de ces indications précises, l'auteur d'*Indian Unrest* demandait, non pas que les Anglais se précipitassent tout d'un coup, sans réserve ni mesure, au-devant des étudiants hindous venus dans la métropole, mais du moins que ces derniers quittassent l'Angleterre sans le moindre sentiment d'amertume, après avoir vu les véritables Anglais et avoir été influencés par eux, après avoir dissipé les préventions et les idées fausses, après avoir vécu dans une atmosphère mieux adaptée à leur rude labeur... C'est ce pro-

gramme de réalisation si difficile que M. Montagu a fait sien.

Actuellement, a-t-il déclaré aux Communes, l'Hindou désireux de participer au gouvernement de son pays, se trouve dans l'impossibilité de se procurer, dans l'Inde même, une instruction lui permettant de le faire sur un pied complet d'égalité avec les étudiants venus de la métropole. Force lui est donc de se rendre, au prix des plus durs sacrifices, dans les Iles Britanniques pour chercher au cœur même de l'Empire ce qu'il ne rencontre pas dans son propre pays, et de là, pour l'Angleterre, un devoir et une responsabilité. C'est ce que ne comprennent malheureusement pas la plupart des Anglais, qui se désintéressent beaucoup trop des problèmes de l'Inde; ils ne se rendent pas compte qu'ils accomplissent une œuvre impériale de la plus haute importance (*an Imperial Work of the utmost value to the Empire*) en se montrant hospitaliers à l'égard de leurs sujets de l'Inde. Rien ne peut être, en effet, plus fécond en heureuses conséquences que de faire connaître aux Hindous quelque chose de l'intérieur anglais... Quant aux étudiants anglais qui fréquentent les grandes universités, une responsabilité particulièrement lourde pèse sur eux: parmi les Anglais et les Hindous qui suivent les cours de ces institutions se trouvent en effet les futurs administrateurs de l'Inde. En parquant, en isolant, en traitant mal les étudiants hindous, on répand la semence qui germera et qui fructifiera longtemps après que l'on aura déploré l'absence de tout soin qui en aura favorisé la germination.

Pour travailler dans la mesure du possible à l'œuvre du rapprochement des étudiants hindous d'avec la métropole, l'India Office a créé en 1909 un organe destiné à faciliter aux étudiants venus des Indes leur séjour en Angleterre. Un bureau d'informations fournit à ces étudiants et à leurs parents des indications précises sur les questions d'instruction et même sur des questions d'un intérêt pratique immédiat; il distribue aux premiers des listes de logements, etc.; il sert d'intermédiaire, dans des cas déterminés, entre eux et les Universités ou les autres corps académiques, et même, sur le désir formel des parents, il tient ces derniers au courant des progrès et de la conduite de leurs enfants, à qui il sert en quelque manière de correspondant... Cet essai a parfaitement réussi; au milieu de 1912, 1.062 étudiants hindous, soit près de 62 0/0 du nombre total de ceux qui se trouvent dans les Iles Britanniques, étaient en relation avec le bureau d'information de l'India Office, et, au mois de février de la même année, 137 étudiants avaient ce même bureau pour correspondant.

Encouragé par ces résultats, le sous-secrétaire d'Etat pour l'Inde a voulu développer l'institution nouvelle qui, depuis sa création, avait brillamment fourni la preuve de son utilité. Un de ses collaborateurs, le créateur du Bureau d'informations, M. Arnold, doit désormais porter exclusivement son attention sur les étudiants hindous

résidant à Londres; ces jeunes gens sont actuellement 800 environ, et peuvent devenir plus nombreux encore. A M. Mallet incombera la tâche d'organiser, pour les étudiants des Universités et des centres provinciaux, quelque chose d'analogue à ce qu'a créé M. Arnold. Ni à Oxford, ni à Cambridge, ni dans les universités écossaises, ni dans les centres des provinces où, pour étudier, se réunissent les Hindous, rien ne vient encore combattre leur privation de tout foyer. « Nous voudrions, a dit M. Montagu, établir dans chaque université un agent ayant pour mission de connaître et d'aider les étudiants hindous, de les renseigner et de les encourager, voire même de les garder. Ce serait là quelque chose de très utile, et pour les Universités, et pour l'Empire. »

Pour la médecine également, on travaille à donner satisfaction aux justes desiderata des étudiants hindous.

Quant à ceux qui s'adonnent aux études industrielles et techniques, certains industriels au moins répugnent incontestablement très fort à leur permettre d'acquérir une expérience pratique, ce qui ne laisse pas d'être préoccupant à un moment où l'Inde commence à développer son industrie. Vouloir entraver cet essor ou essayer de l'entraver est inutile; les jeunes Hindous iront simplement chercher ailleurs, dans les pays étrangers, l'éducation technique qu'ils n'auront pas pu obtenir des manufacturiers ou des industriels de l'Angleterre, et, tout naturellement, c'est de ces mêmes pays que, une fois rentrés dans leur patrie, ils feront venir leurs machines et leur outillage.

Les déclarations de M. Montagu, empreintes de tant de libéralisme, de sagesse et de sens pratique, ont reçu de l'opposition elle-même l'approbation la plus complète. Nous nous proposons de suivre avec attention les efforts tentés par les collaborateurs du sous-secrétaire d'Etat pour l'Inde, en faveur de l'instruction universitaire, pratique et technique des Hindous, car peut-être y aura-t-il lieu, un peu plus tard, d'en dégager pour la France, des indications, ou même un enseignement.

ASIE RUSSE

La colonisation de la région de l'Amour.

— On sait que le gouvernement russe se préoccupe vivement de remédier au vide des régions orientales de la Sibérie, qui sont si peu peuplées (à peine plus d'un million d'habitants à l'est du lac Baïkal), en présence de la colonisation chinoise qui s'est faite avec tant d'énergie ces dernières années en Mandchourie. On peut voir une mesure prise en faveur du peuplement russe dans la décision qui vient d'être arrêtée par le gouvernement de Saint-Petersbourg d'imposer

un droit de 30 kopeks par poud (1) de blé mandchourien importé sur le territoire de l'Amour. L'importation annuelle de ce blé en territoire russe est en moyenne de 12 millions de pouds. C'est presque toute la consommation locale. Il est clair que la décision du gouvernement du tsar est inspirée par l'idée de favoriser le développement de l'agriculture locale restée en stagnation jusqu'ici.

NOMINATIONS OFFICIELLES

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

M. Delcassé est nommé ambassadeur de la République à Saint-Petersbourg;
 M. Daeschner est nommé ministre plénipot. à Lisbonne;
 M. Aynard est nommé présid. de la délégation française à la commission des Pyrénées;
 M. Lacombe de la Tour est nommé ministre résident à La Paz;
 M. Sabatier, secrét. d'ambassade est nommé à Saint-Petersbourg;
 M. Roger Cambon, secrét. d'ambassade est nommé à Londres;
 M. Gilson, consul suppléant, est placé au consulat général de Constantinople;
 M. Minicloux, secrét. d'ambassade, est nommé à Vienne;
 M. Engelhardt, consul général, est nommé à Moscou;
 M. Rodde est nommé consul à Palerme;
 M. Nayna est nommé consul à Glasgow;
 M. Fradin de Belabre est nommé consul à Newcastle;
 M. Milon de Peillon est nommé consul à Douvres;
 M. Suzor, vice-consul, est nommé à Glaveston;
 M. de Laforcade, consul suppléant, est mis à la disposition du gouvernement siamois.

MINISTÈRE DE LA GUERRE

Troupes coloniales.

ÉTAT-MAJOR GÉNÉRAL

Annam-Tonkin. — M. le général de brigade Ruault est nommé au command. de l'artillerie de l'Indochine à Hanoi.

INFANTERIE

Annam-Tonkin. — MM. le lieutenant-col. Dhers; les chefs de bataill. Galand et Cuttier; les capit. Cabadette, Galinier et Vidalenc; les lieut. Vadrot, Lemasson-Morinière, Marcaire, Glaize et Carré et les sous-lieut. Lalanne et Riolland sont désig. pour le Tonkin.

Cochinchine. — MM. le chef de bataill. Debievre; les capit. Cocquebert de Toully et Leseurre et le sous-lieut. Pivert sont désig. pour la Cochinchine.

ARTILLERIE

Annam-Tonkin. — M. le lieutenant. Ravon est désig. pour le Tonkin.

Cochinchine. — MM. les capit. Chassin de Kergommeaux et Jacobi; les lieut. Routy et Maulouin et le sous-lieut. Moreau sont désig. pour la Cochinchine.

CORPS DE L'INTENDANCE

Annam-Tonkin. — M. l'intendant milit. Argand est nommé direct. de l'intendance des tr. de l'Indochine, à Hanoi.

Officiers d'administration.

Annam-Tonkin. — M. l'offic. d'administ. de 2^e cl. Bernard est désig. pour le Tonkin.

Cochinchine. — M. l'offic. d'administ. de 2^e cl. Garrus est désig. pour la Cochinchine.

(1) Le poud = 16 kilogr. 380 gr.

CORPS DE SANTÉ

Chine. — MM. le *méd.-maj. de 2^e cl.* Griscelli et le *méd. aide-maj. de 1^{re} cl.* Lossouarn sont désig. pour le corps d'occupation.

Indochine. — M. le *méd.-maj. de 2^e cl.* Gaillaud est désig. pour l'Indochine.

Annam-Tonkin. — MM. le *méd. ppal de 1^{re} cl.* Clavel et le *méd.-maj. de 1^{re} cl.* Reilhan de Carnas sont désig. pour le Tonkin.

MINISTÈRE DE LA MARINE

ÉTAT-MAJOR DE LA FLOTTE

Extrême-Orient. — M. l'*enseigne de 1^{re} cl.* Renon est désig. pour le *D'Iberville*,

Levant. — M. le *lieut. de vaiss.* Chêdeville; l'*enseigne de 1^{re} cl.* Engrand et le *mécanic. en chef* Le Corre sont désig. pour le *Léon-Gambetta*;

M. le *mécanic. ppal* Luneau est désig. pour le *Jurien-de-la-Gravière*.

CORPS DE SANTÉ

Extrême-Orient. — M. le *méd. de 1^{re} cl.* Quentel est désig. pour Saïgon;

M. le *méd. de 2^e cl.* Jouin est désig. pour le *Doudart-de-Lagrée*.

MINISTÈRE DES COLONIES

M. Bonhoure (A.-J.-J.) est nommé gouvern. de la Côte des Somalis.

M. Fawtier est nommé gouvern. des Etablissements de l'Océanie

Bibliographie

COMPTES RENDUS D'OUVRAGES

L'Asie Centrale aux XVII^e et XVIII^e siècles:
Empire kalmouk ou empire mandchou? par MAURICE COURANT. — Lyon, A. Rey; Paris, Picard, 1912, in-8° de 152 pages; prix: 6 francs.

Le but que s'est proposé M. Maurice Courant, en écrivant l'étude dont on vient de lire le titre, est de faire connaître le passé de ces régions, Mongolie et Tibet, dont l'avenir ne saurait laisser indifférent et intéresse plus ou moins immédiatement tous les Etats qui dirigent la politique du monde. Mais quelque curieuse que puisse être toute l'histoire ancienne des pays de la Chine et de l'Asie Centrale, M. Courant s'en tient, actuellement du moins, à un épisode capital, celui de la construction au XVII^e et au XVIII^e siècle, de cet empire mandchou dont la désagrégation s'achève actuellement sous nos yeux. Si, en Europe, on s'était alors préoccupé de ce qui se passait en Extrême-Orient, derrière le rideau des pasteurs nomades, on se serait demandé ce qui allait se produire aux confins du Pacifique, et qui l'emporterait finalement — comme l'indique le sous-titre du nouveau livre de M. Courant — des Kalmouks ou des Mandchous. Comment les Mandchous ont fini par triompher de leurs adversaires et à la suite de quelles péripéties, voilà précisément le sujet traité par le maître de conférences de la Faculté des lettres de Lyon, avec sa science et sa lucidité coutumières.

Depuis longtemps déjà, des missionnaires bien connus, le P. Gerbillon, le P. de Mailla, avaient, dans leurs excellents travaux, raconté l'histoire qu'expose aujourd'hui M. Courant; mais il convenait de « confronter » leurs récits avec ceux qu'ont laissés les auteurs chinois dans leurs mémoires et dans leurs ouvrages d'histoire, en particulier avec le *Journal de la dynastie des Tching*, rédigé par le mandarin Wang Syen Khyen, d'après les archives officielles

et de compléter les uns par les autres. Ainsi devait-on arriver à une connaissance plus exacte des hommes et des faits, à une intelligence plus complète d'événements obscurs, à une précision plus grande; on s'en aperçoit du reste en lisant l'ouvrage de M. Courant. Ici ce sont des faits absolument inconnus de ses prédécesseurs européens que signale le savant sinologue; là se rencontrent des explications plus complètes de faits déjà mentionnés; ailleurs de confirmations et de corroborations. Certes, — et l'auteur le proclame tout le premier — des textes nouveaux, d'origine chinoise, sont susceptibles, le jour où on les mettra en valeur ou même en lumière, de modifier encore le récit que vient de publier M. Courant; il est permis de croire néanmoins que l'effort principal est maintenant accompli et que, pour reprendre les expressions de notre historien la direction des événements est désormais marquée de manière assez précise.

Convient-il maintenant d'indiquer quelques-uns des épisodes les plus intéressants de l'histoire de l'Asie Centrale aux XVII^e et XVIII^e siècles? et d'appeler l'attention sur certaines pages qui, dans l'ouvrage de M. Maurice Courant, nous ont particulièrement frappé? Qu'il nous soit permis, dans ce cas, de signaler comme présentant un attrait particulier tout ce qui concerne cette curieuse population soun-gare, nomade, mais cependant policée et commerçante, qui constituait au début du XVII^e siècle la section la plus énergique des Kalmouks, qui, cent ans plus tard, s'emparaient pour quelques mois de Lhassa, qui enfin, après avoir fait trembler la plupart de ses voisins, après avoir plusieurs fois menacé la Chine propre, et inquiété même les Mandchous et les Russes, était anéantie un peu plus tard par suite de ses dissensions intestines. Sur l'organisation du protectorat mandchou dans la Petite Boukarie, M. Courant a également écrit des pages tout à fait dignes d'attention et c'est par un vigoureux exposé de la situation de l'empire mandchou en 1771, à son apogée, que se termine une étude excellente de tous points, et dont la lecture constituera un utile complément de l'ouvrage récent de M. Gaston Cahen sur les relations de la Russie avec la Chine à l'époque de Pierre le Grand.

Une bibliographie, un index des noms propres, titres, etc., les plus importants cités au cours du récit termine le livre de M. Courant, auquel manque toutefois une carte. Puisque, selon un mot très exact de l'auteur, dans ces études spéciales, « le lecteur attend de l'écrivain toute son information », n'eût-il pas convenu de compléter cette information à tout le moins par un croquis de position? C'est la seule lacune qu'il soit possible de signaler dans cet excellent ouvrage où l'on voit comment et pourquoi les Mongols n'ont pas, en plein cœur de l'époque moderne, renouvelé leurs éclatants triomphes du XIII^e siècle.

HENRI FROIDEVAUX.

Etude d'administration coloniale comparée. Les Fonctionnaires coloniaux allemands, par ALFRED-EMILE HÜCKEL. — Hanoï, imprimerie d'Extrême-Orient, 1912, in-8° de 60 pages.

Etude très intéressante et très consciencieuse, pleine de textes et pleine de faits, mais à laquelle il n'y aurait guère lieu de s'arrêter ici si l'on ne tenait compte de sa conclusion. Les fonctionnaires coloniaux dont parle en effet M. A.-E. Hückel dans cette « étude d'administration coloniale comparée », ceux qu'il suit depuis les tout premiers débuts jusqu'à la fin de leur carrière extra-européenne, ce sont ceux des possessions allemandes autres que celles d'Extrême-Orient, car le gouvernement de Kiao-tchéou demeure seul aujourd'hui attaché au ministère de la Marine et il possède, de ce fait même, une organisation particulière dont M. Hückel ne dit rien. Il convient toutefois de ne pas oublier que, le Comité de l'Asie Française

s'intéressant toujours aux choses d'Océanie, le travail de M. Hückel ne saurait le laisser indifférent, puisque ce travail, traité des fonctionnaires des gouvernements de la Nouvelle-Guinée et de Samoa aussi bien que de ceux d'Afrique; mais ce qui le touche surtout, ce sont les pages dans lesquelles l'auteur s'applique à déterminer les principes qui caractérisent l'organisation du personnel des colonies allemandes, montre l'administration allemande en avance sur l'administration française (qui, en 1905, ouvrait le corps du personnel des Services civils de l'Indochine et celui du personnel des Affaires indigènes aux sous-officiers et aux caporaux) et rappelle la nécessité de constituer un personnel colonial « trié et préparé », irréprochable à tous les points de vue et bien payé, faisant honneur à ses fonctions et s'y montrant parfaitement entendu.

ANNONCES DE LIVRES NOUVEAUX (1)

De Sofia à Tchataldja, par RENÉ PUAUX, correspondant de guerre du *Temps*. — Librairie Académique Perrin et C^{ie} éditeurs, 35, quai des Grands-Augustins, Paris, 1913, avec 3 cartes. Un volume in-16. Prix : 3 fr. 50.

Ce livre qui donne un récit vécu et coloré de la guerre balkanique depuis le début d'octobre, c'est-à-dire l'époque qui précéda l'ouverture des hostilités jusqu'aux combats de Tchataldja, dont l'auteur fut un des rares témoins du côté bulgare, est d'un vif intérêt. A côté de correspondances qui parurent dans le *Temps* où elles furent fort remarquées, M. René Puaux a réuni dans ce volume toutes les pages inédites que la censure ne lui permit pas d'envoyer et d'importantes précisions sur les origines et la réalisation de l'Alliance balkanique. Cette œuvre d'un écrivain, qui s'est depuis longtemps spécialisé dans la politique extérieure, est également celle d'un poète dont l'extrême sensibilité donne au récit une poignante émotion.

France et Allemagne 1870-1913, par RENÉ PINON. Un volume in-16. Prix : 3 fr. 50. — Librairie Académique Perrin et C^{ie} éditeurs, 35, quai des Grands-Augustins, Paris.

Après la grande crise de 1914 et le traité du 4 novembre, la France et l'Allemagne ont l'une et l'autre besoin de réfléchir, de se demander pourquoi un si grave conflit les a mises face à face et comment il s'est résolu pacifiquement. Le nouveau livre de M. René Pinon les aidera à faire ce nécessaire retour sur leur histoire; une juste connaissance du passé est nécessaire pour éclairer la marche vers l'avenir. L'auteur de tant d'ouvrages si appréciés sur les grandes questions de politique étrangère n'a pas voulu faire, dans ce volume, un récit complet des relations de la France avec l'Allemagne depuis que la guerre de 1870 et le traité de Francfort ont jeté entre elles la question d'Alsace-Lorraine, source inépuisable de mésintelligence et de conflits; mais il a voulu montrer comment la politique française a compris et résolu, depuis quarante-deux ans, le problème des relations franco-allemandes; c'est l'étude d'une méthode de politique étrangère qu'il nous donne aujourd'hui. Cet exposé clair, pénétrant, dramatique dans sa simplicité, résume en un livre court, mais riche de substance, l'histoire d'une époque. Au moment où l'Europe traverse une redoutable crise politique il sera lu avec attention et profit par tous ceux qu'intéressent les destinées de la France immortelle.

La Question Louis XVII. Réponse à M. Frédéric Masson et à quelques autres, suivie de la troisième édition du Rapport présenté au Sénat sur la pétition de Charles-Louis de Bourbon, par M. BOISSY-D'ANGLAS, ancien sénateur. H. Daragon, éditeur, 96, 98, rue Blanche, Paris. Un volume, petit in-4°, avec 11 illustrations et un fac-similé d'autographe. Prix de propagande : 1 fr. 25.

Nombre d'historiens qui se sont préoccupés de la survivance du

second fils de Louis XVI « en ont parlé avec une égale discourtoisie et une égale incompétence ». Telle est la constatation que fait M. Boissy d'Anglas dans sa *Réponse à M. Frédéric Masson* à propos d'un livre récent où l'académicien prend vivement à partie l'ancien sénateur.

M. Boissy d'Anglas, après avoir fait justice des insolences qui lui sont adressées, relève une à une les inexactitudes commises par son adversaire et réfute les arguments de l'historien de Napoléon, lesquels se trouvent en contradiction avec des faits précis.

Puis, le petit-fils de l'illustre conventionnel remet au point certaines assertions de MM. Ernest Daudet, Georges Montorgueil, François Laurentie, Bord, de Manteyer.

L'étude de M. Boissy d'Anglas, présente un réel intérêt historique.

Elle s'adresse aussi bien aux partisans qu'aux adversaires de la thèse naundorffiste et elle possède, en outre, un mérite bien rare à l'heure actuelle, l'impartialité.

Ajoutons que ce volume est accompagné du rapport présenté officiellement par M. Boissy d'Anglas à la troisième commission sénatoriale des pétitions sur la pétition de M. Charles-Louis de Bourbon. Puis viennent les dépositions orales de MM. Foulon de Vaulx (Henri Provins) et Ernest Daudet, ainsi que la déposition écrite de M. Otto Friedrichs.

Cette partie documentaire très importante se termine par les conclusions de la Commission sénatoriale et par le discours de M. Boissy d'Anglas à la séance du Sénat du 28 mars 1914, lors de l'examen de la pétition précitée.

Les considérations et les documents authentiques que contient cet ouvrage permettent de se faire une opinion exacte de cette grave question Louis XVII-Naundorff.

Trois Empires asiatiques : Russie, Chine, Japon, par R. DE BONAND. Un vol. in-16 Jésus avec photographies hors texte. — A. Challamel, éditeur, 17, rue Jacob. Prix : 3 fr. 50.

Etudier les transformations successives de la Russie, de la Chine et du Japon, la situation des trois Puissances à l'heure actuelle et les caractéristiques de chaque peuple, les relations des trois pays entre eux et avec les Puissances étrangères, tel a été le but de l'auteur.

La conclusion ne laisse pas d'être troublante :

« Avec son énorme population qui augmente chaque année, la Russie aura couvert dans vingt-cinq ans la Sibérie d'une population slave.

« L'Empire chinois, uni ou divisé, formera un ou plusieurs Etats puissants.

« Le Japon, puisant de nouvelles ressources dans ses possessions continentales restera une Puissance militaire de premier ordre.

« Les trois pays qui possèdent toutes les richesses naturelles, se fourniront eux-mêmes de produits manufacturés. Le règne du commerce européen ou américain, en Extrême-Orient sera terminé, l'Asie sera aux Asiatiques.

D'Alger à Tombouctou, des rives de la Loire aux rives du Niger, par le comte RENÉ LE MORE. Un vol. in-16 avec une carte. — Prix : 3 fr. 50. — Librairie Plon-Nourrit et C^{ie}, 8, rue Garancière, Paris, VI^e.

Suivant le témoignage du général Bailloud, M. René Le More a accompli un véritable tour de force en se rendant, accompagné de deux Chaambas, d'Alger à Tombouctou. A l'aller, il a emprunté la ligne d'In-Salah, qui se dirige sur Tamanrasset par le fort Motylinski et de Tamanrasset sur Kidal. Au retour, il a suivi un itinéraire moins fréquenté, exposé aux *rezzous*, en passant par Timissao et In-Zize, non sans payer son audace de périlleuses surprises. Les notes qu'il a rapportées de ce raid de quinze mois dans le bled sont précieuses, parce qu'elles abondent en observations précises sur les populations, la position de nos postes militaires, la possibilité aussi d'établir des communications régulières entre le Soudan et le Sud-Algérien, les obstacles à vaincre dans la traversée des espaces désertiques. Enfin, le voyageur a esquissé tout un plan de pénétration pour l'aviation.

Le Gérant : A. MARTIAL.

PARIS. — IMPRIMERIE LEVÉ, RUE CASSETTE, 17.

(1) Les livres à annoncer doivent être envoyés à M. Robert de Caix, 45, avenue de Tourville.